

# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

## Session 1993-1994

Séances plénières du vendredi 11 février 1994 (matin et après-midi)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

## **SOMMAIRE**

## SEANCE DU MATIN

. P	ages
Excusé	4
nstallation d'un nouveau membre	4
Dépôt de projets	4
Questions écrites	4
doption par la tutelle	4
Commissions: modifications	4
pprobation de l'ordre du jour	4
Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission commu- nautaire française pour l'année budgétaire 1994	5
rojet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Commission commu- nautaire française pour l'année budgétaire 1994 .	5
rojet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	5
rojet de règlement contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	5

	Pages
Budget des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994. Exposé général	5
Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgé- taire 1994	5
Discussion générale. (Orateurs: MM. de Marcken de Merken, rapporteur; Hasquin, De Coster, Mmes Huytebroeck, Willame, MM. de Patoul, Smits, Mmes Guillaume-Vanderroost, Lemesre, de Ville de Goyet, MM. Cools,	
Duponcelle et Drouart)	5
SEANCE DE L'APRES-MIDI	
Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	30
Projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	30
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	30
Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	30
Budget des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994. Exposé général	30
Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.	30
Interpellations jointes	
— de M. Smits (lacunes des orientations des jeunes après l'école fondamentale), et	30
— de M. Maingain (fin du régime de mise à disposition d'objecteurs de conscience), à M. Picqué, Président du Collège.	30
Suite de la discussion générale. (Orateurs: M. Smits, Mme Guillaume-Vander-roost, MM. Maingain et Picqué, Président du Collège)	30
Question orale	
— de M. Smits (politique touristique et vestiges du passé) et réponse de M. Thys, membre du Collège, chargé de la Santé	33
Reprise du débat budgétaire	
(Orateurs: MM. Hotyat, membre du Collège; Picqué, Président du Collège; Gosuin, et Thys, membres du Collège)	34
Questions d'actualité	
<ul> <li>de Mme Willame (subsidiation de certaines associations) et réponse de M. Picqué, Président du Collège</li></ul>	42
<ul> <li>de Mme Huytebroeck (Centre de télévision RTBF Bruxelles) et réponse de M. Picqué, Président du Collège</li> </ul>	43
— de M. Duponcelle (action «jeunes diabétiques») et réponse de M. Thys, membre du Collège, chargé de la Santé	43

	Pages
— de M. Drouart (coopération culturelle avec Sarajevo) et réponse de M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture	44
Reprise du débat budgétaire	
Discussion et adoption des articles	45
Votes nominatifs	
— sur le projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	49
— sur le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	50
<ul> <li>sur le projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994</li> </ul>	50
— sur le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	50
— sur la motion constatant la conformité du budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 avec le contenu et les objectifs des projets de décret et de règlement contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994	51

### SEANCE DU MATIN

## Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 35.

- (M. Escolar, Secrétaire, prend place au Bureau.)
- (Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)
- M. le Président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

### **EXCUSE**

M. le Président. — A prié d'excuser son absence : M. Guillaume.

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

- M. le Président. J'ai été avisé de la démission de M. Jean-Louis Stalport qui a été récemment nommé Administrateur général de la RTBF.
- M. Marc Hermans le remplace au sein du groupe linguistique francophone du Conseil régional bruxellois comme membre effectif.

Nous accueillons donc en qualité de membre suppléante appelée à siéger Mme Blanchez, à qui je souhaite la bienvenue.

## **COMMUNICATION**

## Projets de décret

## Dépôt

- M. le Président. Le Collège a déposé trois projets de décret :
- le premier, relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées,
- le deuxième, portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle,
- le troisième habilitant le Collège à fixer le cadre organique du personnel de l'Administration de la Commission communautaire française.

Ces projets ont été transmis à la Commission réunie.

## **QUESTIONS ECRITES**

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée au Collège par M. de Looz-Corswarem.

#### REGLEMENTS

### Adoption par la tutelle

- M. le Président. Par lettre du 27 décembre 1993, le Ministre Eric Tomas, Ministre de Tutelle de la Commission communautaire française a informé l'Assemblée que les règlements adoptés le 17 décembre 1993, relatifs aux règlements:
- ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier et février 1994;
  - engageant des crédits:
  - de 152 millions pour des travaux Place des Martyrs,
- pour l'acquisition de l'ensemble immobilier sis rue Joseph II, 18 et avenue des Arts, 19 F à 1040 Bruxelles,
  - pour l'acquisition de mobilier,
  - pour l'acquisition de matériel informatique,
  - pour l'achat de livres pour les bibliothèques,

peuvent sortir leurs effets.

Il en va de même pour les règlements fixant la procédure relative à l'autorisation de fonctionnement provisoire, à l'agrément, au refus et au retrait d'agrément et à la fermeture des maisons de repos d'une part, fixant les normes auxquelles doivent répondre les maisons de repos et le règlement créant un fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour les personnes handicapées d'autre part.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS

## Modification

- M. le Président. A la suite de la démission de M. Jean-Louis Stalport, le groupe socialiste a décidé de modifier sa représentation au sein des commissions de la façon suivante:
- Santé, Aide aux Personnes: M. Louis Saelemaeckers remplace M. Jean-Louis Stalport comme membre suppléant.
- Culture: Mme Marie-Christine Blanchez remplace Mme Viviane Jacobs comme membre suppléante.
- Coopération ACCF/CCF: Mme Marie-Christine Blanchez remplace M. Jean-Louis Stalport comme membre suppléante.

## ORDRE DU JOUR

## Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 2 février 1994, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 11 février 1994.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non.)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous aurons donc à examiner les projets suivants:

Projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994;

Projet de règlement contenant le budget général des Voies et Moyens de la Commission communautaire française;

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994;

Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Motion de conformité.

Le rapporteur est M. Bernard de Marcken de Merken.

Puis les interpellations jointes à la discussion budgétaire :

- de M. Charles Picqué, Ministre, Président du Collège, par M. Philippe Smits concernant «les lacunes des orientations des jeunes après l'école fondamentale»;
- de M. Charles Picqué, Ministre, Président du Collège, par M. Olivier Maingain concernant la « fin du régime de mise à disposition d'objecteurs de conscience».

Nous poursuivrons nos travaux par les points suivants:

La question orale:

— de M. Philippe Smits au Ministre Jean-Louis Thys chargé du Tourisme, concernant «la politique touristique et les vestiges du passé».

Les questions d'actualité.

Et les votes.

- PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COM-MUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994 MOTION DE CONFORMITE
- INTERPELLATIONS JOINTES A LA DISCUSSION BUDGETAIRE
- DE M. SMITS A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LES LACUNES DES

ORIENTATIONS DES JEUNES APRES L'ECOLE FONDAMENTALE

— DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LA FIN DU REGIME DE MISE A DISPOSITION D'OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Discussion générale conjointe

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret et de règlement et des interpellations jointes. Je vous signale que des amendements ont été introduits par le Collège et distribués sur les bancs.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. de Marcken de Merken, rapporteur.

M. de Marcken de Merken, rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai le plaisir de vous faire rapport des travaux de la commission réunie du Budget. Comme le débat promet d'être long, vous me permettrez de l'introduire de la manière la plus succincte possible, chaque groupe devant développer et l'analyse et la critique des différents points de ce budget.

Mais avant tout, vous m'autoriserez à me faire l'interprète de vos remerciements aux services de notre administration qui a mis aussi rapidement à notre disposition les documents nécessaires à nos travaux.

L'exposé introductif du Ministre compétent nous a permis de nous rappeler l'évolution de ces matières dont nous débattons aujourd'hui!

Cette partie a fait l'objet d'un débat technique et historique. Pour plus de détails, je vous renvoie au rapport écrit qui a été élaboré en la matière.

Cependant, la présentation choisie est celle prescrite par les lois sur la comptalité de l'Etat, et cela, tant pour les matières visées à l'ancien article 59 quinquies qu'à celles visées à l'ancien article 108 ter de la Constitution, aujourd'hui respectivement articles 138 et 136.

De la même manière, le Ministre informait de la mise en place des mêmes systèmes de contrôle interne et externe requis par ladite loi, à savoir le contrôle de la Cour des comptes et celui de l'Inspection des Finances, contrôles souhaités en Commission et que le Ministre n'excluait pas à terme pour les matières réglementaires.

Le Ministre a souligné que le budget présenté est en équilibre et que les montants sont répartis à raison de 94 p.c. dans les décrets relatifs aux matières transférées et donc à 6 p.c. dans les règlement relatifs aux matières déléguées, c'est-à-dire des matières culturelles et d'enseignement.

Par ailleurs, il précisait que l'amortissement des emprunts est bien comptabilisé dans les dépenses, rejoignant ainsi la pratique suivie à la Région.

La discussion générale faisait apparaître la satisfaction de l'ensemble des commissaires qui ont pu disposer du projet de budget au début de l'exercice.

Néanmoins, le passage à une présentation du budget conforme à la comptabilité de l'Etat rend difficile la compréhension des documents et la comparaison des exercices. La généralité ou le flou des articles y contribuent aussi, estimait-on.

En ce qui concerne les contacts que le Ministre déclare entretenir avec la Cour des comptes, un membre a estimé que ceux-ci relèvent uniquement de l'Assemblée parlementaire. Les questions portèrent sur le transfert de personnel, sur la constitution de l'administration de la Commission et sur le personnel des cabinets, sur la gestion de la dette, sur le contenu ou la lisibilité des articles, le respect de réglementations élaborées par l'Assemblée, la rentabilité d'une politique d'acquisition de biens et le respect de réglementations élaborées par l'Assemblée en ce qui concerne la sécurité juridique des personnes qui y travaillent et la garantie d'une action continue dans ce secteur.

L'on a pointé la nécessité de réfléchir, comme au Conseil régional, à une méthodologie pour l'examen et la présentation des documents budgétaires, en insistant, par exemple, sur des fiches explicites.

De l'exposé du Ministre-Président du Collège et de la discussion, l'on retiendra que la division « aide aux personnes » est composée de cinq programmes et concerne 52 p.c. du budget:

- 1. L'action sociale, en notant que 1994 est l'année de la famille, ce qui ne sera pas sans impact budgétaire;
- 2. L'intégration sociale des immigrés, pour laquelle une cohérence interne et externe sont demandées, par exemple en articulant la politique régionale et celle de la Commission, en partenariat entre autres avec les communes.

Cette politique doit œuvrer dans le sens d'une plus grande intégration et non de discrimination.

- 3. Les personnes handicapées: ce programme est le plus important socialement et le plus lourd financièrement. Restent encore pendantes les questions des personnes poly-handicapées, des adultes handicapés et celui de l'aide précoce.
- 4. Les familles, secteur qui repose sur deux allocations importantes: le service d'aides aux familles et les centres de planning familial.
- 5. Les infrastructures sociales, programme provisoire en l'état des discussions.

La division 26 qui concerne la formation professionnelle y compris celle des classes moyennes représente, elle, 15,4 p.c. du budget. La nécessité d'une articulation formation/emploi a été soulignée.

La discussion a fait apparaître la difficulté de saisir une politique d'ensemble cohérente, vu l'éclatement de certaines matières dans plusieurs divisions. Néanmoins, apparaissait aussi un sentiment d'accroissement des moyens dans de nombreux postes.

Afin de ne pas prolonger mon exposé, je me permets de vous renvoyer à nouveau à mon rapport écrit qui vous permettra de saisir toutes les nuances des interventions des différents commissaires.

De la discussion quant à la politique culturelle et de l'enseignement, l'on retiendra que l'on souhaite mettre l'accent sur l'information et sur l'enseignement de la langue française.

Un membre a cependant demandé quelles seront les suites données à la résolution sur la lecture publique, adoptée par notre Assemblée. En même temps, un autre membre rappelle que l'Assemblée a voté une résolution visant à récompenser la création faite par les milieux scolaires d'un travail pédagogique autour du théâtre.

Le Ministre a, en outre, souligné que les expériences de l'Observatoire de la petite enfance et le Conseil de l'enfance seront maintenus.

La politique de la santé se traduit en trois axes.

- 1. Une politique coordonnée de santé mentale. Le rapport final d'évaluation de 1992 est attendu.
- 2. Une politique générale favorisant le maintien à domicile. La discussion a fait apparaître le peu de moyens que la Commu-

nauté affectait à Bruxelles et l'aide accrue que l'on pouvait ainsi aujourd'hui accorder aux soins palliatifs.

3. Une politique active de lutte et de traitement des toxicomanies. Cette dernière dimension a été développée en Commission, ce qui a permis de saisir la priorité donnée aux projets d'accueil des toxicomanes et à la formation des acteurs en première ligne.

La politique du tourisme se traduit en quatre objectifs: l'intégration des dimensions culturelles et économiques, une politique coordonnée, l'organisation d'un espace propice et enfinune promotion dynamique. Les objectifs de coordination et de promotion ont été discutés dans des perspectives diverses: sort de la province de Brabant, intégration européenne, rôle de Bruxelles, présence francophone...

Le Ministre a répondu, en outre, que le Collège a décidé de maintenir le Conseil supérieur du tourisme.

Les division et articles concernant les transports scolaires, les arts plastiques et les musées, les sports et l'éducation permanente ont bien entendu été examinés.

J'ai noté que le financement du Livre blanc du patrimoine allait continuer à se réaliser. J'ai noté aussi l'inquiétude d'un commissaire au sujet de l'avenir réservé à l'annuaire des sports, et le suivi de la résolution quant à la présence de la langue des signes dans l'audiovisuel qui a été réclamé.

Je crois pouvoir m'arrêter ici et, dès lors, vous dire quels ont été les résultats du vote en Commission.

La Commission a approuvé

- par 20 voix pour, 4 contre et 4 abstentions, le vote du projet de décret contenant le budget des Voies et Moyens,
- par 20 voix pour, 4 contre et 4 abstentions, le projet de décret contenant le budget général des dépenses,
- par 20 voix pour et 8 contre le projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens ainsi que celui contenant le budget général des dépenses.

Enfin, par 20 voix pour et 8 abstentions, la Commission vous recommande l'adoption de la proposition de motion constatant la conformité du budget administratif avec le contenu et les objectifs des projets de décret et règlement contenant le budget général des dépenses.

En outre, la rédaction du rapport a été approuvée à l'unanimité, après quelques modifications d'usage.

L'Assemblée devra donc voter cette année quatre documents budgétaires. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

## M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vais me livrer à un bref aperçu global du budget. M. Smits reviendra tout à l'heure plus en détail sur divers aspects techniques du document qui nous a été soumis.

Le projet de budget 1994 est le premier budget post-transfert des compétences à la Commission communautaire française. Et force est de constater que tout ce que le groupe PRL a prévu et craint est arrivé dès ce premier budget.

Le transfert en catastrophe de l'exercice des compétences de la Communauté vers la Commission a transformé l'exercice budgétaire en numéro d'illusion reposant sur un nombre considérable de conditionnels. Tout n'est qu'hypothèse dans le projet, et on peut se demander si le Ministre du Budget peut affirmer qu'un seul chiffre du budget, à l'exception des dépenses de cabinet, recouvre une réalité objective et prudemment estimée. Bien entendu, un budget n'est qu'une prévision des recettes et des dépenses, mais cette prévision doit se fonder sur des éléments sérieux qui permettent de projeter avec le maximum de précision le montant devant figurer à l'article budgétaire concerné. Or, rien d'un tel souci d'exactitude en l'occurrence. Au contraire, du coût du personnel transféré au coût des emprunts de soudure en passant par les infrastructures dans le secteur médico-social, «diverses incertitudes planent encore sur les chiffres» selon le Ministre lui-même, et je me réfère sur ce point à la page 17 du rapport.

Par ailleurs, si les montants des allocations de base sont hypothétiques, le contenu des politiques s'y référant l'est également.

Il en ressort l'impression qu'on s'est contenté d'inscrire les montants les plus élevés possibles pour de nombreuses allocations sans avoir une vision quelconque de l'utilisation de l'argent alloué. Les concepteurs de ce budget ont appliqué une logique selon laquelle il faut prévoir aujourd'hui de dépenser, de peur qu'il n'y ait plus rien demain. On pensait que cette façon d'agir appartenait à un passé révolu! Ainsi de nombreux postes ont été simplement augmentés sans qu'il ressorte des explications fournies qu'un usage intelligent sera fait des moyens financiers disponibles.

Différents éléments marquants méritent également d'être particulièrement soulignés.

D'abord, la division 27 concernant les bâtiments scolaires ainsi que la projection relative à la charge de l'emprunt de soudure doivent être examinées avec soin. Le montage choisi pour refinancer la Communauté française est critiquable, et le groupe PRL l'a longuement et fermement contesté en son temps. Il est normal qu'une possibilité de remboursement anticipé du capital emprunté ait été prévue. Mais même en tenant compte des hypothèses optimistes du Collège, si l'année 1994 est encore surmontable, 1996 ne le sera pas. Comment la Commission communautaire, avec des recettes de l'ordre de 6 milliards, qui feront peut-être même l'objet de réduction, pourra-t-elle rembourser des charges en capital et intérêts de 1 milliard 195 millions, soit un sixième de son budget, et cela sans toucher à ses autres postes de dépenses? Les années qui suivent verront cette situation s'aggraver avec un sommet en 2003, avec un remboursement de 1 milliard 970 millions d'après les estimations du Collège. La Commission communautaire comprendra alors ce que signifie l'effet boule de neige. Il ne sera plus possible de mener une quelconque politique, il faudra d'abord rembourser la dette.

Deux autres divisions reprennent parmi leur allocation de base deux nouveaux «para-Commission communautaire» — ces points seront développés par Marion Lemesre — auxquels le Collège tient à donner la faculté de procéder à des primonominations. Cette volonté de créer des postes en faveur de personnes privilégiées ne peut qu'entraver le bon fonctionnement de l'appareil administratif en créant des jalousies et des rancœurs.

En matière de tourisme, quel sera l'avenir des sommes versées, alors qu'aucune décision n'a été prise au niveau des organismes recevant les subventions de la Commission?

La dérive budgétaire à laquelle nous assistons est la conséquence de l'impréparation et de la précipitation dans laquelle se sont déroulés les accords de transferts. Ces accords ont été décidés sans connaître ni l'étendue ni les implications, tant bruxelloises que wallonnes, des matières dont l'exercice a été transféré. L'aspect financier, quant à lui, n'a été pris en considération qu'au travers de prismes déformants, à l'aune d'un pourcentage théorique bien éloigné de la réalité du terrain. La part bruxelloise n'a en effet pas toujours pu être identifiée, ce que vous reconnaissez modestement, Monsieur le Ministre, et je renvoie à cet égard à la page 15 du rapport.

Voilà pourquoi on ne sait pas encore quel sera le personnel transféré ni comment vont s'organiser les nouvelles matières. Dans ces conditions, voter un budget tient plus de la tradition que d'un acte politique responsable.

Quant au pouvoir de contrôle que l'Assemblée détient, il lui appartient d'en déterminer les modalités avec l'instance chargée de l'organiser, en l'espèce la Cour des comptes. En effet, il s'agit d'un contrôle relevant du pouvoir législatif, pour lequel l'Assemblée doit être le moteur; elle n'a pas à suivre ce que le Collège aura décidé être bon pour elle.

Pour les années 1994 et 1995, il est encore aisé de réaliser un budget en équilibre. Les sources financières ne se seront pas encore taries, et les expédients possibles demeureront nombreux. Le laxisme et l'imprévoyance nous mèneront aux pires difficultés en 1996. Les vaches grasses n'auront duré que deux ans, le temps des emprunts. Quant aux vaches maigres, on n'en verra pas la fin de si tôt. Quelle sera alors la possibilité de survie de la Commission communautaire?

Le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 est donc le reflet navrant de l'imbroglio institutionnel issu de la volonté de quelques partis. Ces derniers ont préféré l'opacité et l'éclatement des matières transférées sans aucune ligne directrice. Dès lors, le budget n'est pas soutenu par une volonté politique clairement identifiable, avec une vision d'avenir, mais demeure un essai insatisfaisant de remplir un exercice budgétaire, comme s'il s'agissait de remplir une grille de mots croisés. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

## M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, comme l'a souligné le Ministre du Budget dans son exposé en commission, depuis sa création, à la suite des élections de 1989, la Commission communautaire française, de délégations de compétences en modifications institutionnelles, poursuit une croissance régulière que nous espérons harmonieuse. Sans vouloir remonter à la préhistoire et aux débuts, de l'ancienne Commission française de la Culture en 1972, je vous rappelle, mes Chers Collègues, que le premier budget que nous avons voté en 1989, et qui était en fait la deuxième modification au budget établi par la CFC, portait sur 253 millions. Le budget 1994, en équilibre, soulignons-le, qui nous est proposé porte sur un montant de plus de six milliards dans lequel les matières réglementaires de culture et d'enseignement qui, initialement, relevaient de nos seules compétences ne représentent plus que 6 p.c.

Permettez-moi, mes Chers Collègues, de me féliciter du fait que notre Région soit dotée d'une Assemblée francophone qui devient de plus en plus importante et qui gère de plus en plus de matières concernant différents aspects de la vie quotidienne de la grande majorité de ses habitants. Cette croissance n'est d'ailleurs pas terminée puisque, comme vous le savez, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995, de nouvelles compétences provenant de l'ancienne province du Brabant tomberont dans notre escarcelle, accompagnées de moyens financiers supplémentaires.

Etant donné le caractère complet du rapport de M. de Marcken de Merken, que je salue, permettez-moi d'émettre un certain nombre de considérations générales à propos du budget 1994. Je crois que tous les groupes seront d'accord sur ce point: félicitons-nous, tout d'abord, de la date à laquelle il nous est proposé. Il s'agissait d'une demande répétée de tous les groupes de cette Assemblée. Bien entendu, nous savons que des circonstances extérieures nous ont amenés à disposer des budgets tardivement les années précédentes; néanmoins, je tiens à féliciter le Ministre du Budget et tous ses collègues. Bien entendu, nous espérons tous que le budget de l'année prochaine sera déposé dans les limites légales, par exemple au mois de décembre.

Cela dit, la question primordiale et la seule importante est la suivante: globalement, les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin sont-ils favorables ou non aux différents secteurs francophones concernés: santé, aide aux personnes? Pouvonsnous détromper les prophètes de malheur qui se répandent aujourd'hui encore, en prédictions catastrophiques? Pouvonsnous rassurer les responsables d'associations qui avaient exprimé une inquiétude sans doute légitime: les services de santé mentale, les centres de service social, de planning familial, les IMP, les services d'aide aux familles et aux personnes âgées, tout ce tissu associatif jouant un rôle si utile dans le domaine de la santé et de l'aide aux personnes?

Lors de la Commission réunie du budget, le Ministre Picqué a expliqué pourquoi il était difficile de procéder à des comparaisons par rapport à 1993. Néanmoins, le groupe socialiste estime que le budget 1994 est de nature à faire taire les inquiétudes qui se sont exprimées. Les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin et le droit de tirage qui en découle apportent, selon nous, un plus pour les associations citées précédemment dans mon exposé.

Répétons ce qui a été dit en commission, le poste IMP augmente de 33 p.c., le poste service d'aide familiale de 37 p.c., le poste plannings familiaux de 57 p.c. et le poste de service de santé mentale de 17 p.c. Ces augmentations ne signifient pas - comme il a été dit en commission — que la COCOF va pouvoir se permettre de mener une politique de Saint-Nicolas. Mais en tout cas, nous sommes loin de la politique de père Fouettard prédite par certains. La prudence s'impose mais il est clair que le budget permet une certaine marge de manœuvre bienvenue dans le secteur. Dans les matières réglementaires : culture, enseignement, il est également clair que le budget qui nous est présenté dégage une certaine marge de manœuvre. Je m'en rejouis. Notre groupe a toujours soutenu la philosophie générale qui se dégageait de la façon dont nos ressources financières étaient utilisées dans le domaine de la culture et de l'enseignement: philosophie provenant de l'ancienne CPC et visant à soutenir, notamment, plus que des méga-projets culturels de prestige, des projets concrets, de proximité, visant notamment à l'éducation permanente, à l'intégration par la culture et le sport, à l'apprentissage et au développement de la langue française. Nous nous réjouissons que cette politique culturelle puisse être continuée et amplifiée.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire en commission, nous souhaitons que cette marge de manœuvre permette également de stabiliser le fonctionnement de certaines ASBL communément appelées « paracocofiennes » parce qu'elles ont été créées à l'initiative de l'ancienne Commission française de la Culture — le CIFAS, Art en marge, le Centre vidéo, la Maison de la francité, etc. — et que leur viabilité financière dépend très largement des subventions versées par la COCOF. Il est urgent de se pencher sur leur budget et de l'indexer, voire de l'augmenter si nécessaire. Ayons la volonté de doter de moyens financiers suffisants — je n'ai pas dit exagérés — des institutions que nous avons nous-mêmes créées et dont nous estimons qu'elles remplissent un rôle utile.

Par ailleurs, pour conclure ce petit chapitre culturel sur une note optimiste, notre groupe se réjouit, comme tous les autres. J'en suis sûr, du rachat de la Maison de la francité et de la volonté exprimée par le Collège d'assurer la permanence de l'hébergement des associations qui s'y trouvent.

Dans les annexes très complètes du rapport fait au nom de la Commission réunie du Budget par M. de Marcken de Merken figure la liste des établissements scolaires appartenant à la Communauté française qui ont été transférés à la société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois. Il s'agit de 50 bâtiments, — de Gamont, Rabelais, Tricot — pour la plupart prestigieux, qui démontrent à suffisance le rôle extrêmement important que dans le futur, la société publique pourra jouer dans la défense et le développement de l'enseignement officiel francophone à Bruxelles.

Permettez-moi à cet égard de féliciter le Collège pour l'optimisme budgétaire dont il a fait preuve en se donnant la possibilité de rembourser anticipativement le capital et les inté-

rêts de l'emprunt qui a été fait pour acheter les bâtiments à la Communauté.

Je terminerai, mes Chers Collègues, par un souhait concernant le débat, selon moi fort important, qui a eu lieu en commission, débat suscité notamment lors de l'intervention du Ministre Thys. Nous savons que les membres du Collège ont maintenant à gérer un certain nombre de moyens supplémentaires, provenant de la Communauté française qui rejoignent ou complètent des compétences gérées par la Région ou le bi-communautaire: citons par exemple, le tourisme, l'intégration, l'emploi, la santé.

Il est évident qu'une coordination sera bien nécessaire. L'exemple type concerne le futur Institut bruxellois de formation professionnelle qui devra venir appuyer la lutte pour l'emploi et contre le chômage menée au niveau de la Région.

Cela dit, il est tout aussi nécessaire de préserver l'identité francophone des moyens financiers supplémentaires provenant de la Communauté et de les utiliser non pas en moyens supplétifs à ceux de la Région, mais en premier lieu, à mener une politique en faveur des francophones de Bruxelles.

Mon souhait, n'oublions jamais que nous sommes francophones et n'ayons pas peur ni de le rester, ni de le montrer. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je commencerai mon intervention en me réjouissant tout d'abord de disposer d'un budget de la COCOF en début d'année; on ne nous avait guère habitués à autant de célérité. En me réjouissant ensuite de constater que ce budget est en équilibre et que les accords de la Saint-Quentin opérant des transferts de compétence de la Communauté française vers la COCOF et auxquels ECOLO avait participé n'amènent pas le cataclysme financier prévu par certains; je pense aussi bien au FDF qu'au PRL. Aujourd'hui le FDF qui, en juillet 1993, brossait un tableau sombre de ces transferts financiers ne crie plus au loup et semble heureux de l'augmentation budgétaire que connaissent les matières qu'il gère.

Quant au PRL, son Président bruxellois, notre ex-collègue, M. De Decker ne semble pas avoir bien lu le budget de la COCOF puisqu'il affirmait récemment sur les ondes de Télé-Bruxelles que «les accords de la Saint-Michel transféraient des compétences de la Communauté française vers la Région sans y joindre les moyens financiers y afférents». J'invite M. De Decker à mieux s'informer auprès de ses Collègues, membres de notre Assemblée.

J'ai commencé par me réjouir mais je rappelle également notre vigilance quant à l'utilisation de cet argent transféré. Et aujourd'hui, à l'examen du budget 1994, notre vigilance est sérieusement alertée. ECOLO veut mettre en garde quant à «l'emballement» que pourrait connaître la COCOF au niveau financier et qui pourrait être évidemment très tentant.

En 1994, le budget nous prouve que nous avons assez d'argent pour gérer les matières qui nous sont transférées de la Communauté française. Certains postes doublent même leur budget et je pense plus spécifiquement à des matières sociales. N'oublions cependant pas que nous aurons des emprunts à rembourser et qu'ils augmenteront d'année en année. Le Ministre du Budget, M. Hotyat nous a bien dresse un tableau de simulation pour le remboursement de cet emprunt et ce sont 200 millions qui seront remboursés en 1994; les sommes pour les années suivantes sont bien plus élevées puisqu'il prévoit 1 milliard en 1999.

Notre question est la suivante: pourquoi ne pas prévoir un remboursement plus important en 1994 puisque cette année nous disposons de l'argent nécessaire et qu'il était possible de constituer un sérieux fond de réserve?

Or, le Collège se lance plutôt en 1994 dans une politique de «Saint-Nicolas» arrosant divers secteurs. Pourquoi donc ne pas rembourser plus aujourd'hui alors que nous en avons les moyens?

N'oublions pas qu'en cas de difficulté financière pour la COCOF, nous risquons de devoir rediscuter l'emprunt de soudure à la Région, et cela avec les partenaires flamands.

Notre crainte est multiple, d'abord celle de voir la COCOF épuiser très vite sa capacité d'emprunt et se voir bloquée lorsqu'elle voudra lancer des actions innovantes ou répondre aux besoins urgents de certains secteurs. Les dépenses de personnel, de mobilier, de matériel informatique ne vont pas dans le sens des textes des décrets votés en juillet dernier. En effet, ceux-ci prévoyaient clairement qu'avec les matières soient transférés à la fois le personnel et le mobilier. Que quelques personnes soient engagées pour assurer la coordination, nous le comprendrions; mais qu'on se lance une nouvelle fois dans une opération politicienne comme ce fut le cas pour le personnel de l'administration de l'ex-COCOF, nous ne le comprendrions pas et n'hésiterons pas à le dénoncer. Or à cet égard, et nous y reviendrons, la constitution des paracommunautaires de type A et B prévus présagent le pire.

Crainte également de voir la COCOF faire des dépenses qui ne pourront aller qu'en augmentant puisqu'il s'agit de dépenses de personnel (programmations sociales) ou d'agrément de nouvelles structures. Il nous semble que là le processus est inversé puisqu'on prévoit des augmentations de personnel avant même d'avoir clairement défini les missions et les besoins de certains secteurs.

Une autre crainte enfin est celle de voir la COCOF se transformer en sorte de société immobilière, les dépenses en matière de bâtiments étant particulièrement importantes dans tous les secteurs) qu'il s'agisse d'investissements dans les infrastructures (sociales), de rénovations de bâtiments (NTB), de rachats de bâtiments (Maison de la Francité) ou de caution pour des ASBL.

Nous voyons aujourd'hui l'amendement en faveur de Télé-Bruxelles. Sans compter que nous remplissons là des tâches qui incomberaient souvent à la Communauté française bien incapable aujourd'hui du moindre investissement.

C'est une critique que nous avons toujours formulée à l'encontre de la Commission communautaire commune, celle de trop privilégier un budget óriques au détriment d'un budget d'actions et d'initiatives.

L'un de nos principaux objectifs en signant les accords de la Saint-Quentin était d'imprimer plus de cohérence institutionnelle. Ramener des matières comme la formation professionnelle, le tourisme, les affaires sociales vers la COCOF nous
paraissait aller dans le sens de plus d'efficacité et d'une meilleure gestion des matières. Même si l'idéal eût été une véritable
régionalisation de certaines matières comme le tourisme ou la
formation professionnelle.

Aujourd'hui que le transfert est opéré nous voulons encore mettre le Collège en garde. Le but des transferts était entre autres de rapprocher certaines matières du citoyen bruxellois, de marquer plus d'adéquation entre les besoins de la population et les services offerts. Il nous apparaît aujourd'hui, au vu de ce budget, que le Collège n'a pas saisi la chance que lui offraient ces transferts; il répète de nouvelles incohérences en ne rapprochant pas certaines matières les unes des autres. Il rate là l'occasion de mieux coordonner des matières, de globaliser des demandes et ainsi de rendre sa politique plus efficace et les actions des travailleurs de terrain plus dynamiques.

Je ne prendrai pour exemple que certaines matières qui nous semblent à nouveau dispersées alors qu'elles nécessitaient des regroupements: le tourisme, l'immigration, le post-pénitentiaire, la formation professionnelle. Nous retrouvons ainsi des matières qui dépendront à la fois du secteur éducation permanente budget dotation COCOF, du secteur administration COCOF budget matières transférées et d'un paracommunautaire COCOF sans oublier qu'ils dépendent également pour leur personnel du secteur éducation permanente de la Communauté française. Et cela pour certaines ASBL qui n'ont qu'un budget global de 3 millions.

Alors le Collège a-t-il imaginé ces tiroirs uniquement pour une période transitoire et a-t-il prévu une formule qui permettra à l'avenir de globaliser les matières et de donner plus de cohérence à la gestion de celles-ci? Cela nous paraît indispensable si nous voulons relever à Bruxelles le défi d'une politique sociale et culturelle plus cohérente, efficace et dynamique.

Dernier point concernant les principes généraux : ECOLO s'inquiète fortement de ne déceler dans ce budget aucun signe de création du Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé. Cet organe doit avoir pour mission de remettre un avis sur les projets de décret pour maintenir une cohérence entre les initiatives de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté française et de la COCOF. L'objectif est de garantir une égalité des droits des usagers mais aussi une harmonie des conditions de travail dans ces secteurs. Je rappelle que ce comité rendra un rapport annuel qui servira de base à la tenue d'une Table ronde annuelle ouverte à l'ensemble des acteurs. Le Comité et la Table ronde existent à la demande expresse d'ECOLO. Nous en demandons donc la mise en place immédiate. De même, nous suivrons de très près la mise en œuvre d'un décret relatif à la liquidation des subventions dans le domaine du social et de la santé.

Enfin, le Ministre Hotyat semble soucieux d'établir rapidement un contrôle de nos budgets par la Cour des comptes; nous demandons avec insistance que le même contrôle puisse être fait quant aux budgets de la dotation de la COCOF et de notre Assemblée.

J'en termine ici pour les principes généraux. J'aborde à présent le budget formation professionnelle 1994.

Voilà bien une matière prioritaire pour les écologistes et nous voulons répéter combien nous y avons été attentifs durant les transferts. Dans tous ses programmes, ECOLO a souligné combien il était important de rapprocher les matières de formation de celles de l'emploi et c'est cette cohérence qui a toujours guidé nos objectifs. Or, aujourd'hui, au travers de ce budget, la cohérence ne nous apparaît pas toujours avoir été l'une des priorités du Collège.

Vous nous expliquerez effectivement ce qui vous a incité à créer, d'une part, une cellule importante gérant des matières de formation professionnelle au sein de l'administration de la COCOF et, d'autre part, un institut paracommunautaire B. Examinons tout d'abord le service d'insertion professionnelle de l'administration COCOF plus en détail:

- 3 millions pour des études commandées à l'extérieur, comme si le personnel de l'administration ou de l'institut ne suffisait pas;
- 3 millions pour le 12.02 et des actions spécifiques et innovantes dont le Ministre dit lui-même que, comme on ne connaît pas encore les conditions de démarrage de l'institut, il est prudent de se garder des portes de sortie en cas de fonctionnement difficile. Je réponds que, si la prévision est si vague, il n'y a pas nécessité et qu'en cas contraire, on peut toujours faire des ajustements budgétaires. Enfin, il semble que, pour la constitution du futur cadre de l'Institut, les prévisions soient beaucoup moins vagues!

Quant aux 3 millions du 33.01 pour les crédits d'heures payés à des personnes envoyées en promotion sociale, celles-ci sont-elles occupées dans des services publics ou parle-t-on de stagiaires « formation professionnelle » ?

Plus grosse somme pour ce budget: 30 millions au 33.02: agrément et fonctionnement de base des ASBL d'insertion alors qu'on trouve les moyens d'action dans le budget de l'Institut.

Si je peux comprendre que l'agrément relève plutôt de l'administration et qu'il suffit alors de prévoir 5 millions, je ne comprends pas le montant élevé de cette somme.

J'estime donc que, puisqu'un institut sera créé, c'est à lui que doit revenir la gestion de l'attribution de ces moyens et le contrôle des réalisations des conventions sur base des critères fixés dans le décret de 1987.

Dernier point de ce budget: 4 millions pour la délégation interministérielle qui aujourd'hui n'a toujours pas prouvé qu'elle dépendait d'un autre Ministre que du Ministre de l'Emploi, M. Picqué. Ce budget nous paraît donc particulièrement gonflé et nous en demandons les raisons. S'il s'agit, comme l'a dit le Ministre en Commission, de se garder des portes de sortie en cas de fonctionnement difficile de l'Institut, je regrette fortement qu'il ne soit pas plus fortement convaincu par l'efficacité d'un institut qu'il construit actuellement avec force de moyens en personnel du moins.

Nous sommes également tentés de penser que ce budget permet aussi d'échapper à la concertation des partenaires sociaux et aux rouages plus complexes de l'Institut.

Pour en venir à présent à cet Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle qui est à créer, nous pensons qu'il est très important que soient très rapidement mises en place des lignes très claires qui permettront d'apporter une plus grande adéquation entre les besoins des demanders d'emploi bruxellois et les formations proposées. Nous l'avons déjà souligné: les formations doivent être d'abord proposées pour les personnes actuellement au chômage, formations courtes et souples et non seulement ce que l'on a appelé des «îlots de résistance».

En ce qui concerne l'Institut lui-même, j'aimerais savoir si des négociations ont porté sur les bibliothèques, le service des médias et les cours de l'ex-FOREm. Qu'est-ce qui est disponible pour Bruxelles? Prévoyez-vous un contrat de gestion pour cet Institut? Quant aux centres Forespace, CPGI, où les infrastructures sont importantes, les Wallons continueront-ils à venir à Bruxelles? Dans le cas contraire, nous risquons de connaître des problèmes puisque le matériel ne sera pas utilisé au maximum et ne sera dès lors plus rentable. De même pour le matériel informatique, prévoit-on une concordance avec le service de l'ORBEm?

Autant de questions auxquelles vous me répondrez aujourd'hui ou lors de la discussion du décret de création de l'Institut.

Nous avions également été très attentifs à un accord de coopération avec l'ORBEm—vous ne le mentionnez jamais—de même qu'à un accord avec la Région wallonne pour la gestion de la formation professionnelle. Quant au personnel de cet Institut, à politique inchangée, vous nous citez les chiffres d'environ 160 personnes pour les centres de formation et de 35 personnes pour l'administration centrale, toutes personnes provenant du FOREm. Mais à politique changée, on nous prévoit un élargissement de ce cadre. Seulement aujourd'hui que la politique n'a pas encore changé, les noms circulent déjà quant à la vingtaine de personnes qui compléteront ce cadre. Elles feront bien sûr partie du «grand choix» et seront vraisemblablement primonominées; foison de rangs supérieurs, 16, 15 et

A croire donc que parmi les personnes actuellement prévues dans le transfert aucune n'est réellement compétente pour assumer des tâches importantes!

Nous devons donc regretter qu'encore une fois et ici, même avant d'avoir lancé une quelconque politique, vous repreniez les mauvaises habitudes, nommer sans compter. Nous ne pouvons l'accepter car si nous nous réjouissions des sommes suffisantes attribuées au transfert de cette matière, nous ne pourrons approuver le fait que ces sommes servent au paiement d'un personnel pléthorique alors que ce sont de formations et d'actions que les demandeurs d'emploi bruxellois ont besoin. 330 millions pour

le personnel de l'Institut, c'est 60 millions de plus qu'en 1993 en Communauté française et c'est 10 p.c. du budget global de l'Institut. Sans oublier que ce personnel aura besoin de place, de matériel et de meubles; mais là encore les prévisions budgétaires sont larges.

Et si nous pouvons approuver les initiatives d'augmentation du nombre de formations, les partenariats avec les ASBL et les entreprises, les augmentations nous semblent bien minces comparées aux augmentations du personnel.

J'en terminerai par ce que vous appelez avances en trésorerie pour le Fonds social européen et le plan d'accompagnement des chômeurs pour lesquels vous prévoyez 180 millions. Quelle part va à chaque programme?

Qu'attendez-vous précisément du FSE? A quelles actions correspond cette somme? Quelles sont les heures de formation réelles à Bruxelles? Quant à l'objectif 4 de ce fonds et les formations en entreprise par tutorat, quelles modalités concrètes d'octroi de primes aux entreprises prévoyez-vous?

Je regrette que votre cahier explicatif ne nous ait donné que des éléments trop vagues concernant ces actions concrètes.

Je concluerai, Monsieur le Ministre, en vous redisant combien nous resterons attentifs à la gestion de cette matière mais aussi combien grande est notre inquiétude lorsque nous constatons qu'une fois de plus la cohérence n'a pas toujours guidé vos décisions. Vous avez, certes, bien négocié les budgets bruxellois de la formation professionnelle; le tout sera à présent de les gérer au mieux en répondant aux besoins des Bruxellois, et dans ce cas-ci, des besoins d'une couche de plus en plus grande de notre société et de plus en plus défavorisée et désespérée: les demandeuses et demandeurs d'emploi. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

## M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, avant tout, au risque de répéter les propos des précédents orateurs, je tiens à rappeler les deux nouveaux éléments qui marquent le budget que notre Assemblée doit adopter en ce début d'année 1994.

Suite aux accords de la Saint-Quentin, notre Assemblée a désormais le pouvoir décrétal pour les matières que nous a transférées la Communauté française. De plus, la hausse du budget de notre Assemblée est considérable puisque celui-ci s'élève à ce jour à plus de 6 milliards.

Comparer les chiffres d'hier avec le budget qui nous est proposé aujourd'hui afin d'y trouver des choix politiques, est chose difficile.

Il est en effet malaisé d'estimer quel sera l'effet positif de cette hausse sur la politique volontariste que veut mener le Collège. En effet, il n'est pas toujours possible d'estimer la part de budget que la Communauté française attribuait aux institutions bruxelloises dans le cadre des matières aujourd'hui transférées.

Mais nous sommes convaincus que le transfert de certaines compétences de la Communauté française vers les Régions sera bénéfique pour celles-ci dans la mesure où le service se rapprochera du citoyen. Les personnes (Assemblée, Ministres, Administrations) qui seront chargées de gérer ces compétences transférées sont en contact plus direct avec la Région à laquelle ils appartiennent, et peuvent en cerner plus facilement les besoins dans ce qu'ils ont de concret.

La prudence s'impose néanmoins. Le budget 1994 s'annonce un peu comme une marche dans le brouillard: le peu de références possible à ce qui a été fait dans les années précédentes et les indications que nous avons ne nous garantissent que peu de garde-fous.

Nous sommes volontairement optimistes mais nous tenons à rappeler que le budget devra être géré avec enthousiasme, certes, mais aussi avec réalisme.

Nous avions souligné, lors de la déclaration de politique générale de novembre dernier, que le mécanisme mis en place pour refinancer la Communauté française ne pouvait avoir pour effet de pénaliser les secteurs transférés et que cela devrait se lire à travers le budget 1994. Nous sommes heureux de constater que les montants affectés aux différents postes sont en augmentation.

Sur un point, le progrès est certain. La déclaration de politique générale du 22 novembre dernier faisait l'objet d'une constante à savoir le souci de revaloriser les acteurs sociaux. Ceci ce traduit effectivement dans les chiffres du budget et nous en sommes particulièrement heureux.

Avant d'analyser certains aspects du budget et certaines lignes politiques qui interpellent mon groupe particulièrement, je tiens encore, Monsieur le Ministre, à vous dire trois choses.

Premièrement: bravo! Nous avions pris la mauvaise habitude de voter notre budget alors que plus de six mois de l'année étaient écoulés. De nouvelles matières nous ont été transférées et celles-ci ont dû être assimilées à notre budget. Nous sommes aujourd'hui le 11 février et notre Assemblée va voter le budget 1994, c'est un progrès considérable. De plus, la mise en place effective de l'administration nous est promise pour Pâques ou l'été au plus tard.

Deuxièmement: nous sommes heureux de constater que la présentation du budget répond désormais aux règles sur la comptabilité de l'Etat, le budget étant donc établi en budgets-programmes. A ce propos, nous vous rappelons, Monsieur le Ministre, votre promesse d'établir pour l'année prochaine des fiches budgétaires détaillées relatives aux différents programmes lors de l'élaboration du budget 1995.

Ceci devrait permettre à notre Assemblée de pouvoir comparer avec précision, et d'année en année, les crédits accordés aux nombreuses associations que nous gérons.

Enfin, troisièmement, nous avons à plusieurs reprises insisté sur l'impérieuse nécessité d'organiser le contrôle budgétaire du budget de la Commission communautaire française. Vous nous avez annoncé que cela se ferait via l'Inspection des finances et la Cour des comptes: je m'en réjouis.

Passons à l'analyse plus concrète du budget et d'abord aux matières réglementaires.

Le budget de l'administration représente principalement la rémunération de 85 personnes. A ce groupe de 85 personnes, nous a dit M. le Ministre, doivent s'ajouter plus ou moins 34 personnes venant de l'administration de la Communauté française et qui géreront les matières décrétales.

Vu le nombre important du personnel affecté aux matières culturelles, pour un budget culture relativement réduit, nous pensons qu'il y aurait lieu de faire une analyse en profondeur, non seulement sur le plan administatif, mais aussi quant à l'utilité réelle d'un tel cadre. L'objectif est une administration efficace et une Communauté française présente sur le terrain. Toute cette administration à laquelle s'ajoutera bientôt celle venant de la province de Brabant ne sera-t-elle pas trop nombreuse pour s'installer dans le bâtiment qui est prévu, à savoir celui de la rue Ducale? Certains bruits courent à ce sujet.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est finalement de l'achat ou du non-achat dudit immeuble? A propos d'investissements immobiliers, la presse nous a fait part, hier, de l'importance des investissements de la Communauté-Région flamande à Bruxelles.

Sans vouloir parler d'OPA de la Flandre sur Bruxelles, car il n'est pas dans mon intention de créer un esprit de surenchère, il y a lieu de veiller à mener une politique de visibilité francophone à Bruxelles.

Rappelons que Bruxelles compte bon nombre de vitrines et de centres névralgiques de la Communauté française à Bruxelles qui, par ailleurs — je tiens à le souligner car on l'oublie trop souvent —, est aussi la capitale de la Communauté française et la deuxième ville françophone au monde.

Ainsi, on peut citer, à titre d'exemples: le bâtiment du 4 rue de la Loi, juste à côté du Parlement, qui appartient à la Communauté française et qui n'est pas négligeable; l'immeuble du 27 septembre du boulevard Léopold II, qui abrite l'administration de la Communauté française et qui fait face au «Complexe Baudouin» de la Vlaamse Gemeenschap; le Botanique, lieu prestigieux et de grande visibilité; les Halles de Schaerbeek, rue Royale Sainte-Marie, situées dans un quartier en pleine mutation; La Maison de l'Education, place Surlet de Chokier, qui, après moultes péripéties financières, n'en appartient pas moins à la Communauté française; des théâtres tels le National, même s'il n'est pas vraiment visible — excusez le jeu de mot—, le Varia, le Sainte-Anne, etc.; la Raffinerie du Plan K et l'ISELP seront bientôt rénovés; la Maison de la Francité a été récemment achetée par la COCOF; la Maison des Ecrivains, chaussée de Wavre, qui sera aussi prochainement rénovée; sans oublier la vitrine francophone à la place des Martyrs, le NTB et la Librairie Quartiers latins, qui dépendent de notre institution.

Cette liste n'est pas limitative, mais elle démontre qu'il n'y a pas lieu d'entretenir, comme certains francophones aiment le laisser croire, le culte du malheur.

Ce qui était vrai voici quelques années, avant la création de la Région bruxelloise et de la COCOF, n'est plus tout aussi vrai aujourd'hui.

Il faut cependant rester vigilants et soutenir une politique d'investissement et de non-désinvestissement francophone dans notre Région; je profite de cette occasion pour le rappeler.

De vitrine à culture, il n'y a qu'un pas. Le budget de celle-ci division 11 — passe de 146 706 000 francs en 1993 à 186 400 000 francs en 1994 et augmente ainsi de 27 p.c.

Mon groupe est heureux de voir que la culture fait l'objet d'une sensible revalorisation. Il existe, en effet, de nombreuses associations qui manquent cruellement de moyens.

Ainsi, le budget global est en croissance. Le Ministre de la Culture nous a énuméré, lors de l'exposé de politique générale, en automne dernier, les critères en vertu desquels les différents programmes de cette division seraient augmentés.

Ainsi, un soutien préférentiel aux projets et aux créateurs; l'école, la politique de la jeunesse et l'éducation permanente comme facteurs primordiaux d'intégration sociale; l'encadrement des adolescents et la rénovation des infrastructures sportives; le rôle de l'audiovisuel dans la mise en évidence du patrimoine; la présence culturelle francophone, place des Martyrs; collaboration mieux structurée avec le milieu associatif...

Nous avons entendu ces critères, mais ils nous semblent vagues et généraux. Nous ne sommes donc pas entièrement satisfaits et demandons au Ministre de la Culture de préciser sa pensée, de décrire ses objectifs politiques.

Comme je l'avais souligné dans mon intervention de juin dernier, le sentiment persiste d'une absence de priorité et de perspective susceptible de dynamiser les énergies, de rassembler les efforts.

Dans les activités couvertes par le budget « Culture », je tiens particulièrement à épingler l'opération « Sarajevo », initiative à laquelle l'actualité des derniers jours a donné toute sa pertinence. Un montant de 2 700 000 francs lui sera consacré.

Le centre des grandes conférences bruxelloises ne devrait-il pas être subsidié en fonction des conférences effectivement réalisées? Bravo pour l'effort fait pour le CIFAS — Centre international de formation en arts et spectacles — et pour le NTB. Dans le même esprit, la création théâtrale mérite d'être davantage encouragée. Je pense, par exemple, à l'Infini théâtre.

Une amertume, par ailleurs! Peu de moyens supplémentaires sont accordés au livre et à la lecture publique. Notre Assemblée a adopté, en juin dernier, une résolution sur la lecture publique. Pour la concrétiser, nous attendions un effort budgétaire plus important quant à l'animation dans les bibliothèques, l'informatisation du catalogue central et la collaboration à assurer avec l'Agence centrale de coordination de la lecture publique.

Sur le plan des arts plastiques et musées, notre groupe se réjouit de l'aide apportée au déjà retentissant succès de «la journée du patrimoine». La publication du «Livre blanc sur la réaffectation du patrimoine architectural» sera également un outil très utile en matière de protection de ce même patrimoine.

Par contre, le Ministre pourrait-il nous éclairer sur les activités de l'Atelier 340? Pourrait-il aussi nous expliciter sa politique envers les musées et la coordination qui va s'opérer avec le Ministre du Tourisme qui a aussi des initiatives en la matière?

En matière d'audiovisuel, le budget passe de 17,875 millions à 25,925 millions de francs. Nous espérons qu'une part significative de ce budget en croissance sera attribué à Télé-Bruxelles, peut-être pour aider la RTBF à la relayer audelà des frontières régionales.

Les budgets qui sont mentionnés au programme 2 « Sports et éducation physique » me paraissent sensiblement éloignés de son objet. Je rappelle le besoin de recentrage pour une meilleure lisibilité et efficacité de notre budget.

Le budget consacré à l'enseignement représente principalement l'effort fourni en matière de promotion de la langue française dans les milieux immigrés à la suite de la résolution prise par notre Assemblée. Bravo!

En terminant l'analyse des matières réglementaires, on a le sentiment que tout est un peu dans tout, ce qui rend la lecture de ce budget difficile, même si, en soi, les crédits sont sans doute distribués à bon escient.

En ce qui concerne les matières décrétales, la division 22, «Aide aux personnes » représente, à elle seule, 52 p.c. du budget global. Cependant, il n'y a pas une large marge de manœuvre pour le Collège, dans la mesure où la plupart des subsides y sont conventionnés. Avec le transfert des compétences, le budget du premier programme «Action sociale » est multiplié par trois et passe ainsi de 46 à 130 millions.

1994 est consacrée «année de la famille». Mon groupe soutient donc entièrement le budget consacré à la participation aux études et recherches qui auront lieu en 1994 sur un sujet autant traditionnel qu'en évolution: la famille. Puissent ces colloques apporter des idées nouvelles, des approches novatrices en matière de politiques sociales à l'égard de cette réalité en pleine mutation. Notre Ville-Région doit absolument tenir compte de cette évolution en matière de logement, de loisir, d'intégration sociale, de lutte contre la toxicomanie, de garde des enfants.

A ce propos, je tiens à mettre en évidence l'étape essentielle de la vie de chaque famille: la petite enfance. «Tout se joue avant l'âge de trois ans » est une affirmation qui est aujourd'hui admise sans contestation. Cela pour dire l'importance qui doit être accordée à cette période de la vie.

Le budget, tant en matières décrétales que réglementaires, reflète différentes actions en faveur de la petite enfance.

Ainsi, le budget Culture et Enseignement accorde un crédit de huit millions de francs aux associations en matière de jeunesse dont 1,4 million pour des maisons d'enfants. Se retrouve ainsi sous ce programme le budget relatif à la petite enfance, qui subventionne l'activité, excellente par ailleurs, du FRAIE

Le soutien des initiatives en matière d'aide précoce est très positif, et j'attends avec intérêt la réglementation promise en la matière. La détection des handicaps permet à ces derniers, s'ils sont dépistés à temps, de devenir moins lourds.

Le budget Santé apporte son soutien à diverses institutions. Ainsi, la «Maison ouverte», inspirée de la célèbre psychologue de la petite enfance Françoise Dolto, effectue un travail auprès des familles ayant des jeunes enfants.

En matière d'infrastructures sociales, il y a lieu d'épingler encore l'effort fait pour les crèches. Les réglementations et les subsides de fonctionnement relatifs à l'ONE sont restés du ressort de la Communauté française. Néanmoins, notre Assemblée est devenue compétente en matière d'infrastructures d'accueil de la petite enfance. Lourde responsabilité!

Qu'en est-il encore de la prise en charge des enfants malades, sujet qui me tient fort à cœur de longue date et pour lequel je n'ai pas encore obtenu de réponse?

J'espère vivement que les colloques et les études qui seront financés en cette année de la famille traceront la voie vers une politique cohérente vis-à-vis de la petite enfance.

En effet, selon moi, la garde des enfants constitue une problématique essentielle dans notre Région.

Quatre-vingt-un millions sont affectés aux centres de service social. Selon le Ministre responsable, les missions de ces centres devraient être redéfinies, et ces derniers devraient travailler en collaboration avec les maisons de quartiers et les CPAS. Pourrait-il nous donner plus de précisions quant à l'emploi de ce montant?

En matière d'immigration, un nouveau budget de 74 millions est prévu. Je me limiterai à rappeler les points forts de l'avis de la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère.

Ce budget doit:

- privilégier l'intégration des jeunes immigrés;
- promouvoir la mixité et l'intégration des jeunes femmes immigrées;
- donner un statut légal au Centre régional des populations d'origine étrangère.

Je tiens également à insister sur la nécessaire cohérence des différentes actions communales, régionales et de la COCOF— au sein de notre Assemblée particulièrement, la problématique de l'immigration est gérée par différents Ministres— pour donner à la politique d'immigration toute son efficacité.

Septante-cinq pour cent du budget de l'aide aux personnes sont attribués aux personnes handicapées. Le budget IMP augmente de manière importante. Il doit notamment répondre à la nouvelle réglementation des IMP et aux augmentations barémiques du personnel. Mon groupe s'en réjouit.

Enfin, la politique d'aide aux handicapés doit rencontrer le problème des nouvelles infrastructures nécessaires. En effet, la Communauté française n'a plus investi depuis 1989 dans de nouveaux services destinés aux handicapés.

Le montant de 1,413 milliard permet-il une politique d'investissement dans un secteur qui, voici peu, a clamé sa détresse?

Le Ministre pourra-t-il me rassurer en ce qui concerne les infrastructures destinées aux IMP et quant à la création d'un Fonds de réserves à cette fin?

Dans un autre ordre d'idées, mon groupe est heureux de la revalorisation du rôle des aides familiales et seniors, ainsi que des moyens supplémentaires accordés aux centres de consultations prématrimoniales et familiales. Le Ministre-Président du Collège nous annonce une nouvelle réglementation et l'agréation de nouveaux centres PMS. Nous espérons une rapide concrétisation de ces intentions.

La formation professionnelle est une matière nouvellement transférée à notre Commission. En cette période où le manque d'emploi prend une dimension dramatique, mon groupe insiste pour que les structures de formation professionnelle soient rapidement mises en place et soient efficientes, en coordination avec l'emploi. J'aimerais également obtenir quelques éclaircissements concernant les actions de formation et d'insertion socioprofessionnelle.

Dans la déclaration politique du 22 novembre, il est fait référence à la nécessaire révision du décret de la Communauté française du 17 juillet 1987 qui tombe en désuétude à la suite du transfert des compétences. Qu'en est-il actuellement?

En l'absence de projet de nouveau décret, sur quels critères seront agréés les subsides de financement des associations?

De plus, on relève une différence au point de vue des articles budgétaires entre les ASBL issues du décret du 17 juillet et celles issues «d'initiatives nouvelles en matière d'entreprises d'insertion».

Comment le Collège différencie-t-il les entreprises d'apprentissage professionnel —, les EAP — les entreprises d'insertion et les entreprises de formation par le travail? Quels seront les critères retenus en matière de répartition des subsides?

En ce qui concerne le budget de la santé qui, comme l'a rappelé le Ministre compétent, a triplé, il faut particulièrement souligner l'intérêt de la politique de maintien à domicile. Le montant destiné aux soins palliatifs a quasiment doublé. Soulignons avec fierté que la femme de l'année proclamée récemment appartient à un des services dépendant de notre compétence.

La politique coordonnée de politique de santé mentale a vu son budget augmenté de 17 p.c. Un projet important d'une nouvelle réglementation sur le sujet nous parviendra au cours du premier semestre 1994.

De même, une nouvelle réglementation d'agrément et de subvention de services pour mieux lutter contre la toxicomanie sera analysée et votée prochainement. Je me réjouis de ces jalons essentiels qui doivent rencontrer les problèmes concrets, de santé et mal-être des Bruxellois en 1994.

En ce qui concerne le tourisme, je me réjouis particulièrement de la mise en place de l'outil structurel de coordination que le Ministre nous a annoncé. Cette coordination sera étendue à nos différentes Assemblées, aux autres entités fédérées, aux secteurs public et privé et, bien sûr, à l'OBT.

Puisse cette coordination tendre à présenter aux futurs visiteurs de Bruxelles un projet commun dans la diversité de nos institutions. Bravo aussi au Ministre pour la carte des musées, mais pourrait-il m'expliquer plus concrètement en quoi consiste le fameux «passeport touristique» dont il nous a parlé en commission?

A titre de conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais vous rappeler que notre Assemblée aura beaucoup de travail dans les mois à venir. De nombreux programmes du budget ont en effet le néant pour base légale!

En clair, de nombreux nouveaux règlements ou décrets nous sont promis. Ainsi en est-il dans le secteur de la santé mentale, de la toxicomanie, des handicapés, de la formation professionnelle... Ce travail sera fort utile et apportera plus de précision et d'efficacité à notre politique, et je m'en réjouis. Mais il y a du pain sur la planche; nous devons nous mettre rapidement à l'ouvrage afin que le budget 1995 puisse être établi avec plus de

précision et être le reflet d'une politique qui correspond aux besoins de notre Région. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je remercierai d'abord le rapporteur pour son excellent rapport particulièrement complet.

La situation financière de la Commission communautaire française est aujourd'hui positive. Mais cette image rassurante peut n'être qu'un trompe-l'œil et devenir rapidement un cauchemar. Ne jouons pas à l'autruche comme l'a fait la Communauté française depuis le vote de la loi de financement. La réalité est que, dès 1996, soit dans deux ans, la Communauté française présentera un déficit de 15 258 millions qui pourrait atteindre, 92 807 millions en 1999! Ces projections sont réalistes, et nous devons le savoir.

Si aucun effort n'est fourni, la Communauté française sera donc en faillite et, dès lors, il y aura une diminution des recettes de la COCOF. Nous devons en tenir compte si nous voulons ne pas participer à cette mise en faillite de la Communauté française.

Pour cela, trois axes essentiels sont à suivre.

Le premier est de procéder à des investissements qui permettront demain de diminuer les frais de fonctionnement. L'acquisition du bâtiment rue Ducale, destiné à l'administration, et celle de la Maison de la Francité aux multiples activités culturelles en sont de bons exemples. De ce point de vue, le budget répond à ce premier principe.

Comme l'a fait Mme Willame, je tiens à souligner la nécessité de garantir notre visibilité au sein de notre Région par le biais de certains investissements.

Le deuxième axe est de mettre sur pied des réalisations, donc des choix politiques, qui pourront financièrement être poursuivies et soutenues dans le temps. Soyons attentifs aux dangers de la récurrence. Il est souhaitable que le passage des compétences de la Communauté française vers la COCOF s'effectue en douceur pour permettre ces choix et cette programmation bien réfléchie.

Le troisième axe est d'établir un tableau de bord financier pour éviter les dérapages et contrôler les limites acceptables financièrement des charges récurrentes, en particulier celles qui sont liées à la dette.

Le contrôle de la Cour des comptes sur le budget décrétal et réglementaire existe. Si le visa préalable de celle-ci est nécessaire pour les engagements, l'exécution des dépenses peut être très ralentie. Il faudrait donc trouver un mécanisme qui évite ce visa préalable pour des dépenses peu élevées dans des secteurs d'initiative comme ceux de la division 11. Ce qui n'exclut absolument pas le contrôle *a posteriori* de la Cour des comptes sur ces dépenses.

Les priorités culturelles traduites dans le budget sont triples.

Tout d'abord, l'affirmation et le renforcement de l'identité francophone de et à Bruxelles. Plusieurs secteurs doivent développer cette politique. L'enseignement poussé de la langue française au niveau scolaire garantira une maîtrise de la langue maternelle ou de la langue de la scolarité pour les Bruxellois. De même, l'enseignement de la langue française aux étudiants étrangers suivant une formation dans des institutions bruxelloises d'enseignement supérieur doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Cet effort permettra de garder à la langue française son statut et son caractère de langue internationale.

Dans cette même perspective, j'insiste auprès du Collège pour qu'il veille, avec la plus grande vigilance, à ce que les appellations des manifestations internationales et les manifestations soutenues par la COCOF soient en français, et dans une langue correcte. Evitons le franglais. Ne craignons pas d'annoncer les manifestations en français dans le monde. Un intitulé de manifestation est en général toujours compréhensible dans sa langue d'origine et, de surcroît, cela permet d'affirmer l'identité culturelle du lieu où se déroule cette manifestation.

Je voudrais également souligner l'importance d'éditer des écrits scientifiques en langue française et de privilégier les communications en français faites par des francophones dans les rencontres internationales. Il est reconnu qu'une langue reste vivante si elle génère des connaissances et en crée de nouvelles. Certes, nous vivons une époque où la loi du marché prime généralement et, dans les matières culturelles et scientifiques, nous subissons la force de cette loi accordant la primauté à la langue qui mobilise les capacités financières les plus importantes. Cependant, dans un ensemble de disciplines, celles liées aux sciences sociales par exemple, les recherches et connaissances scientifiques en langue française sont très développées. Il faut donc veiller à ce que la conceptualisation se fasse dans la langue des chercheurs pour exprimer avec précision et rigueur les différents éléments.

Au niveau international, il est tout aussi important que les publications soient éditées dans la langue de leur auteur. Je demande donc au Collège d'être particulièrement soucieux de cet aspect précis d'affirmation et de renforcement d'une identité culturelle francophone de et à Bruxelles et d'apporter son soutien concret à la diffusion des publications scientifiques de langue française dans les bibliothèques à travers le monde.

L'audiovisuel — outil contemporain pour une diffusion de masse — mérite une attention toute particulière, largement justifiée par son rôle primordial d'information, d'éducation, de communication, de support culturel. Il convient prioritairement de veiller au développement de Télé-Bruxelles, dont le rayonnement doit dépasser la Région bruxelloise, dans le sens institutionnel.

Télé-Bruxelles est un moyen, pour les francophones de la périphérie, de participer à la vie culturelle de la Région dont ils font en réalité partie, même si des majorités politiques les ont mis et abandonnés en Région flamande.

La création dans le domaine de l'audiovisuel doit être promue; elle engendre de plus une série d'activités économiques et soutient le secteur.

La deuxième grande priorité est la vie culturelle accessible à tous et œuvre de tous. Il est nécessaire de pratiquer une démarche culturelle d'ouverture : théâtres, musées, académies doivent pouvoir être fréquentés par l'ensemble de la population. Ne soyons pas élitistes et veillons donc à ouvrir des lieux culturels à tous en menant des actions pour amener la population à les fréquenter. Je pense en particulier aux efforts à faire dans les milieux d'enseignement.

Il faut souligner qu'une politique d'ouverture aux académies est nécessaire pour réagir à la très importante chute de fréquentation résultant du minerval imposé aux élèves. Nous pensons qu'il s'agit là d'une erreur profonde commise par la Communauté française. Il faudra y remédier.

L'ouverture et l'accessibilité à la culture nécessitent aussi que le citoyen, le Bruxellois, devienne lui-même un acteur culturel. La vie culturelle fait partie de l'activité quotidienne. Permettre aux personnes de concrétiser des actions culturelles dans leur vie courante est l'autre face d'une politique d'ouverture. Elle justifie la subsidiation et l'encouragement de la vie associative culturelle, des initiatives locales ou communales à l'opposé des politiques de prestige souvent vides de contenu.

La troisième priorité est caractérisée par l'échange des cultures dans une capitale européenne. Soyons clairs: il n'y a pas de réelle culture si celle-ci n'est pas ouverte aux autres. Elle doit également se montrer accueillante. Effectivement, c'est bien souvent par rapport à la culture des autres que l'on comprend mieux la sienne.

L'échange des cultures, des modes de pensée, des façons de vivre et de s'exprimer ne peut qu'enrichir un individu et une société toute entière. Comprendre la culture des autres, c'est accepter l'existence de la différence, c'est le moyen d'une intégration mutuelle sans ambition d'absorption de l'un par l'autre. Bruxelles, capitale de l'Europe, carrefour des nations de notre continent, constitue une occasion unique de favoriser ces échanges culturels. La COCOF doit saisir cette occasion.

Dans le secteur social et de santé, les questions du saupoudrage, de la cohérence des subventions et des doubles subsidiations sont posées. La réponse diffère de celle concernant le secteur culturel parce que les données sont différentes. Dans le domaine culturel, en effet, toute initiative, aussi modeste soitelle, est source de vie culturelle, tandis que dans le secteur social une initiative à petite échelle peut mener au gaspillage, à la dispersion des fonds et des énergies.

Il faut donc viser quatre objectifs: efficacité, rationalisation, cohérence et visibilité. Or, les nouvelles matières transférées sont, dans l'ensemble, peu réglementées. Il faudra assurer aux organisations bien établies dans leur rôle une autonomie, une liberté d'action, et pour les autres, éviter le double subventionnement.

Des budgets importants sont prévus pour certains secteurs. Des points d'interrogation, des inquiétudes existent pour plusieurs d'entre eux. Chacun sait combien le FDF est attaché à la politique concernant les personnes handicapées. Le récent règlement voté en décembre en atteste. Or, dans le cahier explicatif du budget, la seule base législative valable citée est le fameux arrêté 81. D'après ce qui m'a été dit en commission, le cahier explicatif a été rédigé avant le vote du nouveau règlement et il n'a pas été mis à jour avant sa distribution. Toujours est-il qu'il faut maintenant appliquer le nouveau règlement. Il est donc urgent d'en prendre les arrêtés d'application.

Venons-en plus spécifiquement à la santé. Un chapitre important du budget est consacré à la toxicomanie. Il s'agit indubitablement d'un problème considérable, difficile à traiter et auquel nous nous devons d'apporter notre contribution. Aussi, je me réjouis de constater que le budget prévoit d'y consacrer un montant important.

Dans le secteur «santé mentale», le Ministre Thys avait promis une nouvelle réglementation pour les centres de santé mentale. Qu'advient-il de ce projet? Comment le Ministre compte-t-il procéder actuellement, alors qu'il n'existe pas encore de règlement?

Quant aux soins palliatifs, dont on parle de plus en plus, ils devraient être réellement assimilés à des soins hospitaliers et mériteraient une complète prise en charge par l'INAMI. J'inviterai le Ministre compétent à faire des démarches dans ce sens, l'enjeu en vaut la peine.

Un mot encore pour le tourisme. J'attire l'attention sur l'image culturelle et linguistique de Bruxelles qui sera véhiculée par ce biais.

Si nous voulons et devons être ouverts et accueillants aux autres nationalités et cultures, ce n'est pas incompatible avec l'affirmation de notre identité francophone. Veillons donc à sa diffusion.

Dans de nombreux postes budgétaires on trouve une subvention pour des frais d'étude, colloques et publications. En cette année d'élections, une dérive préélectorale pourrait tenter l'un ou l'autre qui ferait peut-être savoir, un peu trop, que telle ou telle manifestation ou publication est due à son initiative. L'information et la formation sont nécessaires, mais les actions concrètes sur le terrain doivent rester prioritaires.

En conclusion, Monsieur le Président, le budget présenté respecte l'esprit de la déclaration du Collège et mon groupe

votera en sa faveur. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Smits.

M. Smits. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je dois vous dire que je m'attendais, par respect pour notre Assemblée, à la présence du Ministre-Président et des membres du Collège, étant donné que nous examinons des secteurs dont ils sont chargés.

Je suis persuadé, Monsieur le Ministre Hotyat, que vous leur ferez part de nos débats. Une partie de mon intervention s'adressait directement au Ministre-Président et je compte sur votre diligence pour lui répéter les quelques traits d'humour qui émaillent mon propos, mais qui perdront de leur saveur du fait de son absence.

Aujourd'hui, il m'échoit d'analyser, au nom du groupe libéral, ce que j'appellerai les détails techniques du budget.

M. Hervé Hasquin s'est exprimé en notre nom en ce qui concerne les éléments globaux et l'ensemble des effets financiers dus à la réforme de l'Etat. Mes Collègues Marion Lemesre et Marc Cools vous parleront des différents aspects qui retiennent plus particulièrement l'attention de notre groupe.

D'entrée de jeu, je souhaite remercier le Ministre-Président et les Ministres pour la clarté, l'exhaustivité et même, très souvent, la franchise de leurs réponses en Commission réunie du Budget.

Il est particulièrement agréable de travailler vite et bien, en disposant d'une part, des documents adéquats et, d'autre part, de réponses claires émanant des responsables concernés.

Il faut également souligner la présence aux travaux préliminaires de conseillers compétents des différents cabinets auxquels les Ministres ont permis de s'exprimer librement, tels Mme Feron et M. Thomès, pour ne citer qu'eux, et je tiens à les féliciter au passage pour la clarté de leurs interventions.

Enfin, le rapport fait au nom de la Commission par notre Collègue M. Bernard de Marcken de Merken mérite nos éloges et nos remerciements. Il a réalisé un travail remarquable.

Entrons dans le vif du sujet. Chers Collègues, nos cinq Ministres ont bien du mérite de s'y retrouver dans le partage des compétences. Que de morcellements! Que de découpages arbitraires!

Le Ministre-Président du Collège s'attribue la part du lion en gérant à lui seul 68 p.c. du budget. C'est vrai, notre quasi-doyen aux affaires, le Ministre Jean-Louis Thys conserve une certaine logique dans son secteur santé. Toutefois, par les secteurs de l'aide aux personnes dévolu au Ministre-Président et, du fait de la gestion des maisons de repos confiée au Ministre Gosuin, l'affaire se complique manifestement! Par charité, je ne commenterai pas le partage des compétences entre le membre du Collège Didier Gosuin et son Collègue Didier van Eyll. Nous ne pouvons que supposer qu'ils ont été fermement punis par les autres membres pour leur non-participation aux accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin.

Donc, résumons-nous et, soyons clairs, avec l'aide technique du membre du Collège, chargé du Budget et de la Fonction publique, M. Robert Hotyat, le Ministre-Président, Charles Picqué a tout verrouillé, tout cadenassé et a pris sous sa reponsabilité ou son influence directe tous les leviers de décision.

La Région était depuis fort longtemps un fief socialiste... Maintenant, c'est évident, comme la COCOF est devenue un outil fort important, sa gestion quotidienne et sa stratégie seront socialistes.

Soyons francs! Quand on a la patience de démêler l'écheveau et que l'on cherche à voir la vérité au-delà des mots,

nous aurons à la COCOF un interlocuteur responsable, Charles Picqué! Vous êtes aujourd'hui son porte-parole, Monsieur Hotyat, et je m'en réjouis. Analysons le budget.

Vous présentez un budget en équilibre. C'est un bon point! Par contre, il faut que nous conservions très présent à l'esprit que 94 p.c. de vos dépenses correspondent aux matières transférées et que, dès lors, fort logiquement, la majorité de vos recettes dépendent directement de la Communauté française et de sa dramatique impécuniosité. Nous lui réclamons 3 milliards 325 millions. Pour 1994, vous fonctionnez en prenant dans la poche des Bruxellois, votre deuxième recette que l'on appelle pudiquement le droit de tirage régional et qui s'élève à 1 milliard 600 millions.

Donc pour près de 5 milliards, soit 80 p.c. de vos recettes, vous comptez, soit sur une instance politique, sans doute en faillite dans moins de deux ans et, en tous les cas, qui le sera très certainement avant l'an 2000, soit sur les impôts à prélever dans la poche de nos concitoyens bruxellois. Dès lors, je m'inquiète très fortement pour cette deuxième branche de l'alternative. Quand la Communauté française ne pourra plus payer, les Bruxellois devront le faire. Donc, contrairement à l'esprit qui règne habituellement dans cette Assemblée, tout ce que nous disons ici est d'une importance vitale pour l'avenir de nos concitoyens.

Aujourd'hui, vous augmentez considérablement les dépenses à charge future de nos concitoyens. Est-ce que chaque franc dépensé est bien employé? Si vous me le permettez, je voudrais vous dire que je ne le pense pas. Vous-même et votre Collège avez été les victimes du syndrome de nouveau riche.

Aujourd'hui, vous acquérez de nouvelles compétences; vous dirigez un Collège plus que pléthorique; vous disposez, sur papier, des moyens financiers nécessaires.

Alors demain, lorsque nous serons revenus aux réalités, lorsque nous aurons dépassé les magouilles technico-financières des échafaudages institutionnels, lorsqu'il n'y aura plus de combines tordues possibles, comme vendre, une deuxième fois, aux contribuables des bâtiments scolaires qui leur appartiennent déjà, lorsque vous devrez rembourser les emprunts, payer les intérêts et assumer pleinement tous les frais de gestion des compétences ou des propriétés transférées, comment ferezvous?

C'est donc aujourd'hui que nous devons vous inciter à être prudents, à économiser, à ne rien dépenser qui ne soit pleinement et totalement utile et justifiable.

Monsieur le Ministre, pensez-vous que l'administration dont nous disposons aujourd'hui et, surtout, dont, après les transferts, nous disposerons demain, sera capable de remplir son rôle?

Vous allez me répondre par l'affirmative et, pourtant, vous savez parfaitement bien, comme nous tous, que ce n'est et ce ne sera pas le cas. C'est là un premier risque essentiel que vous faites prendre à notre Région.

Six milliards de dépenses nécessitent que vous puissiez disposer d'une administration efficace, compétente et structurée, qui exécute vos décisions.

Or, votre administration, après les transferts, sera toujours aussi destructurée et toujours aussi peu contrôlable, du fait de sa politisation plus qu'outrancière.

Vous dépenserez, pour votre administration, 540 millions, en 1994, contre 216 millions en 1993.

Vous achetez un bâtiment plutôt que de louer; sans doute, est-ce là une sage décision.

Vous ne prévoyez qu'un crédit provisionnel de 50 millions, pour le personnel à transférer de la Communauté française; c'est là une preuve manifeste de l'impossibilité dans laquelle vous vous trouvez de prévoir quoi que ce soit, en matière de gestion cohérente du personnel futur.

Je crains très fortement que votre nouveau bâtiment soit, comme les villages du général Potemkine, un exemple de plus du façadisme à la bruxelloise... une fort belle et fort chère coquille vide.

Monsieur le Ministre-Président, vous qui êtes également bourgmestre, — comme il est absent, Monsieur le Ministre, vous qui étiez également échevin — vous le savez, une administration efficace, cohérente, motivée, et, qui a le courage de ses actes et de ses propositions, une administration sur qui vous pouvez vous appuyer et à qui vous pouvez déléguer, est essentielle.

Cette administration, vous n'en disposerez pas avant plusieurs années, et, vous le savez mieux que quiconque.

C'est en tout cas mon avis et je pense que beaucoup de gens le partagent même s'ils ne le disent pas clairement.

Vous le savez tellement bien que vous avez immédiatement prévu de gonfler encore plus les divers cabinets ministériels. 20 millions seront injectés dans les cabinets, un crédit de près de 50 p.c. de celui réservé à l'indispensable nouvelle administration.

S'il fallait une preuve tangible de ce que sera, une fois de plus, la politisation excessive, elle est là, inscrite, noir sur blanc, dans votre budget.

Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, sans doute avant de me croire, souhaitez-vous une deuxième preuve que, vous et votre Collège, avez été les victimes de ce que j'ai appelé le «syndrome du nouveau riche».

Cette preuve, je vous l'apporte.

Dans l'ancien budget, des secteurs importants existaient déjà, soit qu'ils fussent de notre compétence directe, soit qu'ils fussent partiellement délégués.

Vous n'avez nullement repensé votre politique dans ces différents secteurs.

Le Collège s'est contenté de hisser le niveau des dépenses à la hauteur de ce que sont aujourd'hui, j'insiste sur le terme d'aujourd'hui, nos nouveaux moyens:

- pour les matières culturelles et d'enseignement : 27 p.c. d'augmentation;
- pour les subventions aux institutions médico-sociopédagogiques pour handicapés: 33 p.c. d'augmentation;
- pour les subventions aux services agréés d'aide aux familles: 67 p.c. d'augmentation;
- pour les subventions aux centres d'aide et d'information sexuelle, conjugale et familiale: 57 p.c. d'augmentation;
- pour les susventions aux services de santé mentale: 17 p.c. d'augmentation.

Pour l'ensemble des secteurs que je viens de citer, nous dépensions en 1993, 1 milliard 701 millions.

En 1994, nous dépenserons 2 milliards 286 millions soit au total 35 p.c. de dépenses supplémentaires, 600 millions de dépenses en plus.

## Mme Lemesre, Vice-Présidente, remplace M. Moureaux au fauteuil présidentiel

Il est ennuyeux que le Président quitte l'Assemblée car certains de mes propos s'adressaient à lui mais je les lui communiquerai par personne interposée.

Il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir immédiatement de la méthode choisie par le Collège. L'argent supplémentaire a été attribué aux divers représentants des différents partis politiques, selon l'influence respective de leurs partis, et non, selon leurs projets ou votre stratégie.

Demain. lorsque la Communauté française ne sera plus capable de payer ce qu'elle nous devra, les contribuables bruxellois devront payer les cadeaux que vous leur offrez aujourd'hui. Encore si ces cadeaux correspondaient à une réelle politique. Mais non! Vous allez habituer nos concitoyens à recevoir des services ou des aides qu'ils ne demandent pas ou qui ne leur sont pas indispensables et, dans peu de temps — trois ans au maximum — vous allez devoir, soit les leur supprimer, soit les faire payer en leur demandant plus d'impôts.

Vous devriez aujourd'hui avoir le courage de la prudence pour ne pas décevoir demain.

J'attire votre attention toute personnelle sur le fait qu'à force d'être le Bruxellois de l'année — et je m'adresse au Ministre-Président — vous avez beaucoup de chance, de même que le Ministre présent, d'être là dans trois ans. Donc, ne jouez pas à l'autruche politique... Aujourd'hui, vous annoncez les cadeaux mais, demain, vous devrez faire payer les factures.

Monsieur le Ministre, je vois que vous ne me croyez toujours pas. Vous pensez : tous les postes du budget font l'objet de politiques très précises, novatrices et peu dispendieuses.

Permettez-moi de citer, grâce au rapport de la Commission réunie du budget, un Ministre. Il nous disait: «Le budget permet d'être relativement optimiste, ce qui ne veut pas dire que l'on doive développer une «politique de Saint-Nicolas». Le Collège se doit de rester prudent, il existe encore des zones d'ombre, notamment en ce qui concerne les infrastructures», et il ajoutait, quelques propos plus loin: «Le Collège tentera, en tout cas, d'éviter les doubles emplois et sera d'autant plus attentif qu'aujourd'hui il a la maîtrise des budgets».

Voilà, en tout cas, un homme avisé et prudent qui, lui, sait, comme je le pense et tente de vous en convaincre, que votre budget est rédigé à la grosse louche, sur base d'un découpage politique des sommes transférées de la Communauté française.

Le Ministre pense, comme moi, que tout le travail d'analyse de chaque dépense reste à faire par le Collège.

Je suis sûr que le Ministre-Président, reconnaîtra dans mes citations ses propres propos... que j'approuve d'ailleurs pleinement!

Monsieur le Ministre, je le redis en conclusion de cette partie de mon intervention: soyez prudent, ne promettez pas des cadeaux que vous ne pourrez plus assumer ensuite, ne créez pas de services ou des besoins neufs que vous ne pourrez plus financer dans quelques mois, dans quelques années.

La population en sortirait déçue et meurtie et, je le pense avec beaucoup de conviction, elle aurait le droit de penser que vous l'avez trahie en promettant des jours meilleurs qui ne se révéleraient que d'éphémères châteaux en Espagne électoraux.

Trois postes fort importants retiendront encore mon attention.

Dès 1994, nous consacrerons près d'1 milliard à la formation professionnelle. Je m'en réjouis car, il s'agit là, d'un secteur essentiel pour l'avenir de notre société moderne et civilisée. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire, du haut de cette tribune, combien je croyais essentielle une concertation permanente entre tous les acteurs de la formation et de l'Education.

Je pense que le message a été bien reçu et qu'à cet égard, le Ministre Picqué partage mon point de vue. Je n'y reviendrai donc pas dans le cadre de ce débat budgétaire.

Le Ministre-Président a axé principalement sa politique sur le futur «Institut de formation professionnelle». Il y consacre 668 millions dont près d'un demi-milliard pour des actions nouvelles. Il le disait lui même en Commission, cet Institut disposera d'un budget confortable qui dépassera largement ce que la Communauté française réservait à Bruxelles par le biais du FOREm.

De tout cela — je le redis — nous nous réjouissons. Mais nous serons particulièrement attentifs et vigilants à ce que ce nouvel Institut fonctionne sur base d'une stratégie clairement indiquée et qu'il ne devienne, en aucun cas, ni d'aucune manière, un refuge ou un home d'accueil pour des amis politiques, dont le seul mérite serait d'avoir la carte du bon parti au bon moment.

Le tourisme est une nouvelle compétence particulièrement importante pour le développement régional de la «Capitale de l'Europe. Ce Collège va y consacrer 211 millions en 1994.

- Le Ministre Thys nous a indiqué ses quatre priorités:
- l'intégration des dimensions culturelles et économiques du tourisme,
  - l'élaboration d'une politique coordonnée du tourisme,
- l'organisation d'un espace propice au développement du tourisme,
- l'initiative d'une politique dynamique de promotion de Bruxelles.

Et il ajoutait: «Ces quatre priorités se retrouvent dans les choix budgétaires qui vous sont proposés.»

Près de 50 p.c. du budget sera confié par délégation à l'Office de promotion du Tourisme. Si j'ai bien compris ce que disait le Ministre en Commission, les 50 autres p.c. seront confiés au Ministre des Communications de la Région bruxelloise, M. Jean-Louis Thys, pour qu'il améliore la lisibilité de nos lieux et circuits touristiques.

Tout cela est étrangement court. J'avoue que je ne songe pas à critiquer l'un des Ministres qui a eu le courage de dire clairement qu'il n'avait pas encore de programme et, qu'entre-temps, il s'en remettait aux bons soins des organismes spécialisés existants

Le Ministre Thys nous l'a dit, il reçoit de l'argent... il verra ce qu'il va en faire, et dans l'intervalle, il va subsidier le Ministre régional des Communications.

Enfin, je vais conclure en abordant le problème des bâtiments scolaires. Le Conseil d'administration de la société des bâtiments scolaires a voté, lors de sa deuxième réunion, un règlement d'ordre intérieur qui interdit aux administrateurs de s'exprimer en public sur des objets ou délibérations ayant trait à la société.

Avec beaucoup de franchise, le Président de la société, et de notre Assemblée, a précisé que c'était mon intervention à cette tribune qui avait incité la majorité à se prémunir de toute fuite intempestive.

Rassurez-vous, Monsieur le double Président, j'ai voté avec beaucoup de bonne humeur pour votre règlement d'ordre intérieur; je me conformerai donc à son prescrit.

Maintenant, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, vous avez compris pourquoi sur le sujet je serai excessivement bref.

406,5 millions sont prévus pour les bâtiments scolaires. Le Ministre du Budget a attiré l'attention des membres de la Commission sur le caractère prévisionnel de l'évolution de ces dépenses. Il sous-entendait qu'elles pourraient être plus élevées. Moi qui ne peut rien vous dire, je vous dirai néanmoins: je pense qu'il est dans le vrai... il pense juste... ce sera pour la COCOF le tonneau des Danaïdes.

Mais règlement et déontologie obligent, je m'arrête là.

En quelques mots, je vous résume mon intervention. Aujourd'hui, nous dépensons de l'argent qui existe et votre budget est en équilibre. Parfait. Mais vous créez des compétences, des besoins et des appétits nouveaux.

L'on pourrait se réjouir de cet apport neuf au tissu culturel, à la santé, à la formation, au tourisme, aux handicapés, à l'intégration, à la lutte contre les méfaits de la toxicomanie. L'on pourrait même s'en réjouir vivement si l'avenir de nos recettes n'était pas aussi sombre et si le Collège avait défini une politique clairvoyante et structurée garantissant l'intérêt de chaque dépense. Manifestement, tel n'est pas le cas pour la plupart des dépenses non obligatoires.

Enfin, dépenser des milliards implique que nous puissions disposer d'une administration forte, compétente et politiquement libre. Nous le savons tous, tel n'est pas et ne sera pas le cas avant un certain temps.

Monsieur le Ministre-Président, vous souhaitiez mener une politique de «Saint-Nicolas» prudent. Je vous incite à vous méfier tant de la hauteur des cheminées que vous allez devoir descendre, que des pères fouettards bruxellois qui vous attendent à la sortie de celles-ci.

Je vous remercie, ainsi que les membres du Collège absents, de votre attention. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, au nom du groupe socialiste, j'interviendrai principalement sur l'ensemble des matières concernant les jeunes, les très jeunes.

J'estime qu'il est urgent d'accorder une attention toute particulière à l'ensemble des politiques qui vont encadrer les actions et les projets les concernant.

Faut-il rappeler quelques problèmes criants tels le manque de milieux d'accueil pour les petits, l'absence de politique préventive en relation avec la santé mentale et physique des jeunes, l'accès difficile à certaines activités culturelles trop onéreuses, fonctionnant d'une manière trop discrète et réservées donc à des publics privilégiés car ayant accès à l'information.

Aussi, aimerai-je souligner, d'une part, ce qui fonctionne bien et, d'autre part, attirer l'attention des différents Ministres sur ce qui demain devrait être soutenu, développé et qui concerne les initiatives nouvelles qui collent souvent mieux aux réalités, aux besoins des publics concernés.

En 1993, notre Assemblée a permis l'organisation d'un long moment de réflexion avec le monde associatif dans le cadre des Etats généraux de la Ligue des Droits de l'Homme sur le thème de la promotion de la santé auprès des jeunes.

Le fruit des travaux a abouti à la rédaction d'une recommandation. Puis-je rappeler ici ce que doit être, pour nous socialistes, une politique de promotion à la santé? La santé et le bien-être résultent d'une interaction entre l'individu et son milieu. La santé et le bien-être ne sont pas perçus aujourd'hui simplement comme l'absence de maladie et de problèmes sociaux. Ils désignent plutôt la capacité physique, psychique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer, d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie.

Les actions destinées à améliorer la santé et le bien-être doivent tenir compte à la fois des capacités de la personne et des ressources du milieu. Elles permettent à l'individu d'exercer son pouvoir de décision sur les différents aspects de sa vie, et à la famille de jouer son rôle essentiel. Elles favoriseront le dynamisme des milieux de vie et la solidarité.

La politique de la santé et du bien-être est beaucoup plus qu'un simple énoncé. Elle est conçue pour être un guide souple qui évolue en fonction du progrès réalisé, des résultats atteints, des nouveaux problèmes à résoudre et de l'avancement des connaissances.

Cette ligne de pensée peut soutenir et s'appliquer à l'ensemble des politiques de proximité, et viser en priorité le groupe le plus fragilisé de notre population bruxelloise, les jeunes. Ce sont les jeunes qui sont les principaux otages de l'extension du processus de paupérisation de la population bruxelloise.

## Mme Payfa, Vice-Présidente, remplace M. Lemesre au fauteuil présidentiel

Aussi, je saluerai la réalisation rapide des projets soutenus dans le cadre des nouvelles initiatives — je me démarque ici quelque peu de l'orateur précédent —, la levée du moratoire sur l'agréation des centres de guidance, le soutien au développement des activités en milieu ouvert, la promotion des groupes de self-help qui correspondent mieux au traitement des assuétudes.

Plutôt que de soutenir des études en matière de politique familiale — année 1994 oblige puisque c'est l'année de la famille — pourquoi ne pas soutenir de réelles actions? Pourquoi ne pas donner l'occasion aux jeunes, aux familles, d'avoir accès à ce que notre milieu urbain génère, produit en la matière, initier les enfants à la création théâtrale, aux histoires contées, à la production artistique, à la lecture, aux jeux, aux activités sportives? Apprenons-leur à gérer leur temps libre, à préserver leur autonomie, et ne faisons pas d'eux des consommateurs de programmes télévisés uniquement, ou des assistés permanents des nourritures culturelles.

Les programmes et les dates des principales manifestations — qui seront soutenues par notre Assemblée et par l'Exécutif — qui sont destinées à ce public en 1994, doivent être annoncés au public par les canaux les plus performants qui atteignent ce public. Les relais doivent fonctionner: les écoles, les milieux para- et péri-scolaires, le monde associatif, les médias.

J'aimerais terminer en évoquant le domaine du tourisme. J'ai déjà soulevé cette question en commission. Il faudrait pouvoir constituer dans notre ville des relais où les jeunes seraient accueillis. Il faudrait aussi repenser la politique des prix qui est parfois aberrante. Dans notre Région, les auberges de jeunesse dont il faut être membre sont parfois beaucoup plus chères que d'autres lieux d'accueil! Il faut repenser toute la politique d'accueil des jeunes dans notre Région et favoriser leur mobilité dans les autres pays européens.

Ces associations que nous soutenons — et ceci concerne particulièrement le Ministre du Budget — sont liées par des conventions, reçoivent des subsides. Elles ont pris certaines habitudes sur le plan de la comptabilité et de la rentrée de leurs comptes qui ne me semblent pas claires. Quand on inscrit dans un budget le montant de la subvention obtenue par une association, subvention liée peut-être à une convention et pouvant porter sur des années incomplètes, il est nécessaire de pouvoir retrouver dans le budget de ces ASBL une année budgétaire identique à celle de la subvention qui se trouvera dans notre budget régional. Le Ministre pourrait-il nous expliquer clairement comment ces budgets doivent être bâtis et comment nous pourrions vérifier l'utilisation de ces mêmes budgets? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

## Mme la Présidente. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le cocorico satisfait poussé par le Collège, et plus particulièrement par le Ministre du Budget, n'a pas fini de laisser perplexe plus d'un observateur de la vie politique et pourrait susciter des études de psychologie du type «De l'influence des accroissements du budget sur la taille de l'ego

des hommes politiques ». Ce qui est tout à fait remarquable en ce cas-ci, c'est qu'en effet les moyens d'action ont plus que doublé, mais que la satisfaction politique manifestée ne s'est portée précisément que sur le doublement de moyens en oubliant totalement les actions! En d'autres mots, comme si les compétences transférées ne recouvraient que des budgets supplémentaires, des facultés d'emprunt, des fonctionnaires en arrivage, des primonominations... Comme si aussi, la nouvelle manne avait été distribuée «à la louche» entre les différents membres du Collège, sans savoir exactement comment et pourquoi ils allaient l'utiliser.

Si, en cette occasion «historique» vous aviez voulu rendre notre institution accessible, compréhensible et crédible, vous auriez dû mettre, lors de la présentation de votre budget, un peu plus de chair autour de vos chiffres!

Prenons l'exemple concret du transport scolaire. Et j'espère que vous pourrez transmettre mes propos au Ministre compétent qui n'a pas jugé utile d'être parmi nous ce matin.

Vous annoncez 80 millions qui, dixit le membre responsable, «permettront de poursuivre la politique qui était menée par la Communauté française pour assurer dans les meilleures conditions possibles le ramassage des élèves de l'enseignement spécial et les services internes des établissements scolaires de la Communauté française». «Poursuivre la politique!» quand on sait que la situation reprise est loin d'être saine, alors que la régionalisation d'une telle matière devrait précisément être l'occasion d'une adaptation d'une politique aux besoins plus clairement définis de notre Région! Cela, vous en conviendrez, ce n'est pas moi qui aurait dû le dire!

Bien sûr, on peut comprendre que, perdu dans le brouillard de ces transferts express, le Collège n'ait pas encore eu le temps de faire l'inventaire, et encore moins d'avoir des projets.

Question inventaire, il faut savoir que trois personnes exerçant des fonctions administratives seront transférées à la COCOF pour gérer ces dossier. Cependant, on remarque d'emblée qu'aucun technicien ne sera transféré pour assurer l'inspection technique des véhicules. Il faut savoir aussi qu'actuellement, à Bruxelles, plus personne n'assure le contrôle, à savoir vérifier si les véhicules en service sont bien ceux pour lesquels la Communauté a soumissionné mais aussi mesurer la longueur des circuits. Le transfert de contrôleurs n'a pas été prévu.

C'est sur proposition de la Commission du Pacte scolaire que le Ministre de l'Education nationale a, en 1975, décidé de mettre en œuvre les premières expériences de coordination du transport scolaire dans notre pays. Aussi, pour veiller au respect du droit au transport inscrit dans le Pacte scolaire, fonctionne à la Communauté française une cellule de six chargés de mission, un peu comme un tampon pluraliste qui juge de l'opportunité des transports à organiser.

Ce «tampon pluraliste de contrôle » va-t-il être maintenu? Négociez-vous en ce sens avec la Région wallonne? Sinon, comment comptez-vous assurer le respect et son contrôle du Pacte scolaire?

Autre problème de répartition avec la Région wallonne et je cite un exemple connu: qui va payer et organiser les transports des enfants qui viennent par exemple d'Arlon, à l'Institut royal des Sourds et Aveugles de Bruxelles?

La circulaire communautaire prévoit que le service de transport scolaire est chargé d'organiser le ramassage des élèves vers l'école de libre choix la plus proche du domicile. Autant dire qu'à Bruxelles, si on respecte cette circulaire, certaines écoles devaient fermer! C'est dire que celle-ci doit être adaptée à Bruxelles. Aussi, je voudrais suggérer au Ministre Thys — et j'espère que le Ministre du Budget lui transmettra ma suggestion — d'organiser une réflexion en profondeur avec tous les directeurs des écoles concernées afin de préparer, en concertation avec eux, une circulaire de rentrée pour l'année scolaire

1994-1995, qui soit véritablement adaptée à Bruxelles et viserait à considérablement améliorer la situation, au niveau de la qualité des circuits organisés par les transporteurs privés, tout d'abord. Il y a actuellement une centaine de circuits à Bruxelles, mais savez-vous que certains enfants handicapés passent près de deux heures dans des minibus avant de rejoindre leur école le matin et deux heures pour rejoindre leur domicile le soir? Ce n'est pas possible de continuer comme cela. Il faudra repenser ces circuits.

Au niveau de la sécurité, il faudra vérifier systématiquement tous ces véhicules. Il convient aussi de revaloriser le statut des convoyeurs. On manque cruellement de personnes pour accompagner les enfants handicapés, pour la raison très simple qu'elles sont très mal payées. Les parents doivent s'organiser, et beaucoup assurent bénévolement le transport. Or, il s'agit d'une fonction indispensable qui doit donc être revalorisée. Ne trouvez-vous pas qu'ainsi, j'ai déjà mis un peu de chair autour du «budget transféré» des transports scolaires?

Mme Willame. — Il est dommage que vous n'ayez pas interrogé le Ministre en commission à ce sujet.

Mme Lemesre. — Je n'ai pas eu l'occasion de venir en commission, mais celle-ci n'annule pas la séance plénière.

M. Cools. — Je comprends que vous soyez vexée parce que le Ministre que vous interpellez est absent.

Mme Lemesre. — La division 22 «Aides aux personnes » illustre quant à elle parfaitement combien l'imbroglio institutionnel et financier a été renforcé par les accords de la Saint-Michel.

Là, plus qu'ailleurs, les budgets ont été déversés à la louche sur les programmes qui la composent: à savoir, l'action sociale, l'intégration sociale des immigrés, les personnes handicapées, les infrastructures sociales. Le moins que l'on puisse dire est que le Ministre Thys, puisque c'est lui qui gère ce département, a voulu tout dépenser! Quelque deux milliards et demi inscrits pour les personnes handicapées représentent dans certains cas, comme en faveur de «l'aide précoce», une multiplication par presque vingt des crédits communautaires: 30 millions pour des initiatives complémentaires en matière d'accueil et d'intégration des personnes handicapées. Si les Instituts médico-socio-pédagogiques voient, à juste titre, leurs crédits augmenter, passant à 1 milliard et demi, on est néanmoins en droit de se demander comment un accroissement de 33 p.c. va être intégré.

Le décret portant création du Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, para-communautaire de type A — il faudrait dire paracommission communautaire! — va bientôt nous être présenté, conséquence du démantèlement du Fonds communautaire. Il faut se rappeler que ce dernier avait vu son personnel partisan nommé dans les derniers mois de son existence. Il s'agissait d'une véritable armée mexicaine où les niveaux les plus élevés ne se comptaient plus. Ce personnel nous est imposé mais, scandale supplémentaire, à la lecture du projet de décret, que nous débattrons bientôt en commission, on découvre que le Collège s'apprête à créer de nouvelles primonominations par le biais d'une dérogation aux règles régissant le recrutement. Il en ira de même pour la formation professionnelle: dans le cadre de la création d'une paracommission communautaire de type B, une cascade de primonominations et prévue, au risque, une nouvelle fois, de détruire à l'avance les saines conditions d'une émulation professionnelle parmi le personnel et d'accumuler ainsi rancœur et passivité au sein de la fonction publique.

Nous constatons également une augmentation des crédits communautaires destinés aux centres de planning familial — de 72 à 113 millions — pour la création de nouveaux centres, l'augmentation de l'aide, etc.

Loin de moi l'idée de critiquer l'utilité de ces centres, mais face à tant de largesses, il faut craindre qu'en ouvrant tout grand les robinets aujourd'hui, demain, à savoir dans deux ans, quand, inévitablement, le débit se tarira, les habitudes de dépense ayant été prises, il soit extrêmement pénible de les refermer.

Mme Van Tichelen. — Les centres de planning familial tirent le diable par la queue pour le moment, Madame.

Mme Lemesre. — La situation doit être examinée sereinement. Accorder des crédits sans avoir de projets précis n'a pas de sens.

Mme Van Tichelen. — Il ont des projets très clairs.

M. Smits. — La situation sera encore plus grave dans deux ans, quand la Communauté ne pourra plus payer!

Mme Van Tichelen. — Ces centres ont une réelle utilité. Ils sont sur le terrain depuis longtemps et mènent des actions concrètes.

Mme Lemesre. — Vous leur expliquerez dans deux ans comment ils doivent faire pour terminer tout ce qu'ils ont commencé aujourd'hui!

M. Smits. — Quand on donne quelque chose, il faut pouvoir continuer!

Mme Lemesre. — Même imbroglio du côté des crèches, où l'agrément et la subvention de fonctionnement continuent à dépendre de l'ONE en Communauté française, alors que la COCOF va désormais intervenir pour les dépenses d'investissement en infrastructure. Bonne chance aux dirigeants de crèches pour s'y retrouver! J'espère en tout cas que l'accent sera mis sur un programme d'investissement coordonné avec les communes, dont certaines comptent déjà de très bons réseaux de crèches.

Enfin, toujours concernant l'aide aux personnes, à l'heure où tous les niveaux de pouvoir — à charge d'une multitude de budgets — font de «l'intégration sociale des immigrés», le Ministre annonce qu'il ne se livrera pas à «du saupoudrage sur les communes comme les autorités régionales» — merci pour la Région! — sans pour autant définir l'utilisation des 72 millions inscrits. J'ose espérer que, contrairement à l'avis émis par la Commission de Concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère, ces millions viendront renforcer l'aide aux écoles, aux bibliothèques, aux clubs sportifs, et ne vont pas faire «pousser» de nouvelles «ASBL d'intégration» autoalimentaires.

Pour terminer, je ne reviendrai pas sur l'aberration d'avoir «cocofisé» et non régionalisé le Tourisme, puisque nous avons déjà eu ce débat lors du vote des décrets de transfert, mais je voudrais néanmoins souligner combien ce «budget vogelpik» a été concocté dans le brouillard et l'improvisation.

En cette matière, on ne peut dire qu'il n'y a pas eu de déclaration d'intention, mais on discerne mal comment les moyens ainsi distribués vont respecter le credo en quatre points du Ministre, déjà évoqué par M. Smits.

La partie la plus importante des crédits — 95 millions sur 211 — sert à subventionner l'OPT, l'Office de Promotion du Tourisme. Dans la foulée, on continue à subsidier le Conseil supérieur du Tourisme présidé par l'illustre M. Jonnart.

Qu'un Conseil supérieur représentant tous les grands secteurs du tourisme continue à se réunir une fois par mois pour faire le point, tirer les grandes lignes d'une politique touristique et conseiller le Ministre responsable, cela ne peut pas faire de tort. Mais que l'on continue, à charge du budget bruxellois, à subsidier les six ou sept comités techniques qui se réunissent pour donner des avis sur les campings wallons et les villages de vacances, voilà qui mériterait d'être repensé puisque, encore une fois, tels auraient dû être les effets positifs de la régionalisation — que vous avez souhaitée — de certaines matières. Quant à l'OPT, il serait temps qu'il démontre ses compétences pour promouvoir l'image de Bruxelles à l'étranger. Je remarque, en tout les cas, que dans la première conférence de presse, le Ministre a présenté une réalisation du TB et de l'association professionnelle Visit Brussels, dont il faut souligner le dynamisme et l'efficacité. L'appui que le Ministre Thys a bien voulu leur apporter — notamment pour le passeport touristique — est un premier pas intelligent dans la voie de la rationalisation. Je l'en félicite.

Pour le reste, tout semble encore en train de s'envisager, de se négocier. Sans préjuger de l'issue de ces négociations, l'Assemblée parlementaire pourrait être légitemement en droit de s'inquièter quant à l'utilisation des fonds qu'elle transfère, puisque, une fois ceux-ci versés à ces organismes, elle perd tout contrôle quant à leur répartition entre d'éventuelles cellules bruxelloises et wallonnes. Où il commence à y avoir réellement urgence, c'est en matière de transfert de personnel de la Communauté française vers la COCOF pour gérer ce que l'on appelle le tourisme professionnel.

Le 17 janvier, le Commissaire général au tourisme wallon a pris ses fonctions à Namur et, à sa suite, tout le personnel communautaire s'est mis à travailler pour la Région wallonne. Où en sommes-nous, à Bruxelles, en matière d'agréation des agences de voyages, en matière d'aide à l'hôtellerie? L'Exécutif régional a supprimé, dès son arrivée, la prime à la modernisation de l'hôtellerie. Si cette mesure s'imposait à l'égard des grandes chaînes internationales, — des hôtels trois, quatre ou cinq étoiles — elle a provoqué un grave problème de modernisation des hôtels une étoile et deux étoiles, petites PME familiales, également génératrices d'emplois, qui représentent un bon tiers des hôtels bruxellois. Cette politique mériterait aussi d'être repensée par le Ministre responsable du tourisme.

Autre imbroglio inter-COCOF cette fois: le fait qu'un organisme comme le CHAB — le Centre d'Hébergement de l'agglomération de Bruxelles — apparaisse à la fois dans les matières réglementaires, au titre de subventions aux associations en matière de jeunesse - 600 000 francs de fonctionnementet dans les matières décrétales, au titre de subventions aux associations de tourisme social. C'est là une situation confuse et malsaine. Il est évident et je dirais pour conclure, quand on regarde le gâteau budgétaire tel que schématisé en page 33 du rapport, que la partie réglementaire — les 3 p.c. de l'ensemble des dépenses consacrées à la culture, l'éducation physique, les sports, l'éducation permanente, l'audiovisuel et l'enseignement — fait figure de «raison de corinthe» face aux nouvelles matières transférées. Ecrasée entre ces masses budgétaires, la politique culturelle devient anecdotique. Héritage de l'ex-Commission française de la Culture, elle risque fort de s'empoussiérer, de budgets récurrents en crédits reportés, n'intéressant plus personne! C'est dommage. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

Mme de Ville de Goyet. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, pour commencer mon intervention, j'évoquerai les matières relevant de la dotation, qui ne représentent que 3 p.c. du budget, mais sur lesquellles nous avons une série de remarques à formuler.

Le budget de la dotation, sur le plan des montants, ne peut que satisfaire. En effet, la dotation de la Communauté française augmentée de 2,7 p.c., ne doit couvrir qu'une masse plus les salariales de 73 p.c. des agents de l'administration. Des masses budgétaires nouvelles ont ainsi été dégagées. Cela devrait permettre d'innover et de mieux soutenir les initiatives prises dans des domaines qui restent fragiles: la culture, le sport, l'éducation permanente, l'audiovisuel et l'enseignement.

Malgré la diminution de la charge du personnel de l'administration — une partie de celle-ci est désormais supportée par le budget décrétal — il reste encore 85 personnes, ce qui représente 130 millions au budget affectées à la gestion de plus ou moins 180 millions de compétences. Cela nous semble excessif, surtout quand on fait la rapide comparaison avec les matières décrétales qui représentent désormais 97 p.c. du budget de la COCOF et qui seront couvertes par un personnel dont le coût est actuellement évalué à 98 millions, en ce compris le transfert du personnel de la Communauté. La disproportion est évidente. Pour ECOLO, il faut privilégier l'aide aux associations de terrain, plutôt que constituer un appareil administratif pléthorique et coûteux. Mais cela n'est pas neuf, nous l'avons dit à maintes reprises.

J'en viens à présent aux crédits de la dotation. Il nous paraît important, vu les possibilités budgétaires nouvelles, de renforcer les aides aux associations en indexant les subventions et en renforçant les équipes déjà en place, au besoin par des aides de fonctionnement. Le Ministre nous a dit qu'il privilégierait cette voie; nous en sommes satisfaits. Dans le même ordre d'idées, et pour favoriser le bon fonctionnement des associations, nous plaidons, une fois de plus, pour une simplification des procédures en matière d'octroi des subsides. Il faut éviter que les associations ne passent plus de temps à élaborer des comptes et des bilans, même si leur gestion se doit d'être rigoureuse, qu'à élaborer des projets.

La liquidation des subventions nous préoccupe également: les associations attendent trop longtemps de recevoir des aides qui, généralement, arrivent bien après la réalisation de leurs activités. Nous insistons pour que le Ministre responsable mette rapidement au point des solutions qui accélèrent les liquidations et qui allègent le travail administratif des associations.

Outre le renforcement de l'aide aux anciennes activités, nous souhaitons que la COCOF, s'engage résolument dans l'aide à de nouvelles initiatives bruxelloises ponctuelles, non encore subsidiées, de manière à renouveler le champ de celles-ci. Nous pensons que le rôle de la COCOF, aussi modestes soient ses moyens, est de permettre l'émergence de nouvelles initiatives, non encore reconnues par des aides plus structurelles de la Communauté française. Aider leur promotion et leur diffusion devrait être une des priorités de notre institution qui pourrait ainsi jouer un rôle de première ligne ou de «découvreur». Il nous paraît en effet indispensable de rendre l'intervention de la COCOF plus spécifique, de manière à mieux la coordonner avec la politique de la Communauté française.

Ce point de vue ne nous paraît pas être celui du Ministre. En voici quelques exemples:

La politique foncière de la COCOF ne cesse de s'intensifier. Après les achats de la Maison de la Francité, les travaux prévus au NTB et les aides prévues pour le déménagement de ce théâtre lors des travaux, il est inscrit un budget de 260 millions pour acheter un bâtiment destiné à accueillir l'administration, dont une partie devrait nécessairement être couverte par la Communauté française, comme prévu dans le décret 3. Il s'agit d'un bâtiment dont il faudra s'occuper, qu'il faudra entetenir, et qui requérira de plus en plus l'attention de l'administration, sans parler du coût inévitable à long terme de ce genre d'opération. Le montant actuel de la dette, à savoir 21 millions, doit rester dans des proportions raisonnables.

La COCOF qui, à la suite du transfert de certaines compétences de la Communauté française devra également gérer les infrastructures sociales et de santé, ne doit pas sacrifier ses préoccupations sociales et culturelles au profit d'investissements dans la brique.

C'est un défaut que trop d'institutions ont développé: de la brique et du personnel et ensuite, seulement plus tard, du

contenu. Nous serons très attentifs à ce que cette dérive n'atteigne pas la Commission communautaire française. Par ailleurs, nous attendons toujours le détail des investissements et du contenu du projet de vitrine francophone et de rénovation sur la place des Martyrs.

Le soutien à des activités dont les coûts structurels sont élevés sans pour autant justifier d'une activité culturelle fondamentale est maintenu. Il s'agit pour nous de dénoncer une fois de plus les aides accordées à Quartiers latins, CFC Edition, Cinergie mais aussi au Centre des grandes conférences, à l'aide juridique aux artistes. D'autres aides, plus dérisoires, nous paraissent inutiles: l'AICB pourrait être regroupée avec les fêtes du 27 septembre. Nous dénonçons aussi le coût de certaines activités de prestige organisées à grands frais par les cabinets, comme le colloque sur le français organisé en 1993 pour deux millions et demi et dont des prolongements sont inscrits au budget 1994. Ces montants sont utilisés au détriment des activités initiées par les associations de terrain.

La coordination des aides culturelles fait aussi défaut à Bruxelles. Bien plus, on identifie un certain nombre de projets au nom du Ministre qui a apporté sa contribution: le Ministre-Président, dans le cadre des crédits régionaux affectés à l'image de Bruxelles, le Président de cette Assemblée, le Ministre Gosuin. Cela n'aide ni à la transparence ni à la lisibilité des politiques menées.

Nous regrettons l'absence de consultation de ce secteur, aussi parcellisé qu'isolé, et dont les demandes devraient pouvoir être régulièrement entendues.

Enfin, j'en viens à quelques remarques quant au contenu des activités.

La jeunesse est le secteur dont l'augmentation est la moins importante dans les matières liées à la dotation. Il nous semble pourtant que le soutien d'activités destinées à ce public est très sensible à Bruxelles. Nous nous étonnons de ce choix.

Dans les crédits octroyés au sport, le subtil découpage entre le sport pour les personnes âgées, les jeunes ou les personnes handicapées ne soumet pas ces aides au règlement voté par notre Assemblée. Ce n'est pas normal. Depuis de nombreuses années, nous plaidons pour un regroupement de ces matières sous une seule rubrique afin d'établir pour toutes les associations les mêmes critères d'aides. Toujours en sport, les activités organisées par les communes au profit des jeunes pendant les vacances scolaires restent soutenues par un très petit montant: 150 000 francs. Pour les mêmes raisons que précédemment, nous ne comprenons pas ce choix. Nous souhaitons que les activités destinées aux jeunes soient plus largement soutenues.

Nous serons attentifs à ce que les activités en matière d'éducation permanente et d'aide aux détenus poursuivent des missions spécifiques qui ne doublent pas celles menées par la Communauté française.

Dans le budget décrétal, examinons les infrastructures du secteur médico-social et de santé. Nous lisons dans le cahier explicatif qu'il s'agit de subventions financées par des emprunts contractés par les pouvoirs locaux et ASBL pour compte et à charge du pouvoir subsidiant. La COCOF poursuivra-t-elle cette pratique de débudgétisation à laquelle recourait la Communauté française?

Nous souhaiterions, pour notre part, le maximum de transparence et de lisibilité des investissements réalisés. Par ailleurs, les chiffres présentés au budget tiennent-ils compte des engagements déjà pris par la Communauté avant les transferts ? Sont-ils importants ? N'est-il pas étonnant que les montants d'engagement proposés soient plus importants que les ordonnancements ? Sur cette matière, comme sur les autres, nous serons très vigilants à ce que la CCF ne mette pas à nouveau au premier plan sa politique immobilière au détriment des politiques sociales ou de santé à mener. Là aussi, une cohérence doit être recherchée avec le secteur bicommunautaire.

Dans le secteur du tourisme, nous soutiendrons tous les efforts pour définir un outil structurel de rencontre des différents pouvoirs responsables et des acteurs de terrain. Nous serons également très vigilants à ce que la gestion des matières du tourisme se fasse en relation avec les matières régionales concernées: l'aménagement du territoire, le patrimoine, les transports, l'emploi, l'expansion économique, les matières communautaires, la culture. Nous soutiendrons également une politique de promotion de Bruxelles qui remette en valeur toutes les potentialités de la ville, non pas le carrefour de l'Europe ou l'Atomium, mais ce qui fonde les vraies qualités de Bruxelles: ses musées, ses expositions, ses activités culturelles, la qualité de son bâti. Pour ce faire, la centralisation de l'information et son reciblage semblent une urgence. Dans ce cadre, le rôle de l'OPT pourrait être central. Nous veillerons à ce que cet outil, commun à l'espace de la Communauté française, soit aussi un lieu de rencontre avec la Communauté flamande à Bruxelles.

Cependant, nous nous inquiétons du budget proposé qui ne donne pas une idée claire du projet du Ministre et qui n'est pas soutenu par les accords de coopération avec la Région wallonne qui, seuls, peuvent le rendre opérationnel. Je parle évidemment des accords qui concernent l'OPT et le CGRI.

Dans le domaine de la santé, le Ministre définit trois priorités:

- une politique de coordination dans le domaine de la santé mentale,
  - une politique pour le maintien à domicile,
- une politique active de lutte et de traitement des toxicomanies.

Sur le premier point, nous soutiendrons ce qui vise à revaloriser le statut des travailleurs de ce secteur, efforts qui devraient aussi viser les autres secteurs sociaux. Bien que justifié, le moratoire sur l'extension des centres de santé mentale ne devrait pas geler la situation de ceux-ci et nous souhaitons donc l'accélération du projet relatif à l'agrément de ces centres. Ceux-ci doivent être renforcés dans leur rôle préventif, dans leur rôle de développement des quartiers; et cela en interaction avec la médecine de famille. Ils ont d'ailleurs un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des trois axes prioritaires.

Pour le maintien des personnes à domicile, il faut réserver une place centrale aux centres de soins à domicile, aux travailleurs de la santé de première ligne et à la solidarité des quartiers. Dans cet esprit, pour ECOLO, il faut renforcer et coordonner ce qui existe de façon réellement transversale. On pense ainsi à faire travailler les aides familiales en relation avec les centres de soins à domicile.

Cette remarque vaut également dans la lutte et le traitement des toxicomanies. Il ne faut en aucun cas créer de nouveaux centres sans d'abord donner des moyens de bon fonctionnement à ce qui existe et sans s'assurer que des services ne remplissent pas déjà ces missions, sinon le risque de dispersion serait très grand. Il faut assurer aux associations assez de moyens, non seulement pour qu'elles survivent, mais aussi pour qu'elles puissent rentabiliser, au bénéfice de la population desservie, son potentiel et son expérience. Il reste encore le danger de séparer la lutte contre la toxicomanie de la santé mentale, comme l'indiquent les intitulés. Danger car les subsides, pris isolément, sont faibles mais l'articulation des deux axes donnerait des seuils de moyens plus appropriés pour mener des actions coordonnées et donc plus opérationnelles. ECOLO plaide également pour une articulation des centres de santé mentale et des centres de santé intégrés. ECOLO insiste enfin pour que les centres de santé intégrés et les associations locales de première ligne soient prioritairement soutenus, dans un cadre contractuel.

J'aborderai maintenant la problématique des soins palliatifs. Ceux-ci devraient avoir leur place dans chaque hôpital et chaque clinique. Toutefois, comme l'a dit M. de Patoul, cela relève effectivement de l'INAMI. Cependant, ce que M. de Patoul a oublié, c'est que la dimension des soins palliatifs à domicile relève des compétences de la COCOF et de la Commission communautaire commune. Nous insistons donc pour que le Ministre soutienne la formation dans les services de soins palliatifs à domicile pour étendre leurs opérations.

Enfin, pour clore ce chapitre, nous nous posons la question de la coordination de la politique de la santé de la COCOF, avec celle de la Communauté française et de la Région wallonne, par exemple dans le cadre de la prévention du Sida. Nous serons également attentifs à ce que cette politique soit menée avec les néerlandophones de Bruxelles.

En conclusion, nous plaidons pour que la politique des infrastructures ne se fasse pas au détriment des politiques d'initiatives et de création. Nous voudrions voir une plus grande coordination à l'intérieur des activités gérées par la COCOF, mais aussi avec celles de la Région et de la Communauté française.

Enfin, nous plaidons pour que les moyens nouveaux dégagés par la Saint-Quentin soient utilisés dans un souci d'efficacité à plus long terme. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme je l'avais fait en commission, il me paraît opportun de souligner également en séance publique un aspect positif, à savoir le fait que le budget ait été déposé en début d'année, ce qui nous donne l'occasion d'en discuter avant que les crédits ne soient complètement consommés comme cela avait été partiellement le cas l'année dernière. Aussi je tiens à rendre hommage au Collège sur ce point.

Au-delà de ce point positif, je ne vous cache pas que la lecture des documents budgétaires ainsi que les explications données en commission me laissent largement sur ma faim. J'éprouve une grande inquiétude face à ce budget; j'ai le sentiment qu'il a été préparé dans la précipitation et qu'il constitue une véritable fuite en avant.

Depuis plusieurs mois déjà, nous connaissions les matières qui seraient transférées à notre Commission et qui seraient régies par le budget 1994. Le 22 juillet 1993 fut voté à la Communauté française le fameux décret III qui fut ratifié par notre Assemblée, décret nous transférant les infrastructures communales, provinciales, intercommunales et privées relatives à l'éducation physique, au sport, à la vie en plein air ainsi que le tourisme, la promotion sociale, la reconversion et le recyclage professionnel, le transport scolaire sans oublier une partie de la politique de santé et de l'aide aux personnes. Dès le mois d'août, nous pouvions donc réfléchir à l'action de notre Commission communautaire française dans le cadre de ces différentes politiques.

Mme Lemesre, Vice-Présidente, remplace Mme Payfa au fauteuil présidentiel

Cependant, comme Mme Lemesre l'a souligné par plusieurs exemples, j'ai la nette impression que cette réflexion, que cette préparation du travail n'a pas eu lieu. Permettez-moi de donner également deux exemples. Voyons d'abord la lutte contre la toxicomanie. Tous, au sein de cette Assemblée, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut mener une lutte contre la toxicomanie et qu'il s'agit là d'un des grands défis de notre société. Si précédemment on consacrait 37 millions à la lutte contre la toxicomanie, il est question maintenant de 75 millions. D'accord, mais malheureusement on ignore quelle action concrète est envisagée. Le seul renseignement consiste en un intitulé assez général. Le deuxième exemple est celui du tourisme pour lequel est prévue une enveloppe non négligeable de 211 millions de

francs. A nouveau, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut promouvoir le tourisme de la Région de Bruxelles-Capitale et, en effet, c'est indispensable. Cependant, on peut regretter l'éparpillement des pouvoirs publics compétents en la matière qui diminue fortement l'efficacité de la promotion du tourisme de Bruxelles et de la Belgique en général. Si l'on cherche à savoir quelle sera l'utilisation concrète de ces 211 millions de francs, on découvre que 95 millions sont destinés à l'OPT mais, pour le reste, on doit se contenter de quelques intitulés assez généraux.

Le budget qui nous est présenté n'est pas un véritable budget par programmes. La lisibilité des documents est compliquée. Je reconnais que ce n'est pas uniquement de la faute du Collège. En effet, on est passé d'une comptabilité de type communal à une comptabilité du type budget de l'Etat, budget par programmes. Le passage de l'un à l'autre est difficile et, de plus, il a fallu tenir compte des nouvelles compétences qui nous sont dévolues. Cela explique qu'il n'est pas facile de faire une comparaison avec les dépenses de l'année dernière parmi lesquelles certaines faites par la Communauté française n'ont pas toujours été correctement allouées entre la Wallonie et Bruxelles. Il est donc difficile de comparer l'évolution des montants budgétaires et ce, pour des raisons techniques. Mais un budget par programmes, ce n'est pas un budget par enveloppe.

Il ne s'agit pas d'un budget qui prévoit, à la suite d'une négociation de caractère politique, tant de millions pour chaque Ministre, lesquels sont affectés à divers types d'action que l'on regroupe sous un intitulé assez général.

Un budget par programmes définit un certain nombre d'actions très précises, dont on évalue à l'avance le coût budgétaire. On rassemble ces actions au sein de programmes, lesquels s'inscrivent dans quelques grandes divisions.

Le présent budget est fort éloigné d'un budget par programmes et je pense qu'il n'a pas été élaboré conformément à la volonté du législateur. Les programmes sont souvent mal définis et les divisions sont beaucoup trop nombreuses puisque l'on en compte vingt-sept. C'est autant que pour le budget régional. On aurait pu réduire ce nombre et mieux définir les programmes.

Le fait que nous ayons reçu avec difficulté et partiellement les fiches budgétaires et seulement lors du débat en commission montre que le budget n'a pas été élaboré par programmes.

A cet égard, je regrette que nous ne travaillions pas en cette Assemblée de la même façon qu'au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier est composé des mêmes personnes que notre Assemblée, hormis les néerlandophones, et l'on aurait pu espérer le même type de comportement.

Certes, tout n'est pas idéal en Région bruxelloise et des améliorations peuvent encore être apportées aux techniques de travail — je ne parle pas des choix budgétaires, des différences d'appréciation entre la majorité et l'opposition étant bien normales — mais l'organisation des travaux budgétaires est plus efficiente au Conseil régional qu'à la COCOF. Je souhaiterais que notre Assemblée et le Collège adoptent les techniques de travail de la Région.

Ainsi, par exemple, au Conseil régional un groupe de travail a été institué au sein de la Commission des Finances. Il réfléchit au type de documents budgétaires les plus adéquats et, chaque année, il affine la réflexion. Ce groupe de travail comprend des représentants de tous les groupes politiques du Conseil et du Gouvernement bruxellois.

Certaines phrases du rapport qui nous est soumis nous inquiètent. J'ai la nette impression que le Collège ne différencie pas suffisamment le contrôle interne et le contrôle externe.

Le contrôle interne et son organisation relèvent de la compétence du Collège, lequel détermine ses procédures de contrôle via l'Inspection des finances. En revanche, le contrôle externe est assuré par notre Assemblée, laquelle doit organiser le contrôle des documents budgétaires via la Cour des comptes.

M. le Ministre nous dit: «Il n'est pas exclu que le contrôle que l'Inspection des finances et la Cour des comptes exerceront dans un premier temps sur les matières transférées soit élargi, dans un second temps, aux matières réglementaires.» Si cette affirmation est logique pour le volet «Inspection des finances», pour le volet «Cour des comptes» il appartient à notre Assemblée de déterminer la manière dont le contrôle doit s'exercer. A mon sens, il doit s'exercer complètement. Il n'est pas logique de différencier, dans notre budget, les matières dites réglementaires et les matières dites décrétales au niveau du contrôle de la Cour. Celui-ci doit être global. Comme cela a été le cas au Conseil régional, je crois que notre Assemblée doit avoir tous les contacts adéquats afin d'organiser ce contrôle. Je rappellerai d'ailleurs que, historiquement, la Cour des comptes est une création de la Chambre des Représentants, et donc du pouvoir législatif, pour aider celui-ci dans sa mission de contrôle du pouvoir exécutif.

Outre l'impréparation, une autre caractéristique de ce budget est la fuite en avant. Au fond, pour le moment, il doit être très facile d'être Ministre. Tout d'abord, un seul d'entre eux doit assister au débat budgétaire, les autres peuvent vaquer à d'autres occupations. De plus, un Ministre peut actuellement jouer le rôle de Saint-Nicolas et augmenter tous les crédits. Nous avons rarement l'occasion de voir un budget où les taux de progression des dépenses sont importants. Quelle que soit leur couleur politique, les gestionnaires sont souvent confrontés à des problèmes financiers qui rendent très difficile l'application de taux de croissance élevés; parfois même, certains budgets doivent être rabotés.

Je citerai quelques exemples. L'aide aux Instituts médicopédagogiques va être augmentée de 33 p.c.; celle aux services agréés d'aide aux familles de 67 p.c., celle aux Centres d'aide et d'informations sexuelles, conjugales et familiales de 57 p.c., celle aux services de santé mentale de 17 p.c., etc. Je ne critique ni l'une ni l'autre de ces progressions.

## M. Moureaux reprend place au fauteuil présidentiel

J'irai plus loin en abordant des secteurs que je n'ai pas encore évoqués et qui sont également en progression. Pour ces derniers, mais aussi peut-être pour d'autres que j'ai cités, je crois qu'il fallait effectivement augmenter l'effort financier. Je prends pour exemple le secteur des personnes handicapées: ici à Bruxelles, il existe un déficit de lits pour ces personnes. Il convient de remédier à cette situation le plus rapidement possible. En effet, en raison de l'évolution institutionnelle de notre pays, nous constatons aujourd'hui déjà qu'un certain nombre de personnes handicapées bruxelloises qui étaient hébergées dans des institutions établies en Wallonie éprouvent aujourd'hui de plus en plus de difficultés à obtenir les mêmes services. Dans un certain nombre de secteurs sociaux, il existe réellement des déficits auxquels il faut faire face.

Il me semble cependant indispensable de disposer d'une garantie de pérennité de l'effort financier réalisé aujourd'hui. A cet égard, la réponse du Ministre sera très importante et devra être actée. Nous devons en effet avoir la certitude que, dans quelques années, les interventions en faveur de ces secteurs sociaux et de santé ne seront pas réduites de manière drastique. Si c'était le cas, nous nous trouverions alors dans une situation tragique où certains secteurs, après avoir bénéficié d'une aide peut-être supérieure au strict nécessaire, seraient confrontés à une période d'austérité draconienne.

Je suppose que, si le Collège nous propose un certain nombre de taux de progression de dépenses, il a établi des plans pluriannuels de projections budgétaires et financières et a évalué sa capacité à maintenir ces efforts au cours du temps.

Nous savons aussi que les difficultés de la Communauté française ne sont pas terminées. Toutes les analyses et les déclarations de personnes d'obédiences politiques tout à fait différentes, proches de la majorité ou de l'opposition de la Communauté

française, laissent entendre qu'à partir de 1996, de nouvelles difficultés se feront jour. A ce moment, on risque de devoir faire appel aux Bruxellois et aux Wallons pour de nouvelles opérations de sauvetage. Dès lors, la prudence s'impose dans la gestion de nos moyens. Nous devons éviter de nous mettre dans une situation qui est celle de la Communauté française aujourd'hui.

Je disais que les budgets étaient imprécis. Il y a pourtant un secteur important: les crédits prévus pour la formation professionnelle, le recyclage et la reconversion. Je regrette que cette compétence ait été transférée à la COCOF; elle aurait dû être une matière régionale mais nous savons combien les négociations sont délicates dans ce type de réforme institutionnelle.

Un blocage est probalement survenu du côté néerlandophone. Il aurait été plus cohérent qu'un seul institut bruxellois puisse gérer le placement et la formation des chômeurs, plutôt que de conserver une situation «kafkaïenne» dans notre pays, qui comporte une asymétrie linguistique au niveau des organismes chargés de la formation professionnelle. Cela dit, nous sommes des légalistes. Un certain nombre de décisions, même mauvaises ont été prises. Notre Commission communautaire française est donc chargée de gérer au mieux cette matière qui est, à mon avis, fondamentale. En effet, nous devons faire face à un chômage endémique. En tant qu'échevin du personnel, j'ai récemment eu l'occasion de participer au recrutement d'ouvriers non qualifiés dans ma commune. Ces expériences sont extrêmement pénibles. Nous devons examiner la candidature d'environ 150 ouvriers, dont nous ne retiendrons qu'une dizaine. Certaines personnes ont la volonté de travailler, et se trouvent parfois dans des situations financières extrêmement

Mais on se rend compte que certains de ces candidats ne pourront jamais travailler à cause de leur manque de formation.

Ces personnes se rendent d'ailleurs comptent elles-mêmes qu'elles ne possèdent pas de qualification bien précise. Nous leur suggérons gentiment de suivre une formation, mais la plupart nous répondent qu'elles ont déjà introduit depuis plusieurs années une demande auprès des organismes publics de formation.

Vous n'êtes personnellement pas responsable de cette situation, Monsieur le Ministre. Elle existe déjà depuis de nombreuses années et ne fait que s'amplifier à cause de la crise économique. Cependant, il faudrait y remédier. On a trop tendance à ne permettre qu'aux chômeurs de suivre une formation pour réduire le chômage. Or les demandeurs d'emploi non indemnisés pour des raisons administratives, ont parfois plus de difficulté à suivre une formation professionnelle. Toutes les personnes sans emploi devraient donc pouvoir recevoir une formation si elles le souhaitent.

Le budget prévu s'élève à 668 millions de francs. Cet argent est destiné notamment à l'INFAC, INFOBO et au futur Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. Mais concrètement, on ne connaît pas les programmes qui seront mis sur pied.

Toutefois, le projet de décret portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle vient d'être déposé auprès de la Région. Lors de la discussion du budget, nous devrons décider des crédits accordés à cet institut. Nous constatons en tout cas qu'il faudra procéder à des primonominations lors de l'engagement de son personnel. Elles sont déjà autorisées; les budgets qui seront votés serviront donc à des recrutements partisans.

L'excuse présentée consiste à dire qu'une nouvelle institution doit pouvoir être immédiatement opérationnelle. Or, il serait possible d'organiser des concours qui permettraient de sélectionner valablement des personnes endéans un délai d'un ou de deux mois. Finalement c'est presque aussi rapide que le mécanisme des primo-nominations. Ce qui décourage la fonction publique dans ce pays c'est toujours ce même recours aux nominations partisanes.

Ce débat sur le budget de l'Institut francophone pour la formation professionnelle me donne l'occasion de condamner ce type de pratiques.

Il existe un autre type de pratiques. On augmente très fort un certain nombre de dépenses à caractère social, ce qui, à mon sens, est heureux. Mais ces dépenses sont-elles toujours faites à bon escient? Je parle de l'imprécision des actions et des programmes. Prenons les éléments en notre possession, par exemple la division 22 «Aide aux personnes». Que constatonsnous? Prestations de tiers pour frais d'études, colloques: 4,5 millions; promotions, publications, diffusions: 5 millions; subventions pour des études et des initiatives en matière sociale: 15 millions. Tout cela, c'est beaucoup de frais d'études, de promotions, etc. qui atteignent 24,5 millions.

En ce qui concerne l'aide directe, par exemple les subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et du troisième âge, c'est-à-dire les acteurs sur le terrain, on atteint à peu près le même montant, soit 25 millions.

Les centres de services sociaux sont subsidiés eux à concurrence de 80 millions.

Si l'on passe en revue toutes les divisions — ce que je ne vais pas faire ici —, on constate que ce type de frais, de subventions à des études, à des promotions diverses sont toujours importants. C'est d'ailleurs une des caractéristiques du budget bruxellois depuis de nombreuses années. Cela a commencé avec Mme Goor et cela n'a fait que s'amplifier au fur et à mesure du temps, surtout depuis 1987. A un moment donné, M. Demuyter a tenté d'assainir ces pratiques. Quand j'étais au cabinet de la Région bruxelloise, mon chef de cabinet avait décidé d'une étude sur les études pour savoir celles qui avaient déjà été faites. Effectivement, ce n'était pas inutile.

Je crois qu'une politique d'intégration sociale des immigrés est nécessaire, mais je m'interroge sur la manière dont on veut la faire. A mon avis, on se trompe profondément et les 72 millions de francs que l'on prévoit de dépenses ne le seront pas à bon escient. C'est un montant important par rapport au budget de la politique sportive.

Le Ministre juge inopportun que la COCOF passe par les communes.

M. Drouart. — Je vous signale, parce que vous étiez absent en Commission, qu'il a dit le contrainre.

M. Cools. — Il me répondra. Pensez-vous pouvoir le faire à sa place?

M. de Marcken de Merken. — Ce que vous dites n'est pas vrai.

M. Cools. — Eh bien alors, laissez M. Hotyat me répondre.

Le Ministre a déclaré que, sans exclure les interventions des communes, il n'était pas opportun que la COCOF passe par les communes. Toute une série de phrases en témoignent dans le rapport. Le cas échéant, le Ministre corrigera. C'est lui que j'interroge et pas encore vous. Peut-être le ferais-je un jour mais j'espère pour notre Région que vous ne serez pas au pouvoir. Toutefois, si cela devait arriver, je vous interpellerai sur ce sujet et je vous écouterai avec attention parce que je suis un homme poli qui aime écouter les autres. C'est cela aussi le débat démocratique.

M. Drouart. — Ce n'est pas le cas de tous les autres membres de votre groupe. J'en citerai d'ailleurs certains dans quelques instants.

M. Cools. — Je ne sais pas si c'est le Ministre que vous interpellez ou les membres de mon groupe. Si ce sont ces derniers, attendez encore quelques mois car nous espérons revenir au pouvoir. A ce moment-là, vous pourrez nous interpeller aussi souvent que vous le voudrez.

M. le Président. — Il me semble que nous assistons aujourd'hui à une distribution des prix.

M. Cools. — Je reconnais que c'est un problème, mais nous obtiendrons peut-être des clarifications,

Je suppose, Monsieur Drouart, que le rapport écrit que j'ai reçu, qui concerne les contacts avec les immigrés, est exact. Chacun dans ce pays a le droit d'avoir ses opinions.

Cette Commission prône — il n'y a pas d'ambiguïté dans les textes qui nous ont été distribués — qu'il faut non pas passer par les communes mais privilégier le passage par les associations qui regroupent les immigrés.

C'est un problème de philosophie. L'intégration ne se fera que grâce à la promiscuité, L'intégration consiste à éviter la politique de ghetto. A mes yeux, il faut aider les associations, les initiatives auxquelles participent aussi bien des étrangers que des Belges. Ainsi, l'une des meilleures manières de mener une politique efficace de l'intégration est de permettre à un certain nombre d'immigrés ou de Belges défavorisés de participer à des activités sportives, lorsque les parents n'ont pas les moyens de les assurer financièrement, de faire partie de plusieurs clubs sportifs afin de rencontrer d'autres jeunes d'horizons divers, d'origines diverses. C'est un facteur d'intégration extrêmement important.

Il existe un certain nombre de structures: les centres publics d'aide sociale, les communes. Plutôt que de disperser les efforts, il serait bon de leur donner les moyens de permettre un certain nombre d'actions ouvertes à tous.

Ma remarque suivante a trait à la mauvaise répartition des compétences entre les différents Ministres. Parfois, on s'interroge. Ainsi avons-nous un Ministre compétent à la fois pour la politique de la santé, le tourisme et le transport scolaire. Je suis peut-être un néophyte. Personnellement, j'aurais associé la politique de santé et l'aide sociale ou le tourisme et la culture ou encore le transport scolaire, l'enseignement et les bâtiments scolaires. Mais non! Cela est sans doute trop rationnel. Par conséquent, on procède à des découpages où finalement, chaque Ministre détient une part de compétences dans chaque type de matière. Cela nuit à une gestion rationnelle et la plus efficace possible de celles-ci.

Nous devrons également être attentifs quant à l'exécution de ce budget. J'ai cité tout à l'heure l'augmentation, à mes yeux nécessaire et indispensable, de l'aide aux personnes handicapées dans notre Région.

M. le Président. — Veuillez abréger, Monsieur Cools!

M. Cools. — J'en termine, Monsieur le Président!

Le 16 décembre 1993, nous avons tous reçu une lettre ouverte, signée par trois organisations s'occupant de personnes handicapées tant mineures que majeures. Je vous donnerai lecture de deux paragraphes de cette lettre adressée au Ministre de l'Aide aux personnes: «Monsieur le Ministre, nous ne pouvons accepter les méthodes de votre cabinet. Comment pouvez-vous admettre, après quatre ans de travail, qu'à quelques jours de l'échéance fixée, on nous remette un document préparé dans la précipitation?

Comment admettrions-nous, après quatre ans de concertation, qu'aucune concertation n'ait lieu quant à des éléments fondamentaux comme les normes de personnel ou le calcul des masses salariales? De plus, Monsieur le Ministre, nous ne retrouvons pas votre volonté, affirmée publiquement et en de nombreuses occasions, de revaloriser le secteur. Au contraire, nous ne pouvons tolérer vos chiffres. Ainsi, les normes de personnel proposées, les barèmes retenus et les sous-forfaits avancés constituent une régression choquante par rapport à la situation actuelle».

Cette lettre n'est peut-être plus d'actualité aujourd'hui puisqu'on nous promet une augmentation des budgets. Je m'en réjouirais. Il faut souhaiter que l'utilisation des masses budgétaires, qui n'a visiblement pas été déterminée au préalable, soit faite en concertation étroite avec l'ensemble des milieux concernés. C'est extrêmement important au-delà de nos clivages politiques.

En conclusion, je ne reprendrai pas les propos pertinents de Mme Lemesre sur la politique du tourisme, où règne une grande incertitude quant à l'avenir de ce secteur. Ne souhaitez pas qu'une agence de voyages tombe en faillite car il n'y a personne pour s'occuper maintenant du Fonds de garantie. Cela n'est pas normal. La responsabilité n'en incombe certainement pas uniquement au Collège.

Je constate que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes compétents en un certain nombre de matières.

On l'a voulu à la Communauté française. Une majorité l'a également voulu ici. Il faut être démocrate et se plier devant la majorité. Mais tout n'a pas été préparé pour que les fonctionnaires soient effectivement transférés au 1<sup>er</sup> janvier et pour que toute la structure soit opérationnelle pour cette date. Cette situation n'est pas normale. Nous devons demander au Collège où en sont ses contacts avec la Communauté française pour que tous les secteurs transférés puissent être pleinement opérationnels et ce très rapidement.

C'est par ces propos, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, que je souhaitais conclure. (Applaudissements sur les bancs PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ce premier budget après les transferts de compétences est directement en rapport avec la déclaration du Collège dont nous avons eu l'occasion de discuter il y a à peine deux mois. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, je voudrais mettre ces chiffres en parallèle avec la déclaration du Collège.

En matière de politique sociale, le Collège avait tracé trois axes de priorité:

- valoriser la coordination et la concertation des différents services;
- favoriser le maintien à domicile des personnes ayant besoin des services sociaux;
  - mener une action volontariste en matière de prévention.

Lors de la discussion de la déclaration, j'avais dit combien il était difficile d'imaginer la réalisation pratique de ces objectifs, même si tout le monde pouvait les partager. A cette époque, vous m'avez répondu que le budget tracerait les lignes pratiques de ces grands axes. Or, à la lecture du budget, on ne trouve guère plus d'éclaircissements sur la manière dont le Collège compte mener ces trois actions.

Certes, un budget de 25 millions est prévu au budget des Affaires sociales, en matière d'initiatives nouvelles, pour assurer la coordination de l'action des centres de services sociaux et pour concrétiser le maintien à domicile des personnes âgées. Vingt-cinq millions sur un budget de près de 3 milliards! Vous avouerez que les intentions du Collège dans ce domaine ne sont pas très claires.

Par contre, le budget renforce la spécialisation des acteurs de terrain. Il augmente aussi les divergences de leurs législations spécifiques. Demain, comme par le passé, un acteur social assumant les mêmes fonctions sera soumis à des barèmes et à des conditions de travail différents selon le service qu'il rend à la population.

De plus, on ne met pas en place les mécanismes de concertation avec les autres pouvoirs qui gèrent, soit cette Ville, soit les matières communautaires francophones, c'est-à-dire la Région bruxelloise et le pouvoir bicommunautaire d'une part, la Communauté française et la Région wallonne, d'autre part.

Je reviendrai sur le retard apporté à la mise en place du Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé. Ce Comité aurait sans doute évité les divergences qui existent déjà, un mois et demi après le transfert, en matière de politique des handicapés.

Enfin, les infrastructures lourdes voient leur budget augmenter de façon beaucoup plus significative que les initiatives « légères » qui favorisent la prévention et le maintien à domicile. On se demande la raison de ces augmentations. D'une part, elles ne rentrent pas dans le cadre des priorités exprimées par le Collège. D'autre part, la plupart n'ont pas de base légale, ne répondent pas à des demandes formelles déjà exprimées, ne suivent pas un projet à long terme de l'aide sociale à Bruxelles. C'est pourquoi certaines augmentations ressemblent plus pour nous à des dons de Saint-Nicolas. Cela ne devrait pas nous inquiéter; au contraire, nous qui avons participé à l'élaboration des recettes de cette Commission, nous pourrions nous réjouir de voir tous les secteurs gratifiés, tout à coup de budgets beaucoup plus importants, mais il ne faut pas oublier la dette à laquelle devra faire face la Commission communautaire française. Son montant est clairement défini: 10 milliards à rembourser sur un terme relativement long.

Pourquoi ne pas la prendre en charge davantage maintenant? Pourquoi ne pas libérer de la charge d'emprunt l'avenir de notre Commission? Pourquoi ne pas rembourser davantage aujourd'hui pour pouvoir mieux faire face demain aux besoins qui pourraient éventuellement surgir dans le domaine social à Bruxelles? En effet, la plupart des augmentations du budget des dépenses posent un problème quant à leur application. M. Cools a évoqué il y a quelques minutes le problème du Fonds 81. Nous avons voté, il y a à peine deux mois, une nouvelle réglementation en matière de subsidiation des centres qui s'occupent des personnes handicapées dans le cadre du Fonds 81. A l'époque, nous avions critiqué les nouvelles enveloppes prévues. Le Ministre nous avait alors précisé que le règlement était fait dans le cadre du budget alloué à ce fonds. Aujourd'hui M. Cools nous a rappelé les inquiétudes du secteur par rapport aux diminutions que cela représentait quant à leur subsidiation. Ce secteur se voit aujourd'hui augmenté de 33 p.c.; on passe de 1 milliard à 1,5 milliard. Les nouvelles demandes d'agrément ne couvrent à peine qu'une soixantaine de millions. Comment va-t-on distribuer les 400 millions d'augmentation? Je ne dis pas que ce secteur n'en a pas besoin et qu'il n'y a pas de demandes à satisfaire, mais cela nécessitera un travail législatif important et une réforme du règlement. Va-t-on voter un nouveau décret en matière de Fonds 81 alors que nous venons de voter le règlement dont le FDF défendait à l'instant l'application? Cela prendra du temps et ce n'est certainement pas sur le budget 1994 que l'on pourra réformer toute cette législation!

La même question se pose pour les centres de planning familial ou les aides familiales. Il y a peu de temps, nous avons voté des réformes dans ce secteur et nous allons devoir tout modifier pour répondre aux augmentations que prévoit le budget. Pour mémoire, je signale que le budget des plannings familiaux augmente de 60 millions pour un budget de 113 millions. Quant au budget des aides familiales, il passe de 100 à 273 millions. On peut s'en réjouir, car des besoins se font effectivement sentir dans ce secteur, mais comment va-t-on faire pour rencontrer ces besoins, pour distribuer cet argent? Comment va-t-on réglementer tout cela en si peu de temps?

Je prendrai un dernier exemple; celui de l'aide précoce, qui n'a toujours pas de base légale. Elle voit passer son budget de 1,8 à 20 millions alors que trois centres seulement à Bruxelles s'occupent d'aide précoce et qu'il n'y a aucune nouvelle demande. Comment peut-on dépenser un tel budget en si peu de temps? Nous sommes déjà en février et il y a un retard de législation dans les matières sociales, notamment en ce qui concerne la création du paracommunautaire.

Revenons-en maintenant à la critique des orientations du budget. Tout d'abord, je ne vois pas trace, en termes de distribution des matières de coordination et de concertation. En effet, pour ce qui se rapporte à la politique des personnes âgées, les centres de jour sont gérés par M. Picqué et les centres de nuit par M. Gosuin. Lequel des deux s'occupera de la mise en place des services AVJ pour personnes âgées, seuls capables de répondre à la préoccupation du Collège de maintenir les personnes âgées à domicile? On l'ignore.

En matière d'IMP, la situation est identique. Lors du vote du règlement dont j'ai déjà fait mention, j'ai déploré que l'aide précoce et les services d'accompagnement ne soient pas inclus dans la politique du Fonds 81. En l'occurrence, nous avons raté l'occasion d'avoir une vue globale de la politique des handicapés.

Et je n'ai pas encore évoqué les problèmes de relations avec le Fonds de reclassement des handicapés! A ce propos, je rappelle que la Wallonie a fait un choix clair: les deux Fonds sont fusionnés, ce qui n'est pas le cas à la Région bruxelloise. A nouveau, l'absence du Comité de coordination des politiques sociales et de santé se fait cruellement sentir. Comment va-t-on gérer cette différence? Comment demain une personne handicapée hébergée dans un centre wallon sera-t-elle acceptée dans un centre de reclassement social bruxellois? Le comité de coordination avait la tâche prioritaire de garantir, tant aux membres du personnel de ces services qu'aux personnes handicapées et autres personnes ayant besoin de services sociaux, la libre circulation entre les deux entités francophones de ce pays. Il y a là un retard crucial à combler, et on ne voit toujours pas comment le Collège va gérer les différences apparaissant déjà.

Le maintien à domicile est une ancienne revendication du groupe ECOLO en matière sociale. En parlant d'AVJ, le Ministre m'a déclaré en commission qu'il n'envisageait pas la création d'un régime monocommunautaire. Or, l'actualité démontre que le bicommunautaire est incapable de subvenir aux besoins de ce secteur. Les deux ou trois services ayant demandé leur agrément au système bicommunautaire se retrouvent dans une situation budgétaire dramatique qui va sans doute les pousser, dans les prochains mois, à licencier l'ensemble de leur personnel, car les arrêtés d'application de l'ordonnance rendent leur gestion impossible. Nous constatons une augmentation de 33 p.c. du budget IMP. C'était l'occasion d'y regrouper de nouveaux services monocommunautaires francophones qui donnent aux handicapés la possibilité de rester chez eux. Apparemment, le Collège francophone a refusé cette possibilité. Îl les laisse dans un secteur qui ne peut pas les subsidier. Mettre en avant le maintien à domicile dans ce cadre est tout à fait hypocrite.

On augmente les budgets des aides familiales, et c'est une bonne chose. Mais nous avons voté des budgets qui diminuent l'encadrement de ces services et la qualité du personnel. En un an, on ne pourra pas revenir sur ces décisions. Il faut mener une politique à long terme de revalorisation du travail social et des barèmes du personnel dans ce secteur. Cela ne se fera pas en un an, et je ne vois pas comment nous pourrons privilégier cette politique.

Comme je l'ai dit lors de la déclaration, vous vous lancez dans des augmentations de budgets qui sous-entendent des réformes profondes de la législation en matière sociale. Vous prévoyez une modification qui ne pourra se faire qu'à très long terme, alors que le budget ne couvrira même pas une année budgétaire. De plus, vous voulez non seulement instituer ces

réformes mais aussi renforcer les travers du passé. Quels sontils?

Il s'agit, d'une part, de l'émiettement de la politique sociale. Vous examinez les législations sociales point par point, sans vue globale. Chaque secteur suit sa propre logique, sa propre histoire. Les lieux de coordination se font rares, et vous n'en mettez pas en place de nouveaux.

D'autre part, pour gérer ces secteurs, vous redéveloppez une administration pléthorique. Hier, une dizaine de fonctionnaires géraient les IMP à la COCOF. Demain, 50 personnes géreront le Fonds communautaire, qui représente 900 millions. Les IMP représentent 1 milliard 400 millions. On voit donc la différence en matière de personnel. Lorsque j'ai interrogé le Collège à ce propos, il ne s'est pas engagé à refuser tous nouveaux engagements. Cela en dit long sur ses intentions.

Je m'étonne d'ailleurs du silence du chef de groupe FDF qui, voici deux mois, avait interpellé le Collège à ce sujet: Aujourd'hui il se tait. Je dois supposer que, depuis lors, le FDF a eu ses apaisements quant à sa représentation au sein de ce paracommunautaire, ce qui justifie son silence aujourd'hui.

## M. Cornelissen. — Ne faites pas de procès d'intention.

M. Duponcelle. — Je ne fais pas de procès d'intention, je ne fais qu'analyser la situation. Manifestement, vous refusiez, voici un mois, tous les nouveaux engagements de ce paracommunautaire. Aujourd'hui, alors qu'ils figurent dans ce budget, non seulement vous ne relevez pas ce point, mais en plus vous l'approuvez.

Cet appareil sera la source de nouvelles charges. Non seulement l'administration, mais aussi le paracommunautaire auront des charges de fonctionnement qui vont à l'encontre du décret III voté dans cette Assemblée et qui prévoyait que ces charges dépendraient de la Communauté française et non de la COCOF. Que voit-on? 250 millions pour un bâtiment administratif qui servira essentiellement pour le personnel transféré.

Enfin, on crée des zones de pouvoirs parallèles qui échappent au contrôle de l'Assemblée et on choisit de recréer un «para-COCOF» de type A. On pouvait discuter du choix de créer un paracommunautaire de type A ou B. Le type B pouvait se justifier. Il faisait entrer au sein d'un Conseil d'administration les acteurs de terrain pouvant gérer ces matières. Mais vous avez choisi le «para-COCOF» de type A pour le reclassement social des handicapés. Ce choix exclut les partenaires sociaux et les acteurs de terrain.

Il ne peut se justifier que par la recherche d'un lieu de (pouvoir excluant le contrôle de l'Assemblée.

Je viens d'évoquer le problème du cadre. J'attire aussi votre attention sur celui de la divergence par rapport à la Wallonie, qui a opéré un autre choix, et sur les liens à établir avec le Fonds 81. Allez-vous transférer ce dernier à ce « para-COCOF »? Certes, tous les volets de la politique des handicapés seraient ainsi réunis mais gérés par une administration échappant à notre contrôle.

En outre, je vous rappelle le retard législatif existant en la matière. En effet, le décret fixant la création de ce «para-COCOF» aurait dû être voté dès le mois de janvier.

J'en arrive à ma conclusion. Si les accords de la Saint-Quentin ont donné à notre Assemblée les moyens tant législatifs que budgétaires de mener, à Bruxelles, une politique plus globale en matière sociale, plus efficace, plus en rapport avec les besoins de la population bruxelloise, si la déclaration du Collège marquait trois préoccupations — la coordination, le maintien à domicile et l'efficacité des moyens —, ces priorités ne sont pas traduites dans le budget.

Nous nous inquiétons aussi du faible remboursement de l'emprunt de soudure. Aujourd'hui, nous avons les moyens de davantage libérer l'avenir de notre Commission. Nous avons l'avantage de pouvoir rembourser aujourd'hui pour avoir, demain, si les besoins de la population bruxelloise en matière d'aide sociale vont en s'accroissant, les moyens de répondre à cette augmentation. Le rapport sur la pauvreté que nous avons commencé à étudier dans les commissions du bicommunautaire montrent une explosion de l'exclusion sociale à Bruxelles. Des moyens nouveaux devront être mis en place. Rembourser aujourd'hui nos dettes, je le répète, c'est nous permettre de répondre, demain, à ces nouveaux besoins. A cet égard, nous estimons que le Collège gaspille les chances du monde social à Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

## M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention portera essentiellement sur la politique d'intégration sociale des immigrés mais, auparavant, je voudrais vous entretenir brièvement de la Cour des comptes.

Plusieurs orateurs ont déjà insisté sur l'importance de la Cour des comptes qui — en particulier dans la situation politique actuelle — joue un double rôle important: contrôler les dépenses publiques et assurer une certaine transparence de ces dépenses, soit deux priorités politiques essentielles à nos yeux.

Faut-il rappeler que le Collège, dans la déclaration faite voici quelques semaines, avait précisé, en page 13, qu'il «examinera la possibilité d'instituer une Chambre de comptes auprès de l'Assemblée de la Commission communautaire française»? Aujourd'hui, cette déclaration est dépassée, puisqu'un contrôle doit effectivement être effectué par la Cour des comptes. Je voudrais obtenir une explication du Collège quant à ce changement d'attitude, qui constitue une illustration supplémentaire des nombreuses tergiversations du Collège concernant le contrôle de sa comptabilité par un organisme public extérieur, en l'occurrence la Cour des comptes.

J'ai en ma possession la copie d'une lettre datée du 18 juillet 1990 dans laquelle le Premier Président de la Cour des comptes souligne l'importance et la nécessité de faire contrôler les comptes de la Commission communautaire française par la Cour des comptes. Il argue d'un certain nombre d'articles de loi que je n'énumérerai pas ici, afin d'être le plus bref possible.

A la suite du refus systématique du Collège, nous avons pris deux initiatives parlementaires. La première est une proposition de résolution visant à faire contrôler les dépenses du Collège par la Cour des comptes. Il nous semblait tout aussi important que les comptes de notre Assemblée soient également contrôlé par cet organisme. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une modification du règlement de notre Assemblée. Des initiatives ont donc été prises. Aujourd'hui, nous sommes partiellement satisfaits.

J'aimerais néanmoins obtenir deux réponses claires à propos du contrôle effectué par la Cour des comptes. Qu'en est-il du contrôle de l'ensemble des matières, déléguées en particulier? Seront-elles contrôlées par la Cour des comptes? Dans la négative, pour quelle raison ne le seront-elles pas? Ensuite, j'aimerais obtenir des garanties concernant l'avis de la Cour des comptes sur notre prochain budget. Pour le présent budget, les délais ont été trop courts. Nous n'avons pu obtenir cet avis. Il me paraît néanmoins important d'en disposer pour notre prochaine discussion budgétaire.

J'en viens à l'objet essentiel de mon intervention qui porte sur la politique d'Aide aux personnes — division 22 — et, en particulier, sur l'intégration sociale des immigrés. Je souligne que cette compétence nous a été transférée à la suite des accords de la Saint-Quentin. Ce transfert me paraît positif. En effet, l'immigration est une spécificité bruxelloise, un quart de la population étant de nationalité étrangère, le pourcentage étant plus élevé encore chez les jeunes. Ces caractéristiques démographiques justifient donc l'instauration de politiques spécifiques à

Bruxelles. Par conséquent, nous nous réjouissons de l'attribution de moyens qui étaient précédemment inscrits au budget de la Communauté française.

Cette politique suscite trois débats. La première question se pose quant à la nécessité d'une politique spécifique de l'immigration. Les problèmes de cohérence de la subsidiation doivent ensuite être traités. Enfin, le troisième point porte sur le partenariat imposé aux associations dans le cadre de leur travail social.

Faut-il une politique de l'immigration? Comme nous l'avons fait lors du débat qui a suivi la déclaration du Collège, nous devons préciser qu'il ne s'agit pas, en ce qui concerne les matières liées à l'exclusion sociale, la santé, par exemple, de développer des politiques séparées vis-à-vis des immigrés.

L'exclusion sociale n'est pas liée à un problème d'ordre culturel, n'est pas liée à l'immigration.

J'attire toutefois l'attention sur le fait que les politiques qui étaient subventionnées par la Communauté française n'ont pas de rapport direct avec l'exclusion sociale. Ce sont des actions de type socioculturel. J'insiste sur ce dernier terme. En effet, même si cette compétence est inscrite à la division de l'Aide aux personnes, il s'agit bien de mener des actions de type socioculturel. A nos yeux, ces actions sont tout à fait indispensables. Elles doivent être spécifiques et orientées vers des publics ciblés.

Je citerai trois exemples de priorités inscrites par ailleurs dans l'avis de la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère, Commission instaurée au sein de nos institutions bruxelloises.

En ce qui concerne les publics visés, je pense qu'il faut apporter une attention particulière aux femmes et aux jeunes filles. Les femmes sont en effet les catalyseurs de l'intégration des personnes d'origine étrangère.

L'émancipation de la femme immigrée constitue donc une priorité. Dans le même sens, nous estimons que l'instauration d'une politique d'alphabétisation est pleinement justifiée. L'apprentissage culturel de la langue est un élément important, la langue étant un des vecteurs du dialogue et de l'intégration.

La troisième priorité concerne les jeunes issus de l'immigration. A cet égard, je rappelle les affrontements très violents qui ont eu lieu en mai 1991, entre forces de l'ordre et jeunes issus de l'immigration. Nous devons donc être attentifs à ce public et développer des politiques spécifiques en la matière.

De ce point de vue, nous sommes très inquiets. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions obtenir des éclaircissements et des garanties quant à certaines déclarations du Ministre-Président, qui sont reprises au rapport.

D'abord, lors du débat en Commission, le Ministre-Président a précisé qu'à court terme — à savoir, sur une période de quatre ou cinq ans — il ne désirait plus que des politiques spécifiques aux immigrés soient menées. Voulait-il dire par là qu'il n'était plus question de libérer des moyens pour des activités de type socioculturel dans ce domaine? Selon moi, en effet, les fonds alloués à ces postes ne doivent pas être diminués. Ce serait d'ailleurs en contradiction avec le budget actuel qui voit les moyens renforcés.

Ensuite, nous avons relevé le refus de reconnaître des spécificités culturelles à exprimer dans le cadre d'une société multiculturelle, laquelle existe au niveau de notre Région bruxelloise. A mon sens, un débat important devrait être mené et approfondi en la matière.

Notre inquiétude porte également sur le climat politique ambiant lié à l'approche de certaines échéances électorales mais aussi aux déclarations parfois fracassantes d'un certain nombre de mandataires politiques, lesquels ne sont pas toujours membres de votre majorité, Monsieur le Ministre, j'en conviens. Je voudrais donc citer les propos tenus par un Vice-Président de notre Conseil régional bruxellois, mandataire libéral, qui, lors d'une interview déclarait: «Quand on voit la vétusté des commissariats et l'état de délabrement des équipements dont les policiers disposent, même si les contrats de sécurité vont améliorer les choses, les policiers ont des raisons d'être démotivés. Après les émeutes de 1991, il n'y a eu aucun problème pour débloquer 200 millions pour favoriser l'insertion de jeunes qui, pendant ces émeutes, ont lancé des pierres et des cocktails Molotov sur les voitures de police! On peut comprendre la frustration de ces policiers. Je pose la question de savoir s'il y a beaucoup de pays, y compris parmi ceux proches de nous, qui connaissent une inversion aussi profonde des priorités sociales...»

Je tenais à faire cette citation car voici quelques instants, mon Collègue libéral est monté à la tribune et a déclaré qu'«il n'attendait que la prochaine échéance électorale pour entrer dans une majorité avec le FDF.»

Je m'inquiète qu'un mandataire — qui n'est pas des moins importants — définisse ses priorités en inversant les politiques sociales. Généralement, les libéraux tiennent un discours très soft quand ils sont à la tribune mais hors de cette Assemblée, leurs propos sont tout à fait différents. Par ailleurs, certaines choses simples ne coûtent rien, par exemple le dialogue, la concertation. Nous avons instituté au sein de nos Assemblées une Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère. Les activités de cette Commission se bornent à un simple dialogue. Il n'est pas question ici du droit de vote à accorder aux populations étrangères. Cependant, aujourd'hui, les libéraux refusent ce dialogue et ils sont favorables à une inversion de politiques sociales lors de la prochaine législature. Cela devait être signalé, me semble-t-il, à l'intention d'éventuels candidats à une coalition, à moins que vous ne disposiez de la majorité absolue, Messieurs les libéraux, ce qui n'est pas impossible.

Mme Lemesre. — Pourquoi, déniez-vous aux policiers le droit d'avoir des bureaux décents ?

- M. Drouart. Telle n'est pas mon intention. J'ai simplement lu une interview qui jusqu'à présent, n'a jamais été démentie par le PRL.
- M. Cools. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons jamais dit!
- M. Drouart. Il existe donc d'autres priorités sociales. Vous refusez le dialogue en ne participant pas à la Commission de concertation.

Mme Lemesre. — Un policier n'est pas moins qu'un immigré!

M. Drouart. — Vous avez tout à fait raison, madame. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Mme Lemesre. — Je n'ai pas tenu des propos racistes!

M. Drouart. — Je n'interroge pas les libéraux, et je m'étonne d'ailleurs que le Président ne m'ait pas encore rappelé à l'ordre! (Sourires.)

Puisque c'est le Collège que j'interroge, je lui demanderai si, par rapport à ces propos de mandataires libéraux, il ne craint pas la contagion de ces idées dans les décisions du Collège. Il conviendrait d'y être attentif.

De manière plus précise, je souhaiterais que le Collège manifeste sa volonté politique d'instituer une concertation et des politique d'instituer une concertation et des politiques socioculturelles d'intégration des immigrés. A cet égard, je souhaite l'interroger sur le Conseil consultatif des populations d'origine étrangère que l'on demande d'organiser à l'échelon régional. Un tel conseil institué par le Gouvernement de la Communauté française, émet des avis. Je voudrais savoir où en est l'état d'avancement de la création de ce Conseil consultatif sur le plan régional, création dont faisait état la déclaration du Collège. La Communauté flamande de Bruxelles a reconnu un Centre régional. Qu'en est-il de cette reconnaissance immédiate ou à court ou moyen terme pour ce qui concerne notre Commission?

J'en arrive au deuxième volet de mon intervention, relatif au problème de cohérence de subsidiation. Cette problématique est double.

- M. le Président. Monsieur Drouart, vous m'avez invité à vous interrompre! Je me permets de vous signaler que vous étiez inscrit pour une durée de dix minutes! (Sourires.)
- M. Drouart. J'en tiens compte, Monsieur le Président. Le problème de cohérence de subsidiation est donc double.

Il est d'abord interne à notre Assemblée. Différents Ministres subventionnent des fonds dont l'objectif est l'intégration des immigrés. Des associations sont parfois subventionnées par deux Ministres différents.

Ensuite, il existe également un problème de cohérence interassemblées: entre notre Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil régional bruxellois. Je vous rappelle que, depuis 1990, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en particulier son Ministre-Président, a libéré les fonds de cohabitation — intégration qui ont été destinés, en fait, aux communes. En effet, ainsi que cela a été clairement indiqué à l'époque, le Conseil régional bruxellois n'avait aucune compétence en matière d'immigration. Destiner des fonds à une telle politique était une bonne chose. Nous avons discuté de la manière dont ces fonds ont été gérés, mais c'est un autre débat.

Cependant, à partir du moment où les compétences ont été transférées à notre Commission, il nous semblerait logique qu'il y ait une certaine cohérence pour ce qui est des subventions à destination des associations qui effectuent un travail parfois extrêmement difficile sur le terrain. A court terme, le débat doit avoir lieu à cet égard, d'autant plus que cette cohérence est demandée avec insistance par ces associations.

En effet, il y a un réel problème que l'on peut qualifier de «chasse aux subsides». Je voudrais relever ici, dans des états généraux tenus par un certain nombre d'associations travaillant sur le terrain, l'une ou l'autre phrase citant la chasse aux subsides. Ils disent: «La chasse, car il s'agit bien de cela, aux subsides, c'est du temps en moins avec les jeunes. Cela peut paraître évident mais il nous semble que ce ne l'est pas pour tous.»

Donc, ces associations demandent plus de clarté afin qu'elles sachent où adresser leur demande de subventionnement. Il y a là effectivement des situations anormales. On sait très bien que si l'on obtient une réponse négative, auprès d'un Ministre, il reste toujours une bouée de secours chez un autre Ministre. Il y a là un manque de cohérence, un réel problème. Je pense que le Collège doit y être attentif pour que les associations ne puissent pas déplorer une certaine politisation dans la mesure où un Ministre accepte ce qu'un autre refuse. Il y a là une sorte de relation de clientélisme qui n'est pas saine pour nos institutions.

J'ouvre ici une petite parenthèse pour attirer l'attention sur le problème que rencontrent certaines associations du fait du transfert de cette compétence de la Communauté française à la Commission.

A l'avenir, cela devrait s'améliorer grâce au projet de décret garantissant le subventionnement. Tout le monde ici reconnaît que cela constituera un progrès pour le travail de ces associations. Mais il faut être attentif à cette cohérence. En particulier, il ne semble qu'une seule cellule au sein de l'administration remédierait déjà à ce manque de cohérence.

Ma troisième et dernière remarque concerne le partenariat avec les communes. Il faut savoir que les associations subventionnées par la Communauté française avaient un subventionnement direct. En Commission, malgré ce qui a été écrit dans le rapport, le Ministre-Président a précisé que c'est par le biais des communes que ces associations recevront leurs subsides. Cela entre dans une logique compréhensible. Il nous semble effectivement important que les pouvoirs politiques locaux prennent leurs responsabilités. Mais il y a quelquefois loin du discours théorique à la réalité.

Tout d'abord, certaines communes — d'ailleurs souvent à majorité libérale —, (pour ne pas les citer: Schaerbeek et Koekelberg), mettent des obstacles fondamentaux à l'élaboration de ce type de politique. Faut-il rappeler qu'une commune comme Schaerbeek a fermé des maisons de jeunes sans en ouvrir d'autres. C'est un scandale!

Un autre exemple illustre un autre problème soulevé par ce type de subventionnement. A ce sujet, je me permettrai de reciter les états généraux auxquels je faisais référence il y a peu. Ils précisent: «Il nous faut bien reconnaître que les communes deviennent les maîtres d'œuvre des partenariats et qu'elles nous dictent les conditions de notre travail.»

«Un autre dysfonctionnement apparaît également. Il s'agit de récupérer, dans le sens politicien du terme, l'action que nous menons. Ainsi, la politique communale de tel parti ou de telle personne est valorisée et médiatisée aux dépens d'une action en profondeur sur le terrain ou aux dépens des associations-mêmes qui sont, curieusement, oubliées.»

Il faut y être attentif. Le Collège doit obtenir des réponses à ce type d'arguments, avancés par les travailleurs de terrain.

J'en arrive aux conclusions. Nous vivons actuellement une crise socio-économique grave. Le nombre de demandeurs d'emploi est là pour le prouver. Cette crise socio-économique se traduit par une crise de société tout aussi importante. Ainsi, certains mandataires politiques profitent-ils de certains replis naturels des habitants pour avancer des solutions unanimement, ou plutôt majoritairement, sécuritaires aux relents nationalistes, dont la conséquence ne sera bien sûr, in fine, traduite que par des votes en faveur de l'extrême droite.

Aujourd'hui, il est urgent de développer une politique socioculturelle en faveur des immigrés. Il est important de le dire. Ce type de politique est nécessaire et il faut s'attacher à la développer. Si aujourd'hui, nous sommes en partie rassurés quant aux moyens inscrits dans le budget, nous restons malgré tout inquiets pour le futur en raison des déclarations d'un certain nombre de mandataires politiques ainsi que des problèmes que pose la cohérence des subventions de ce type de politiques. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — Chers Collègues, je propose d'interrompre ici nos travaux. Nous les reprendrons à 14 h 30 par les interpellations jointes qui seront suivies par la réponse, du Ministre-Président, à la fois aux interpellations et à la partie du budget qui le concerne. Ensuite nous entendrons les réponses des différents Ministres.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 h 20.

#### SEANCE DE L'APRES-MIDI

#### Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 h 40.

(M. Escolar, Secrétaire, prend place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994 — MOTION DE CONFORMITE

INTERPELLATIONS JOINTES A LA DISCUSSION BUDGETAIRE

— DE M. SMITS A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LES LACUNES DES ORIENTATIONS DES JEUNES APRES L'ECOLE FONDAMENTALE

— DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LA FIN DU REGIME DE MISE A DISPOSITION D'OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Reprise de la discussion générale conjointe

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion générale conjointe des projets de décret et de règlement et des interpellations jointes.

La parole est à M. Smits pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Smits. — Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, notre ordre du jour prévoit que je vous interpelle «quant aux lacunes de l'orientation des jeunes après l'école fondamen-

tale ». Le titre adéquat de mon interpellation aurait dû être «les lacunes de l'orientation des jeunes en matière de formations utiles et qualifiantes ».

En effet, la problématique que je souhaite aborder aujourd'hui est, premièrement, celle du foisonnement anarchique de l'information en matière d'offres de formations.

Deuxièmement, paradoxalement, je souhaite vous parler de la totale indigence et, malheureusement, très souvent de la complète inutilité de l'information non triée qui est distribuée à ceux qui souhaitent se former, choisir un établissement scolaire ou encore se post-former.

Lors de mon intervention de ce matin sur le budget, j'ai eu l'occasion de dire combien le milliard qui sera consacré à la formation professionnelle me paraissait utile et combien il méritait que nous en fassions bon usage. Je suis effectivement persuadé que vous l'utiliserez sérieusement. Cette dépense s'inscrit dans l'effort que vous réalisez en matière de formation professionnelle.

Alors, Monsieur le Ministre-Président, comment se fait-il qu'il existe, en matière d'offres de formation, surabondance d'informations dispensées?

La réponse est fort simple: chaque acteur de formation, chaque école, chaque institution, chaque organisme fait sa «publicité» et vante, souvent, avec l'aide de publicitaires fort compétents, son propre produit... J'aurais tendance à dire « vend ses propres savonnettes ». C'est exact, ce phénomène s'est amplifié cette dernière décennie. En effet, notre société productrice et consommatrice de messages simplifiés pousse les formateurs à traquer le client. De plus, les formateurs sont maintenant quasi toujours subventionnés au nombre d'élèves, au nombre de stagiaires, au volume des cours ou des formations.

En d'autres termes, « au plus au mieux » et ce, très souvent et très malheureusement, au total mépris de la qualité la plus élémentaire.

Cette publicité anarchique coûte fort cher à ceux qui la font mais surtout, dévalue le message et réduit l'acte fondamental d'apprendre à la hauteur de l'achat d'une poudre à lessiver.

L'exemple le plus classique et le plus souvent cité est celui des spécialistes de la lutte contre l'analphabétisme qui s'étonnaient de l'échec de leur campagne publicitaire faite d'affiches et de tracts, pourtant parfaitement lisibles!

En deuxième lieu, disais-je, je souhaite vous parler de l'indigence de l'information distribuée.

En effet, la qualité de l'information est souvent inversément proportionnelle à son volume. A cet égard, n'accusons pas les acteurs de formation... Ils font ce qu'ils peuvent pour valoriser leur créneau et pour sauvegarder l'emploi de leurs travailleurs.

Néanmoins, il faut en être conscient, le parcours du combattant commence pour les parents, à partir de la crèche. En effet, comment connaître « objectivement » la valeur d'une institution, l'exactitude d'un choix ?

Nous savons que le choix d'un établissement scolaire se fait principalement selon trois critères: la proximité — donc la facilité des déplacements — les traditions familiales et le «boucheà-oreille» positif ou négatif. Les élèves au niveau du fondamental, du secondaire ou même de l'université, s'orientent selon ce triple schéma.

Par contre, qu'en est-il, lorsque les traditions familiales font défaut, lorsque l'échec scolaire — et je sais que vous y êtes fort sensible — amène à changer d'orientation, lorsque l'exclusion scolaire fait du candidat un indésirable, lorsque la langue, le niveau social ou la révolte rendent le dialogue impossible? Il se passe que les gens, les élèves, les parents, les adultes perdent pied. Tous ces «exclus de la normalité» sont-ils capables de trouver eux-mêmes, au travers des organismes existants, ou, de l'information disponible, un chemin salvateur? Je ne le pense pas!

Pourtant, c'est exact, le SIEP comme le CEDIEP, les deux organismes, l'un laïque, l'autre catholique, qui dispensent l'information, sont utiles, efficaces et assurent une bonne part du travail.

Pourtant, les quotidiens comme les hebdomadaires qui tirent de multiples cahiers spéciaux, à chaque rentrée scolaire, peuvent aider et les pages jaunes comme les bottins de téléphone peuvent être utiles...

C'est vrai, les centres PMS assurent également une large partie du travail de l'orientation scolaire normale. Mais, encore une fois, — je sais que vous êtes sensible à ce problème — qu'en est-il lorsque la situation est «anormale»?

Il ressort de la déclaration «gouvernementale» du Collège qu'il serait nécessaire «d'augmenter l'offre de Formation». J'ai déjà pu dire, Monsieur le Ministre-Président, à cette tribune, à l'occasion du débat sur vos projets et sur votre politique, qu'il s'agissait, selon moi, d'une profonde erreur stratégique de ne pas vouloir de concertation. Mais, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire ce matin par Ministre interposé, je sais maintenant que vous souhaitez cette concertation et allez la mettre en œuvre. Dès lors, je crois que nous devrons nous livrer à deux tâches tout à fait indispensables. Premièrement, il faut rationaliser ce qui existe, c'est-à-dire éviter comme la peste les doubles-emplois, tenter d'obtenir un niveau minimum de qualité et garantir la complémentarité des filières, principalement entre la formation professionnelle qui naît et l'éducation qui existe depuis des siècles. Le deuxième point est fondamental : il faut organiser une information exhaustive, c'est-à-dire gérée de manière professionnelle et dispensée sur les plus grandes bases objectives possibles.

A ma connaissance, qui n'est sans doute pas, elle, exhaustive, il n'y a pas encore eu d'initiatives régionales dans ces deux domaines. Mais vous me répondrez certainement qu'il en existe un certain nombre. Mon interpellation ne se veut ni polémique ni critique. C'est pourquoi, j'avoue comprendre parfaitement que, dans le magma institutonnel de la Communauté, de la Région et de la COCOF, aucun chat ne puisse retrouver ses petits.

Aujourd'hui, vous-même, notre Collège et notre Assemblée, disposons, sans doute, de plus de pouvoirs. En tous cas, vous disposez très certainement d'un pouvoir important de suggestion, d'évocation et même de coordination. Rien ne vous empêche de prendre des initiatives en ces matières, même si les institutions sont fort imbriquées. C'est pourquoi, je voudrais vous suggérer de mettre sur pied un projet de rassemblement des bonnes volontés. Il n'existe actuellement — toujours à ma connaissance et je me réjouirais de me tromper — aucun lieu, aucun FORUm où les acteurs de la formation pourraient se concerter.

Infor-Drogues et Infor-Jeunes se sont révélés des instruments particulièrement utiles tant pour intensifier le phénomène de prise de conscience que pour calmer — un peu — les angoisses de nos concitoyens par une distribution d'informations adéquates. Pour ma part, je rêve d'un Infor-Formations qui permettrait, ne fût-ce qu'aux travailleurs sociaux sur le terrain, de savoir où s'adresser pour obtenir une information la plus valable possible.

Pensez, Monsieur le Ministre-Président, au total des économies que vous feriez réaliser à toutes les institutions scolaires et de formation qui pourraient, l'âme en paix et le recrutement assuré, donc l'emploi garanti, consacrer leurs maigres ressources à améliorer la qualité des formations plutôt qu'à dépenser leur argent à traquer le client par la publicité.

En résumé, je souhaite que vous puissiez créer, dans un endroit de cette Région, cette notion d'infor-formation où toutes les écoles et les instances de formation pourraient distribuer leurs informations objectivement; ce lieu d'accueil devrait disposer d'une certaine forme de garantie qui éviterait la surenchère et la publicité abusive. Cela ferait gagner énormément d'argent à tout le monde.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, de la qualité de votre écoute et — j'en suis persuadé — de la qualité habituelle de vos réponses. (Applaudissements sur les bancs PRL.)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon intervention est jointe à celle de M. Smits. Je répèterai probablement les propos qu'il a tenus quant à ses intentions en ce qui concerne une information : rationaliser ce qui existe et aussi rechercher les complémentarités existant entre les filières. J'estime qu'il faudrait communiquer à ceux qui œuvrent d'une manière discrète sur le terrain une évaluation de leur action. Nous devrions également lancer des pistes nouvelles car, à l'heure actuelle, les enseignants sont fort sollicités par des conférences pédagogiques sur l'orientation et l'évaluation. Le moment est donc venu de remettre certaines pratiques en question.

En premier lieu, je souhaiterais définir ce qu'est l'orientation dans sa conception classique.

C'est un moment où la filière «enseignement» s'interroge sur le chemin déjà parcouru par l'élève et celui qui lui reste à parcourir avant de déboucher sur le marché du travail.

Le diagnostic qui est posé à ces moments-là est à la fois dépendant des partenaires qui participent à l'élaboration du diagnostic, du trajet déjà parcouru, des désirs de l'élève et des aspirations de ces parents.

Ces moments d'orientation sont à considérer comme des arrêts sur images qui ne se complètent que trop rarement d'une information réelle sur les études à entreprendre ou les métiers et professions.

Le fonctionnement même des équipes d'orientation est fortement discuté, l'intervention des partenaires depuis l'équipe éducative en passant par l'équipe PMS ou du centre d'orientation et l'IMS le sont tout autant.

Si le fonctionnement est discuté, c'est qu'il peut prendre de multiples formes; si l'intervention des partenaires est discutable, c'est que les rôles sont mal définis.

En toile de fond, la connaissance des métiers, des professions est une denrée rare aussi bien pour les élèves, que les parents, que les enseignants, que le simple citoyen.

Qui est capable de décrypter le type de travail que devra faire tel diplômé pour répondre à certaines annonces parues dans nos quotidiens? Qui est capable, en fonction de ses diplômes, de savoir s'il convient pour l'emploi décrit?

Combien, d'ailleurs, d'étudiants au terme de 17 années d'études ou plus se rendent compte qu'ils se sont trompés, qu'ils ne conviennent pas et qu'il est urgent pour eux de choisir d'autres voies.

Autre élément à mettre en avant, c'est que dans la formation scolaire, rien n'est prévu pour éveiller les vocations, soutenir les talents.

Quelques initiatives existent mais elles sont malconnues ou méconnues. Elles sont en tout cas très discrètes.

En lieu et place des arrêts-images, l'opération d'orientation pourrait se pratiquer d'une manière continue comme le propose le rapport de synthèse d'une étude conduite pour la CCE en 1988 et comme le propose également la méthode du suivi de la croissance vocationnelle où, depuis l'école primaire, l'enfant est mis en situation pour découvrir les métiers mais aussi pour développer des activités mentales capables de révéler ses potentialités, invention, création, esprit d'initiative, d'organisation.

Comment cela se pratique-t-il?

Le suivi de l'enfant se fait pendant toute sa scolarité par la même personne ou la même équipe.

A qui confier chez nous ce type de mission?

Aux enseignants, aux psychologues des centres PMS, aux éducateurs, à des équipes pluridisciplinaires indépendantes?

L'impact budgétaire d'une telle mission serait à mettre en balance avec les données du coût des redoublements, des formations ne débouchant pas sur une insertion dans le monde du travail, la nécessité des recyclages, des reconversions en cours de cursus scolaire, et le coût de l'enseignement de promotion sociale qui, certes, est l'enseignement de la dernière chance pour les gens motivés, mais qui, dans son rendement, c'est-à-dire le nombre de certifiés, est très faible.

Autre image que nous véhiculons, la sous-qualification des étudiants appelés à affronter un premier emploi. Le décalage entre la formation scolaire et l'emploi n'est pas chose neuve.

Lors d'une rencontre de l'ADMEE qui se déroula à l'ULB en 1988 — le rapport de synthèse que je vous ai cité date de la même année —, les différentes études réalisées dans le monde de la francophonie, au sujet des démarches et instruments de la recherche en évaluation mise en question, montraient que, pour passer de l'état de novice, en termes de connaissance d'un métier et de sa pratique à celui d'expert, il fallait compter plus ou moins six années. Or ces six années étaient mises souvent à profit pour entamer des études complémentaires ou carrément une réorientation.

Maintenant, du côté de l'offre d'emplois, la prévision, même à court terme, c'est-à-dire cinq ans, est annoncée comme impossible. Or, la plupart des études couvrent des périodes plus longues. L'adéquation entre formation et emploi est impossible dans certains secteurs et il était courant dans le monde des enseignants de véhiculer auprès des parents et des élèves l'idée qu'il valait mieux faire ce que l'on aimait le mieux que de choisir une carrière où l'on n'était pas sûr d'être engagé à la fin des études.

L'organisation de l'information sur les métiers et professions — point important soulevé par M. Smits — a été mise sur pied par certains établissements du cycle secondaire ou par des associations, notamment de parents. Récemment, des municipalités se sont relayées dans ce type d'organisations. Le dialogue avec les praticiens des métiers est fort enrichissant et aurait intérêt à se généraliser.

Le Salon de l'étudiant — notamment celui de l'année dernière — est également une initiative intéressante pour connaître les types d'enseignement et de formation.

Un Salon des métiers et des professions de notre Région peut être une idée à creuser.

Il faut cependant garder à l'esprit que la motivation, si elle existe chez certains, demande chez d'autres plus que des actions ponctuelles: le goût du travail, le goût d'entreprendre, des concepts fragiles lorsque le climat social et économique et l'environnement éducatif ne sont pas porteur d'espoir, d'avenir. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon interpellation sera brève parce que les faits sont bruts. La législation prévoit que les objecteurs de conscience peuvent être affectés à des organismes de droit public ou de droit privé pour différentes missions et services d'intérêt général. De nombreuses associations relevant de la Communauté française et de la Commission communautaire française bénéficient de ce concours sans lequel nombre de leurs activités ne pourraient être organisées.

L'abandon des levées de miliciens aura pour conséquence la fin de cette mise à disposition d'objecteurs de conscience puisque les deux statuts sont liés juridiquement.

Selon les informations en ma possession concernant le nombre de postes de travail qui seront supprimés au sein des associations reconnues par la Communauté française, donc pour partie aussi reconnues par la Commission communautaire française en raison d'activités relevant tant des compétences de la Communauté française que de la Commission communautaire française ou en raison du transfert de compétences de la Communauté à la Commission communautaire française, il y aurait 218 objecteurs de conscience en service dans le secteur culturel et 150 dans le secteur des soins de santé, secteur qui est pour l'essentiel transféré d'une part à la Région wallonne et d'autre part à la Commission communautaire française de Bruxelles. Je ne possède pas la ventilation régionale de ces chiffres

Le Gouvernement de la Communauté française m'a fait savoir, en réponse à une question parlementaire, que pour des raisons budgétaires, il n'envisage pas pour l'instant de mesures compensatoires. Par conséquent, nous verrons demain nombre d'associations du secteur culturel ainsi que du secteur social et de santé confrontées à d'énormes problèmes, car pour un certain nombre d'entre elles, le concours que leur apportent les objecteurs de conscience est essentiel au maintien même de leurs activités.

Dès lors, la question se pose de savoir comment envisager des mesures compensatoires à la fin de ce régime de détachement d'objecteurs de conscience auprès des différentes associations. Le Colèlge a-t-il déjà pu apprécier, en ce qui concerne les associations reconnues, subsidiées ou dépendant de la Commission communautaire française, le nombre de postes de travail ainsi menacés, le nombre d'associations ainsi concernées? Le Collège a-t-il pu envisager, par un examen plus global, les conséquences négatives qui en résulteront? Comment prévoit-il, afin de permettre à ces associations de poursuivre leur travail, de compenser la mesure de suppression du détachement des objecteurs de conscience auprès de ces associations? Quelles négociations envisage-t-il avec le Gouvernement fédéral car, en définitive, c'est celui-ci qui tirera profit budgétaire de cette opération étant donné qu'il ne devra plus financer, pour partie en tout cas, les objecteurs de conscience détachés auprès de ces organi-

Il est temps de prévoir l'évolution de cette question, de sorte que le moment venu—dans quelques mois—la situation ne soit pas hautement préjudiciable pour les associations et qu'une solution transitoire à charge soit du budget de la Commission communautaire française, soit par concertation avec le Gouvernement fédéral et la Communauté française, soit retenue grantissant l'existence des activités des associations concernées. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Président du Collège.

M. Picqué, Président du Collège. — Monsieur le Président, M. Smits a parlé de magma institutionnel lors de son interpellation. En effet, nous vivons une période de transition rendue encore plus difficile par la complexité institutionnelle.

Il pose également des questions d'ordre général, voire sociétal. D'ailleurs, dans l'interpellation écrite qu'il m'avait transmise, il avait notamment intégré des extraits de *Talent*, qui m'autorisent à lui répondre que ces questions relèvent autant, sinon davantage, de l'éducation en Communauté française.

Il ne m'appartient pas de répondre à toutes les considérations qu'il a émises, très justement d'ailleurs. Si elles touchent indirectement les compétences de notre assemblée, elles sont plutôt, je le répète, du champ de compétences direct de la Communauté française.

L'ORBEM qui gère les offres d'emploi dans notre Région contribue à la mise en place de systèmes d'information sur l'offre de formation au sein de son service «Forum de l'Information». Le transfert de la formation professionnelle vers notre Commission et la création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle viendront renforcer cette démarche au travers de «Carrefour Formation.» J'y reviendrai plus loin.

Le service de l'ORBEm dont je parlais est tout spécialement axé sur l'information et l'analyse des demandes en matière de formation. Ce service a développé un répertoire des offres de formation de l'ensemble des organismes qui œuvrent à Bruxelles, tous secteurs et tous réseaux confondus.

L'information sur l'offre de formation se doit d'être développée en permanence par des propositions nouvelles des divers partenaires et opérateurs. Chacun doit s'inscrire dans une action touchant un public qui lui est spécifique, avec pour objectif essentiel l'insertion socio-professionnelle.

Les mesures pour l'emploi et les créations d'emplois qui en découlent ne font que renforcer cette nécessité. Il faut donc poursuivre, notamment dans la voie choisie par l'ORBEm, en proposant un système d'orientation professsionnelle personnalisé pour chaque demandeur d'emploi.

M. Smits a entièrement raison de souligner la nécessité d'une coopération et d'une coordination entre toutes les bonnes volontés. Coordonner l'information, et par là éviter les actions dispersées de chacun, sera une des missions prioritaires dont je chargerai la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement, créée au sein du nouvel Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.

Je viens de dire que l'ORBEm intervenait aussi en matière d'information sur les offres de formation. Cette commission sera donc composée de représentants des trois réseaux d'enseignement, de l'ORBEm, évidemment, mais aussi de représentants de la formation professionnelle des Classes moyennes, de l'Education permanente, de l'Aide sociale et des associations de formation continuée. Elle portera sa réflexion sur la méthodologie la plus adaptée pour atteindre ce but et pour que chaque jeune, là où il se trouve, puisse disposer de l'information sur l'offre de formation et sur l'ensemble des matières relatives à l'emploi.

L'interpellation de M. Smits traduit un constat de relative confusion. Maintenant que nous avons la chance de pouvoir mener une politique rationnelle entre le secteur de l'emploi et celui de la formation professionnelle, c'est à nous qu'il appartient de faire en sorte que, au sein du nouvel institut, la Commission dont j'ai parlé puisse assurer le travail de coordination évoqué par M. Smits qui l'appelait de tous ses vœux.

J'en viens à l'interpellation, très courte, de M. Maingain. Ma réponse le sera tout autant. M. Maingain comprendra qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui des solutions aux problèmes qui pourraient être générés par les pertes de postes de travail, notamment dans le secteur associatif. On peut partager ses inquiétudes en ce qui concerne la fin du régime de mise à disposition des objecteurs, surtout dans le secteur associatif.

Les chiffres qu'il a cités sont pratiquement identiques à ceux en ma possession. Cependant, il est évident que les informations dont nous disposons actuellement sont fragmentaires et ne permettent pas de fonder une stratégie précise.

J'ai l'intention de prendre des contacts avec le Gouvernement fédéral, mais surtout avec les secteurs concernés afin d'examiner l'ampleur du problème rencontré sur le terrain.

Le Collège pourrait prévoir des efforts en matière d'emploi dans les secteurs qui relèvent de notre compétence; il ne faut toutefois pas oublier qu'un grand nombre de secteurs qui utilisaient des objecteurs de conscience ne relèvent justement pas de notre compétence!

Aussi, si nous souhaitons suppléer aux problèmes d'emploi qui relèvent de notre compétence, nous pourrions, à tout le moins, compenser les pertes d'emploi provoquées par la fin du régime des objecteurs de conscience. Il reste cependant à cerner les chiffres, à ventiler correctement les postes de travail et à juger. l'utilité incontestable de certains postes de travail occupés par des objecteurs de conscience dans ce secteur. Les informations, certes limitées, dont je dispose me permettent de dire que ce critère d'utilité sociale ne couvre certainement pas l'ensemble des postes de travail occupés par les objecteurs de conscience. Dès lors, je pense qu'il faut se limiter à une déclaration de principe et voir, au travers des politiques qui relèvent de notre compétence, si de véritables carences apparaissent dans les secteurs concernés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

### **QUESTION ORALE**

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, avec l'accord des intéressés je vous propose d'entendre la question orale prévue à notre ordre du jour avant de poursuivre le débat sur les dispositions budgétaires. (Assentiment.)

## QUESTION ORALE DE M. SMITS A M. LE MINISTRE THYS, CONCERNANT LA POLITIQUE TOURISTI-QUE ET LES VESTIGES DU PASSE

M. le Président. — La parole est à M. Smits pour poser sa question.

M. Smits. — Monsieur le Ministre, vous voilà depuis peu en charge du tourisme régional. Je suis donc particulièrement conscient de ce que vous n'avez pas encore pu vous atteler réellement à promouvoir ce secteur.

Mes collègues Marion Lemesre et Marc Cools et moi-même avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous dire combien notre groupe et nous attachions d'importance à ce secteur. En effet, nous le croyons vital pour le développement commercial, pour le maintien de l'emploi mais aussi pour que s'exerce une réelle pression sur la conservation du patrimoine et sur la qualité esthétique de la ville.

Certes, nous éclairons les fontaines pour nos concitoyens, mais soyons francs, nous le faisons aussi pour que les touristes fassent de notre ville-région une destination privilégiée.

Je ne dois pas vous rappeler que nous sommes en matière de tourisme une plaque tournante, et, donc, malheureusement, souvent un simple lieu de passage. Les touristes passent chez nous avant de se rendre à Bruges, à Gand ou dans les sites ardennais. Aussi, nos hôtels enregistrent un grand nombre de réservations pour une nuit et, durant les week-ends, ces mêmes hôtels sont désespérément vides.

Je ne dois certainement pas vous convaincre que l'histoire de l'art, donc principalement les musées, les expositions et les galeries sont des pôles importants d'attraction touristique.

Je ne dois sûrement pas vous convaincre non plus de ce que les animations comme les marchés de Noël, qui fleurissent actuellement, sont aussi utiles qu'agréables.

Mais je souhaite attirer votre attention sur un point qui apparaît bizarre dans une ville: l'archéologie. Qui pense archéologie pense Grèce, Italie, Egypte, Afrique ou Amérique latine. Le sous-sol de notre Région recèle, principalement sous les églises et les monuments anciens, des trésors historiques et architecturaux. A titre de simple exemple, je vous citerai les fouilles réalisées sous la place de la Bourse et les récentes fouilles à la Cathédrale Saint-Michel. Toutes deux sont dues aux excellents travaux de l'équipe du Professeur Pierre Bonnenfant de l'Université Libre de Bruxelles.

Il semble d'ailleurs que les résultats des études sur le site de la cathédrale soient susceptibles d'apporter un tout nouvel axe de réflexion sur le passé de la ville. C'est dire leur importance.

Des villes comme Athènes ou Rome ont, bien sûr, concentré leurs actions sur l'archéologie.

Mais ne l'oublions pas, cette discipline a aussi fait la gloire de villes plus modestes, comme Arles ou Orange.

Monsieur le Ministre, ma question sera simple et brève.

Comptez-vous soutenir cet important volet d'un possible développement touristique? Peut-être avez-vous déjà entamé, à cet égard, diverses actions?

Si votre réponse est, comme je l'espère, positive, j'aimerais connaître vos réalisations et, malgré que ce ne soit pas l'usage — mais peut-être ferez-vous une exception du fait de votre récente prise de fonction en ces matières — j'aimerais connaître le canevas de vos intentions.

Enfin, et pour terminer je m'inquiète de l'absence à Bruxelles d'une signalisation historique et touristique adéquate.

Mais, j'ai dit ce matin que je savais que le Ministre du Tourisme allait faire appel au Ministre régional des Communications afin que nous puissions disposer de cette signalisation.

Dans ce domaine, une ville comme Vienne nous dame très nettement le pion.

Par avance, je vous remercie, Monsieur le Ministre, de la pertinence de vos réponses.

- M. le Président. La parole est à M. Thys, membre du Collège.
- M. Thys, membre du Collège. Je vais m'en tenir à cette question orale et, lors de mon intervention dans le cadre du budget, j'aurai l'occasion de répondre aux propos judicieux de nos Collègues au sujet du tourisme.

Je remercie l'honorable membre pour sa question. En tant que membre du Collège chargé de la politique du tourisme, je suis conscient de l'importance que revêtent les aspects de culture et d'histoire pour le secteur du tourisme.

Je me permets de rappeler que j'ai décidé d'installer prochainement un groupe de travail pour assurer la coordination des différentes initiatives en matière de promotion du tourisme à Bruxelles. C'est le plus gros travail à réaliser. Ce groupe de travail réunira un ensemble de partenaires privés et publics, et notamment un certain nombre de responsables d'associations et d'institutions qui ont pour vocation d'assurer la mise en valeur des vestiges du passé.

On peut bien évidemment imaginer que le groupe de travail qui devrait être installé dans le courant du mois de mars fasse appel à des personnes — ressources extérieures —, afin d'approfondir ses réflexions et de compléter les propositions qu'il fera aux différents responsables concernés par la politique du tourisme. Par ailleurs, je veillerai à soutenir soit directement, soit via l'office de promotion du tourisme, les initiatives qui visent à assurer la promotion des vestiges du passé, par exemple celles qui visent à former des guides bénévoles pour accueillir les touristes dans les sites Bruxellois dignes d'intérêt pour l'archéologie et l'histoire de l'art.

Je ne manquerai pas de faire savoir à l'honorable membre, aux Commissions compétentes et à notre Assemblée les propositions concrètes qui me seront faites en la matière par le groupe de travail.

M. le Président. — L'incident est clos.

- PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994
- BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994 — MOTION DE CONFORMITE
- INTERPELLATIONS JOINTES A LA DISCUSSION BUDGETAIRE
- DE M. SMITS A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LES LACUNES DES ORIENTATIONS DES JEUNES APRES L'ECOLE FONDAMENTALE
- DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LA FIN DU REGIME DE MISE A DISPOSITION D'OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Reprise de la discussion générale conjointe

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets de décret et de règlement.

La parole est à M. Hotyat, membre du Collège.

M. Hotyat, membre du Collège. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie tout d'abord le rapporteur qui, dans son ton très personnel, comme d'habitude très percutant et convaincant, nous a rappelé l'essentiel de nos débats en commission. Cela permettra aussi au Ministre du Budget d'enregistrer — une fois n'est pas coutume — la satisfaction de tous les groupes sur le fait que le budget ait été présenté en début d'année et que l'équilibre y soit atteint. Là s'arrête l'unanimité entre la

majorité et l'opposition. Et même au sein de l'opposition, l'unanimité ne règne pas non plus. Nous pouvons quand même enregistrer ces deux points positifs avant d'aborder les aspects plus controversés.

Je commencerai par un point important, soulevé avec vigueur par les représentants libéraux — MM. Hasquin, Smits et Cools — qui ont émis des craintes quant à l'avenir, présentant celui-ci comme incertain, voire cataclysmique. Je comprends qu'il soit difficile d'abandonner maintenant cette position répétée depuis juillet dernier, mais le sentiment du Collège, en particulier du Ministre du Budget, ne rejoint évidemment pas le vôtre, Messieurs.

Notre analyse, qui repose d'ailleurs sur divers éléments, n'aboutit pas à ces conclusions négatives pour l'avenir. En effet, si un effort particulièrement important en matière d'infrastructures devra être fourni en 1994 et en 1995 pour rattraper le retard, notamment dans les secteurs social et de la santé, cet effort ne devra pas être poursuivi au-delà de 1995, ce qui libérera des moyens.

De même, l'acquisition d'un bâtiment administratif représente une dépense ponctuelle. Pour éliminer la confusion qui semble encore régner à cet égard, j'insiste sur le fait que le financement de l'achat de ce bâtiment n'est pas réalisé via l'emprunt.

La situation sera plus favorable à partir de 1996, à la suite du transfert des compétences de la province du Brabant.

Enfin, les prévisions de dépenses et de recettes — hors remboursement de l'emprunt de soudure — font, chaque année, apparaître des surplus, affectés au remboursement dudit emprunt. Dans les annexes figure une projection relative aux charges de l'emprunt de soudure, basées sur les taux d'intérêt. Comme vous le savez, ceux-ci évoluent actuellement à la baisse, ce qui permet d'envisager une hypothèse plus favorable.

Nous avons aussi prévu des possibilités de remboursement anticipé de l'emprunt, non seulement pour tenir compte d'une évolution positive, mais aussi parce que, en fonction des taux d'exécution du budget, il sera éventullement possible de dégager des sommes pouvant être affectées à ce remboursement anticipé.

La liste que je viens d'énoncer n'est pas limitative. Ces éléments expliquent pourquoi nous ne partageons pas votre analyse. Selon M. De Coster, ce budget donne des marges de manœuvre, aussi bien au réglementaire qu'au décrétal, ce qui me semble une appréciation plus proche de la réalité.

Je pense avoir ainsi répondu à Mme Huytebroeck qui se demande pourquoi le remboursement de l'emprunt ne peut être effectué plus rapidement. Nous estimons que ce n'est pas nécessaire puisque, selon nos prévisions, les marges sont suffisantes pour permettre de rembourser suivant l'esquisse de plan que nous vous avons remise. J'ai bien insisté sur le fait que ce dernier devra être réajusté annuellement en fonction des conditions du marché financier

M. Smits en a dit trop ou trop peu à propos des prévisions qui, je viens de le signaler, pourraient être supérieures à la réalité. Il a utilisé les termes «tonneau des Danaïdes» pour se retrancher, ensuite, derrière le secret déontologique. A priori, je ne partage pas votre opinion, Monsieur Smits. Peut-être auriezvous dû l'exprimer de façon plus précise, pour que nous puissions avoir une discussion plus sérieuse.

A l'instar d'autres membres du groupe libéral, vous avez attiré l'attention sur l'évolution de la situation de la Communauté française. Je tiens tout d'abord à faire remarquer qu'en termes économiques, cet élément est exogène puisque nous ne le contrôlons pas. Par ailleurs, si nous devions considérer comme vous que la situation est cataclysmique, nous devrions épargner le plus possible, réduisant ainsi les réalisations au maximum. Si votre hypothèse devait se concrétiser, la Commission, après avoir constitué des réserves, pourrait résoudre certains problèmes. A terme, elle serait néanmoins confrontée à

d'incontournables difficultés. A mon sens, il est inutile de placer la charrue avant les bœufs, sauf si vous souhaitez que nous constituions un bas de laine dont vous pourriez faire bon usage lors de votre arrivée éventuelle au pouvoir! Vous comprendrez que le Collège ne peut toutefois pas retenir ce type d'argument.

Le problème de la Cour des comptes a été soulevé par divers intervenants. Cette institution fait partie des prérogatives de l'Assemblée. En vous référant au texte de ma réponse qui figure en page 9 du rapport, vous constaterez que le Collège et moimême n'avons jamais contesté ce point de vue. Vous ne pouvez toutefois pas nous reprocher d'avoir pris un contact administratif avec la Cour des comptes afin qu'elle exerce son contrôle le plus rapidement possible.

Certains souhaitent que le contrôle soit élargi aux matières réglementaires. Le Collège n'émet aucune objection à cet égard. Nous vous faisons toutefois remarquer qu'il appartient à l'Assemblée de convaincre la Cour des comptes d'étendre son contrôle aux matières réglementaires. Cet élargissement ne fait toutefois pas partie *stricto sensu* de sa mission. Ce point devrait donc être débattu.

M. de Patoul préconise d'éviter le visa préalable de la division 11 — dotation historique. Cette matière devrait également faire l'objet d'une discussion qui doit intervenir entre l'Assemblée et la Cour des comptes. Il n'appartient pas à l'Exécutif de prendre des initiatives en cette matière. D'aucuns le lui ont d'ailleurs reproché. J'ajoute toutefois que nous ne sommes pas opposés à la suggestion.

M. Drouart a évoqué le problème de l'avis de la Cour des comptes sur le budget 1995. Cet avis sera rendu. J'ajoute qu'il portera également sur l'ajustement du budget 1994.

Mme Huytebroeck a abordé un point qui a déjà été évoqué en commission à deux reprises: le transfert de mobilier et de matériel informatique devant accompagner le personnel de la Communauté française. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer à ce sujet. Pour les détails, je me permets de vous renvoyer au rapport. Je signale que j'ai notamment souligné les nécessités auxquelles nous devons faire face. L'expérience nous a, par ailleurs, appris que le transfert de matériel comporte des risques — incompatibilité du matériel informatique et vétusté du mobilier déjà usagé. Le problème n'est donc pas simple. Nous en défendrons néanmoins le principe.

Concernant les infrastructures — au sens large du terme —, le groupe ECOLO s'est inquiété de la tenue d'une politique expansive. Différents problèmes ont été soulevés. Je signale que la nature de chacune des difficultés est différente.

Pour ce qui concerne le secteur social ou celui de la santé, on parle de subventions à des associations. La Commission ne devient donc pas propriétaire des biens; ceux-ci ne font pas partie de son patrimoine.

Vous connaissez bien le problème du NTB: c'est celui de l'investissement dans un bâtiment qui fait l'objet d'un bail.

Pour ce qui est de la MDLF, j'ai suffisamment souligné que c'était là un cas exceptionnel. Nous n'allons donc pas généraliser une volonté d'acquisition permanente au départ de l'achat de la Maison de la Francité.

Vous avez également évoqué le cas de Télé-Bruxelles. Ici, il s'agit d'une demande de garantie afférente à un leasing qui doit être souscrit par Télé-Bruxelles; ce n'est donc pas un investissement à proprement parler. Par ailleurs, je vous rappelle que nous ne recourrons pas à l'emprunt pour acheter le bâtiment administratif dont question; cette acquisition sera financée par les recettes courantes.

Mme Willame est revenue sur le problème de la rue Ducale.

J'ai déjà expliqué en Commission que, compte tenu de données nouvelles qui nous avaient été transmises entre-temps, nous nous trouvions devant une augmentation du nombre de personnes à abriter pour ce qui concerne l'administration proprement dite. La capacité du bâtiment que vous avez évoqué n'a pas fait l'objet d'une décision du Collège. Nous avons simplement émis l'hypothèse que ce bâtiment était trop petit. Nous avons donc décidé de procéder à des investigations plus approfondies et c'est ce que l'administration a été chargée de faire. Je ne puis vous en dire davantage à ce sujet que ce qui figure au rapport de la Commission.

M. de Patoul a soulevé le problème du tableau de bord financier et en particulier, celui de la dette. Là aussi, j'ai déjà communiqué les renseignements qui figurent au rapport et font apparaître qu'en 1994, nous avons une charge de 6 millions en amortissement et de 13 millions en intérêt. Comme pour la même année, aucune dépense n'est financée par la dette, il est donc tout à fait possible de calculer la charge. Un tableau figurant en annexe du rapport vous a d'ailleurs été remis à cet effet. Par ailleurs, je souligne, une fois de plus, que dans l'état actuel des choses cette dette est dérisoire par rapport au budget de la Commission. Nous n'envisageons pas d'emprunter pour l'instant. Nous pourrons éventuellement revenir sur ce débat dans les exercices ultérieurs. Selon moi, une dette de 20 millions n'est certainement pas de nature à engendrer des inquiétudes majeures en la matière.

J'en viens à présent aux problèmes du groupe de travail, des fiches budgétaires et des trop nombreuses divisions du budget, soit une vingtaine selon M. Cools. Après vérification, il apparaît que certaines divisions n'existent pas. J'en relève trois dans le règlement et sept dans le budget-programme, soit dix au total. Comme je l'ai déjà dit en Commission, le Collège est ouvert à toute discussion sur ce sujet au sein d'un groupe de travail dont certains membres de cette assemblée ont suggéré la création, et ce, par analogie à ce qui se fait au Conseil régional. Le Collège est donc à votre disposition pour débattre de tout ce qui concerne des mesures d'ordre technique sur les documents et informations budgétaires que l'Assemblée souhaiterait. Nous sommes donc en attente d'une initiative de votre part dans ce domaine.

Mmes Willame et de Ville ont soulevé la question du personnel affecté aux matières réglementaires. J'ai déjà indiqué en Commission que ce problème nécessitait un examen approfondi, puisque la situation n'est pas la même pour les matières décrétales et celles de la dotation. La situation est en effet moins administrative et pour certains fonctionnaires, il y a une contribution relevant de l'animation culturelle. Je suis ouvert à toute réflexion et examen de la situation en la matière.

M. Duponcelle. — C'est justement parce que ces fonctionnaires sont trop nombreux et que leur présence ne se justifie pas, qu'ils jouent aux acteurs culturels. Cependant, ce n'est pas là le rôle de l'administration.

M. Hotyat, membre du Collège. — Je ne me prononcerai pas ici sur cette question dont le Collège devrait débattre. Pour avoir participé à la Commission française de la Culture, je puis cependant vous dire que telles ne sont pas les orientations qui ont été prises au départ.

Ce serait un débat sérieux que de discuter sur le point de savoir s'il convient de ramener le personnel affecté à la gestion des matières relevant des dotations à un rôle strictement administratif.

Je demanderai à l'administration d'exposer de manière plus précise son fonctionnement, en tenant compte, d'une part, de sa composante administrative et, d'autre part, de son aspect «animation culturelle». Cette question pourra être discutée ultérieurement. En effet, étant donné la charge supplémentaire qu'engendrent actuellement les mutations subies par la Commission tant au niveau du travail des cabinets que de l'administration, je ne puis considérer cette question comme prioritaire.

M. Smits nous a reproché une gestion incohérente de l'administration. Il a cité les 50 millions que représentent les rémunérations du personnel transféré de la Communauté.

Ce montant, calculé sur la base des données fournies dans le cadre des discussions actuelles avec la Communauté française, ne devrait pas l'inquiéter. En effet, ces 50 millions de dépenses sont compensés par 50 millions de recettes, puisque la Communauté versera une dotation pour la rémunération du personnel dès que ce dernier aura été transféré. Cette estimation n'est pas une preuve de mauvaise gestion mais une simple inscription pour mémoire, en attendant une stabilisation de la situation.

Vous nous dites également que nous ne disposerons pas de cette administration avant plusieurs années. Je ne sais d'où vous tirez cette affirmation. En effet, ainsi que Mme Willame l'a indiqué, l'échéance est fixée au mieux à Pâques, au pire, aux vacances d'été. On ne parle donc pas en années, mais en mois.

Enfin, Mme Vanderroost et de Ville de Goyet se sont penchées sur le problème des asbl.

Actuellement, aucune directive n'a été fournie par l'administration quant à la présentation du budget des asbl, sinon que celles-ci doivent respecter la législation qui les concerne. Une subvention est inscrite soit pour l'année en cours, soit pour la saison suivante.

Ce problème fait partie de mes préoccupations. En effet, je souhaiterais que l'on dispose en la matière d'un canevas ou d'indications types qui permettraient aux asbl d'élaborer des documents plus compréhensibles qui puissent être plus facilement analysés par l'administration.

Quant aux problèmes de la liquidation rapide des subsides et de la simplification administrative au niveau des asbl, évoqués par Mme de Ville de Goyet, je n'y reviendrai pas car je me suis exprimé à ce sujet lors de l'approbation du compte 1992. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre, Président du Collège.

M. Picqué, Président du Collège. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous entretenir de la formation professionnelle.

Tout d'abord, certaines mises au point s'imposent. J'apporterai ensuite des réponses précises à un certain nombre de questions qui ont été posées, notamment par Mme Huytebroeck. Elle me concédera que certaines de ces questions ont déjà trouvé une réponse, surtout en ce qui concerne l'articulation entre l'administration de la Commission communautaire française et le futur Institut à propos des associations d'insertion socio-professionnelle et des EAP. On retrouve des réponses précises dans l'exposé général du budget, dans la déclaration du Collège, dans les fiches explicatives du programme justificatif, notamment en ce qui concerne les allocations de base 33.02 et 33.04 de la division 26.

On trouve aussi des explications en page 61 du rapport de la Commission du Budget, plus particulièrement dans le tableau synoptique qui explique l'articulation entre l'Institut, l'administration de la Commission communautaire et l'ORBEm, pour les ASBL.

Par rapport à certaines questions plus précises, j'insisterai sur le fait que la révision du décret de juillet 1987, relatif à l'insertion socio-professionnelle et à la formation continuée, fera une distinction entre deux choses.

D'une part, le financement à concurrence de 30 millions du fonctionnement de base des associations, c'est-à-dire le fonctionnement ordinaire, devrait être stabilisé par l'agrément octroyé par l'administration de la Commission communautaire, et cela sur la base d'un avis du Comité de gestion de l'Institut.

D'autre part, les actions d'insertion et de formation continuée, également à concurrence de 30 millions, seront, quant à elles, financées par l'Institut pour le volet «formation» et par l'ORBEm pour le volet «emploi», au travers des divers programmes mis au point par la Région.

Comme le souhaite Mme Huytebroeck, les actions seront bien contrôlées par l'Institut et l'ORBEm. En revanche, le fonctionnement administratif de base des ASBL sera reconnu et subventionné par l'administration de la Commission communautaire française. Entre un raisonnement qui voulait que tout aille soit à l'administration, soit à l'Institut, j'ai choisi de bien distinguer les missions de l'une et de l'autre instance.

Enfin, nous accroissons significativement le budget à destination des ASBL qui, au total et en dehors des EAP, est presque multiplié par 3. Pour rassurer Mmes Huytebroeck et Willame, le budget à destination des EAP a subi le même accroissement.

Quant aux nouveaux critères de définition des entreprises d'insertion socio-professionnelle, des propositions existent en différents lieux. Nous les étudions déjà et les examinerons dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 1994.

En ce qui concerne les allocations de base 12.01 et 12.02, d'un montant total d'à peine six millions, je dirais à Mme Huytebroeck qu'il s'agit là, par exemple, d'étudier l'articulation à faire entre des aides en matière d'expansion économique et la création de petites entreprises d'économie sociale dans le domaine de la formation et d'envisager de soutenir quelques expériences en la matière.

Quant au rôle de la délégation, il faut examiner l'importance du travail qu'elle a accompli, en collaboration avec l'ORBEm. Elle poursuivra son travail demain en collaboration avec le futur Institut.

D'autres intervenants, dont M. Cools, ont regretté l'absence de projets et de perspectives en matière de formation. J'aurai l'occasion prochainement d'en faire état mais je tiens à rappeler un fois encore que la formation professionnelle relève du champ des relations collectives de travail et d'un parastatal géré de manière autonome par les interlocuteurs sociaux. Je ne voudrais pas que demain on me reproche de ne pas avoir mis sur pied les formules de concertation en ce domaine. Quoi qu'il en soit, j'évoquerai tout à l'heure certaines orientations.

J'en viens maintenant aux questions relatives aux aspects de la gestion administrative du futur Institut. M. Smits s'inquiétait des montants relatifs aux nouvelles matières transférées et des budgets y afférents. Je tiens à souligner que nous disposons d'un budget plus important qu'il ne l'était jusqu'à présent en Communauté française, et ce de manière à répondre utilement et efficacement dans le domaine social. Le but n'est certainement pas de thésauriser les budgets mais bien d'utiliser ces moyens pour répondre aux besoins d'une population qui vieillit de plus en plus, aux besoins d'une population handicapée qui nécessite une revalorisation de son encadrement et l'ouverture de nouvelles structures. L'aide aux instituts médico-socio-pédagogiques et aux services d'aide aux familles est un choix réel de politique sociale pour répondre à des besoins de plus en plus actuels dans notre société bruxelloise en particulier, besoins qui n'ont pas toujours été rencontrés précédemment. Nous dépenserons certainement, mais pas dans n'importe quel sens. Les avis du Conseil consultatif ont été plus qu'entendus. Ils constituaient l'apport d'une réalité connue et vécue sur le terrain. De plus, dans ce domaine, nous devons aussi prendre en compte des nécessités d'investissement.

En ce qui concerne la politique relative aux personnes handicapées, je souhaite rassurer M. de Patoul et les autres intervenants sur notre attachement aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées. Je rappelle toutefois à l'Assemblée qu'il s'agit ici d'une matière très complexe pour laquelle il faut tenir compte tant des structures qui fonctionnent et de leur développement que de la nécessité de répondre au mieux aux manques constatés et aux besoins réels du public concerné. Je rappelle que des budgets sont prévus à cet effet.

Il ne faut donc pas travailler dans la précipitation même s'il faut préciser d'emblée qu'il s'agit d'une matière à laquelle nous accorderons une priorité toute particulière.

Plusieurs intervenants ont évoqué également l'année internationale de la famille. Il n'est évidemment pas question de consacrer des moyens importants uniquement à des études, comme Mme Willame y a fait allusion. Un ensemble d'actions se dessine actuellement, comportant notamment de nouvelles réglementations et décrets pour les centres de plannig familial ou les services d'aide aux familles et aux personnes âgées actuellement en action sur le terrain. Dans un cas comme dans l'autre, notre objectif est de mieux répondre aux familles et particulièrement aux familles des quartiers défavorisés. Je compte d'ailleurs mieux faire connaître ces services auprès de la population, par différents moyens actuellement à l'étude.

Toujours dans le cadre de l'année 1994, il ne faut pas agir seul. Des concertations avec les instances fédérales et la Région wallonne, par exemple, devront être concrétisées pour viser à davantage de coordination et d'harmonisation des secteurs.

Cela me paraît indispensable, notamment pour ce qui a trait aux centres de planning familial. Un système d'évaluation des activités est prêt et a déjà été testé sur plusieurs centres avant d'être utilisé dans l'ensemble des centres de Bruxelles. Nous aurons ainsi des éclaircissements concernant les besoins exacts de la population dans ce secteur.

Dans ces matières familiales, n'oublions pas les activités de prévention menées auprès de certains groupes. Je pense aux jeunes — aux écoliers en particulier — aux jeunes mères, etc., initiatives qui devront encore être renforcées parce que, jusqu'ici, elles donnent l'impression d'être bricolées et dispersées.

Je voudrais également rassurer les différents intervenants en ce qui concerne les problèmes d'infrastructure sociale, c'est-àdire les crèches et les instituts médico-pédagogiques à Bruxelles.

Dans la division 22 du budget, programme 5, l'ensemble des crédits d'infrastructure sont indiqués, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de débudgétisation dans le budget COCOF, pour répondre à une question de Mme de Ville de Goyet. Les investissements ne sont pas compris dans le 1,4 milliard prévu à l'article 33.10 du programme. Vous les trouverez dans le programme 5 «infrastructure sociale», plus spécialement aux articles 52.01 et 63.21.

Il me semble aussi qu'on commence à voir plus clair dans les dossiers transmis par la Communauté française, à savoir 21 dossiers de crèches et 6 dossiers d'IMP qui représentent un montant total de 25 millions en ordonnancement en 1994.

Visiblement, la Communauté française n'a pas pu effectuer suffisamment d'investissements dans les infrastructures sociales à Bruxelles; c'est pourquoi je suis décidé à répondre aux besoins, tant en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance qu'en ce qui concerne les personnes handicapées. Plus précisément, en ce qui concerne les crèches, il est clair que des consultations seront entamées avec l'ONE qui a en charge le financement de leur fonctionnement, cela pour répondre à une interrogation de Mme Lemesre qui s'inquiétait à ce sujet.

En conclusion, j'estime qu'il faut rassurer les différents intervenants qui sont certainement soucieux d'offrir, aux familles bruxelloises, des structures de qualité tant pour les enfants en bas âge que pour les personnes handicapées.

M. Duponcelle souhaite que la COCOF se substitue à la CCC dans le subventionnement des aides à la vie journalière.

Je souhaite lui rappeler que la CCC a le privilège d'avoir été l'éclaireur en cette matière et le mérite lui revient d'avoir dépose et défendu, en son temps, une ordonnance réglementant une

forme nouvelle de services qui permette l'autonomie complète de cette catégorie particulièrement touchée par les handicaps. Il est indispensable que mes Collègues de la CCC n'aient pas procédé, préalablement, à une évaluation budgétaire en rapport avec l'ordonnance qu'ils proposaient. Je suis donc persuadé que le retard apporté dans le dépôt des arrêtés d'exécution, résulte de petits problèmes techniques qui seront vite contournés.

Quant aux compétences mélangées dans le secteur des personnes âgées, je peux également rassurer M. Duponcelle; le Collège a défini clairement sa volonté de dissocier la politique du placement en maison de repos de celle de l'encadrement des personnes âgées à leur domicile. Il s'agit donc d'une volonté de continuité du Collège dans le programme social.

Enfin, je voudrais souligner que nous voulons privilégier au maximum l'individu dans son indépendance, dans ses habitudes et dans son environnement. Il faut reculer à l'extrême son entrée dans des structures communautaires. Pour ce faire, le secteur social doit être impliqué, au travers de ses aides familiales et autres formes d'aides à domicile — dans ce secteur bien précis.

En ce qui nous concerne, nous désirons voir le Fonds bruxellois francophone d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées intégré dans toutes les structures de réflexion bruxelloise, notamment au sein du Conseil consultatif francophone. A cet égard, le décret du Fonds bruxellois d'insertion sociale installe une section spéciale pour tout ce qui concerne l'intégration professionnelle des personnes handicapées sur le territoire de Bruxelles.

A ceux d'entre vous qui craignent un émiettement des politiques — ce point a été soulevé à plusieurs reprises — je répondrai qu'il convient surtout, je crois, de se rapprocher des citoyens et de mieux cerner leurs besoins. Par ailleurs, il est impératif de bien faire fonctionner les lieux de concertation et de partenariat en vue de maintenir une cohérence. C'est dans cet esprit que le Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé sera mis en place très prochainement. Un projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française a fait l'objet, cette semaine, d'une réunion des cabinets des ministres-Présidents respectifs. Un projet de texte, tel que prévu dans les accords de la Saint-Quentin, sera soumis incessamment aux trois gouvernements. Cela témoigne de la volonté d'assurer une cohérence optimale entre les services en faveur des usagers et utilisateurs des crédits respectifs.

Certaines questions relatives à l'immigration ont été posées, notamment par M. Drouart. Ce débat sur «tout à la commune ou tout à la vie associative» a déjà eu lieu et j'ai déjà répondu en Commission. Pour ce qui concerne les subventions de la Commission communautaire en matière d'immigration, je vais privilégier des formules souples de partenariat entre la commune et les associations, sans pour autant permettre que les communes bloquent le financement et la réalisation des projets. J'estime que l'avis de la Commission Immigration du Conseil régional est une base de travail. Je me demande d'ailleurs s'il reste opportun de constituer un autre lieu de concertation au sein du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé.

En ce qui concerne le centre régional, comme je l'ai déjà dit en Commission, je veillerai à assurer sa reconnaissance de manière permanente.

On dit qu'il y a incohérence parce que M. Gosuin dispose de crédits en matière d'éducation permanente et parce que moimême j'en dispose au niveau de l'action sociale. A mon sens, il s'agit de démarches spécifiques et différentes qui, à ce titre, méritent des budgets distincts, même si une articulation doit impérativement être recherchée.

Il convient à mon sens de ne pas être favorable à ces grands pots financiers fourre-tout où en finance tout et n'importe quoi, de quelque manière que ce soit. Nous devons cibler nos actions.

En ce qui concerne le débat autour d'une politique spécifique pour les immigrés, j'ai déjà dit en Commission combien j'étais réticent — c'est presque un problème sémantique — à l'égard de discriminations, même positives, envisagées dans différents domaines, notamment au niveau de l'enseignement et de l'intégration culturelle. Il faut s'habituer tout doucement à considérer qu'il y a des politiques sociales et des politiques de santé qui intègrent les exclus ou les défavorisés en général, qu'ils soient Belges ou immigrés. J'ai déjà dit combien je trouvais que les appellations de certains programmes, y compris dans le champ des actions régionales, devenaient de plus en plus obsolètes, étant donné que dans les problèmes que nous devons affronter sur le terrain, on ne distingue plus clairement certains Belges de certains immigrés. Ces programmes visent surtout à résorber des problèmes sociaux communs à toutes les populations de nos quartiers les plus défavorisés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Gosuin, membre du Collège. — Monsieur le Président, je vais tenter de répondre aux différentes questions qui ont été posées par les intervenants.

Tout d'abord, à la question de M. Smits relative à la répartition des compétences entre mon collègue, M. van Eyll, et moimême, je dirai qu'à la suite des dispositions que nous avons prises, les programmes 1, 3 et 5 de la division 11, c'est-à-dire la culture, l'enseignement et les maisons de repos, relèvent de ma compétence, tandis que M. van Eyll est chargé des programmes 2 et 4.

Par ailleurs, je dirai à M. Drouart, inquiet à propos d'une collaboration difficile en matière d'intégration sociale des immigrés et de l'impact qu'elle pourrait avoir sur les compétences attribuées à la fois au ministre-président et à moi-même, je répondrai qu'il faut se situer dans une logique culturelle ou d'action sociale. Ces limites sont bien sûr très floues mais ceci est vrai pour toutes les divisions budgétaires. Quel problème culturel n'a pas ses dimensions sociales? Quel problème social n'a pas ses dimensions culturellles? Ceci n'est pas un phénomène propre à la politique d'intégration des immigrés. La raison d'être de ce Collège est précisément de débattre ensemble des nécessaires complémentarités qu'il convient d'avoir, même si certains montants budgétaires sont inscrits à la fois à la division 22 et à la division 11.

M. Drouart. — Si les limites sont floues entre les subsides attribués à des missions comparables, je ne comprends pas la raison pour laquelle deux ministres se partagent cet argent.

M. Gosuin, membre du Collège. — Cela provient du fait qu'un ministre est compétent en matière d'action sociale, tandis que l'autre est chargé des matières culturelles.

Ce problème de transversalité n'est cependant pas propre aux personnes immigrées. Il est tout aussi difficile pour les Belges ou les Européens de poser des barrières précises entre l'enseignement, la culture et l'action sociale. Cette division budgétaire est sans doute une tradition de nos populations. Je ne vois pas comment nous pourrions travailler autrement, surtout pour des matières aussi proches que les matières sociales et culturelles. Comme je le disais tout à l'heure, c'est la raison d'être du Collège où des décisions sont prises ensemble, sont concertées et coordonnées.

En ce qui concerne la question posée par M. De Coster sur les subventions, comme je l'ai dit en commission — mais je n'ai sans doute pas été suffisamment attentif au rapport —, notre intention est de reproduire de manière égale et récurrente les subventions aux ASBL «para-cocofiennes», c'est-à-dire les piliers de la politique culturelle. Nous veillerons à appliquer les

indexations qui, dans certains cas, ne suffiront peut-être pas. Il conviendra d'être attentif à certains besoins spécifiques, ce qui nécessitera un effort particulier.

S'il devait s'avérer, comme l'a dit Mme Willame, que certaines ASBL ne répondent pas à leurs obligations légales, ce mécanisme de récurrence devrait évidemment être remis en question. Mais, pour l'instant, nous nous en tenons à maintenir un effort constant en faveur des ASBL que vous avez citées. Nous négocierons avec elles des mécanismes d'indexation. Avec certaines d'entre elles pour lesquelles une justification est présentée, nous étudierons l'octroi d'un apport supplémentaire en fonction de leurs besoins.

Mme Willame s'est interrogée quant à l'avenir de l'Atelier 340. Je ne vais pas reprendre ici l'intégralité des missions que développe cette ASBL sise à Jette. Nous sommes conscients de la qualité de son travail et nous avons l'intention de reconduire en 1994 la subvention à cet atelier.

Quant aux priorités, dont Mme Willame a également parlé, elles ont été reprises dans le rapport de la commission. Il faut les repréciser.

Il faut, d'une part, réaffirmer et renforcer chaque fois que nous le pouvons l'identité culturelle majoritairement francophone de notre Région bruxelloise et, d'autre part, accentuer toutes les initiatives qui visent à une meilleure maîtrise de la langue française chez les jeunes en multipliant les activités pédagogiques, en aidant le corps professoral à améliorer la pratique et l'enseignement de la langue française.

Comme je l'ai dit à M. De Coster, on veillera aussi à soutenir le tissu associatif en évitant les redondances avec la Communauté française et à favoriser, ce qui nous semble essentiel ici en Région de Bruxelles-Capitale, le dialogue entre les cultures, plus particulièrement entre la culture francophone et celle véhiculée par les populations étrangères dont on connaît l'attachement à notre langue française.

En ce qui concerne les axes pédagogiques, nous souhaitons être très attentifs à ce que les initiatives de parrainage, de tutorat dans l'enseignement, soient reconduites, notamment l'initiative pilote de Mme Lebon et l'expérience de tutorat à partir d'étudiants étrangers de l'ULB.

Par ailleurs, il conviendra, à l'égard du secteur culturel, de mieux s'impliquer dans les initiatives, non pas de manière extérieure, en dispensant des subventions, mais en s'intégrant dans des projets culturels. J'ai cité notamment la possibilité d'aider à une meilleure connexion entre l'école et le théâtre, d'aider les enseignants à véhiculer un discours culturel d'initiation au théâtre dans le cadre de leurs cours. En outre, au niveau d'une meilleure connaissance des musées, nous réfléchissons à la mise au point de mallettes pédagogiques qui permettraient de rapprocher les musées des écoles et des enseignants.

Des efforts particuliers seront entrepris au niveau de la lecture publique.

Cela va se traduire par un renforcement du système d'informatisation. Le projet de catalogue central informatisé doit être aujourd'hui complété par la mise à disposition de modems. Les bibliothèques informatisées seront reliées à un serveur, c'est-à-dire à une banque de données en puissance, ce qui permettra à tous d'avoir accès à une source de documentation et d'information incalculable, même à partir d'une bibliothèque locale.

Conformément au vœu de l'Assemblée, nous devrons cette année-ci être très attentifs au travail développé dans les académies et les écoles artistiques. Instruction a été donnée à l'administration pour que, dans le cadre de cette année, un travail de réflexion et d'action en commun soit mené à partir des académies. Un contact a déjà été pris entre l'administration et les différents responsables de ces académies.

J'en viens maintenant à la politique de la petite enfance qui s'articule, essentiellement, Madame Willame, entre l'Observatoire, l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et le FRAIE.

Le premier, comme vous le savez, doit être un outil d'étude et d'analyse; son comité d'accompagnement est composé de représentants de tous les auteurs concernés. Le second est un organisme de formation du personnel des milieux d'accueil, géré notamment par les ASBL de la Commission de l'ACCF.

Là aussi, comme dans le post-pénitentiaire, il s'agit de compétences subsidiaires par rapport aux moyens mis en œuvre par la Communauté française. Notre rôle, comme sur le plan culturel, est de mettre en évidence les spécificités bruxelloises et d'accentuer, dans des domaines précis de formation, de participation et d'information, le rôle de notre Assemblée auprès des milieux concernés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, membre du Collège.

M. Thys, membre du Collège. — Monsieur le Président, mes chers Collèges, je voudraus tout d'abord dire à Mme de Ville de Goyet que le Collège est très attentif à ce que des actions coordonnées en matière de santé soient élaborées par les différents gouvernements.

Je veux en donner pour exemple ma participation à deux concertations interministérielles:

- 1º La conférence interministérielle sur la politique de santé entre les ministres compétents du Gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions qui a conduit à l'élaboration, le 28 juillet 1993, d'un protocole portant entre autres sur:
  - La fermeture des lits hospitaliers;
  - La reconversion des lits.
- L'étude conjointe de formes alternatives de soins en vue de développer le maintien des patients à domicile;
  - Les soins palliatifs.

La conférence interministérielle poursuit ses travaux pour assurer la mise en œuvre de ce protocole. La prochaine réunion se tiendra le 22 février. Plusieurs groupes de travail préparent les réunions de la conférence interministérielle.

2º La Commission de coordination intercommunautaire pour la prévention des problèmes « alcool et drogues » qui réunit les représentants des trois Communautés et de la Commission communautaire commune.

Madame de Goyet est également intervenue en faisant appel à une collaboration des centres de santé intégrés et des centres de santé mentale. Je voudrais la rassurer et lui dire que le nouveau projet de réglementation en santé mentale veut renforcer la collaboration au sein du réseau psycho-médico-social local et mettre en évidence une collaboration plus étroite à l'intérieur du territoire desservi par le centre de santé mentale.

Les centres de santé intégrés prennent évidemment une part non négligeable dans cette collaboration. La réglementation prévoira la nécessité d'accords de partenariat entre les centres de santé intégrés et les centres de santé mentale.

En ce qui concerne le travail de prévention en santé mentale, toujours en réponse à Mme de Goyet, je voudrais lui dire que dans le nouveau projet de réglementation, une attention toute particulière est portée sur l'organisation et la collaboration d'activités coordonnées dans le domaine de la prévention. Il sera explicitement prévu, dans le projet de décret, que cela fait partie des missions générales de chaque service de santé mentale.

Par ailleurs, on veillera à renforcer la dimension de proximité pour le travail des centres de santé mentale, notamment en accentuant leur implantation locale dans les quartiers et les communes, et en leur confiant un territoire privilégié d'intervention.

Notre Collègue M. Galand, qui s'est excusé de ne pas pouvoir être présent pour la réponse, m'a interrogé quant à la politique menée dans les secteurs toxicomanie-santé mentale.

Le Collège a veillé à dégager des moyens budgétaires complémentaires à ceux que la Communauté française avait déjà mis à la disposition des associations bruxelloises, passant ainsi d'un budget de quelque 40 millions de francs en 1993 à 75 millions de francs pour le budget 1994.

Les moyens budgétaires seront donnés prioritairement aux acteurs existants plutôt que de créer de nouvelles structures qui les déforceraient. Il s'agit de mener une politique qui stabilise, valorise et rentabilise ce qui existe déjà.

Une synergie entre les secteurs de la toxicomanie et de la santé mentale sera favorisée:

- Puisqu'il s'agit bien d'une approche de santé publique de la problématique des toxicomanies;
- Puisque, quand bien même il est prévu deux réglementations différentes, les principes qui prévaudront à l'élaboration d'un projet de décret relatif à l'agrément et aux subventions des services de lutte et de traitement des toxicomanies s'inspireront des objectifs fondamentaux de la nouvelle réglementation pour les services de santé mentale;
- Puisque les structures de santé mentale sont et seront associées aux travaux du Comité de concertation et de coordination toxicomanies.
- M. Cools est intervenu dans le débat au sujet du crédit pour la lutte contre la toxicomanie. Ce crédit est destiné a mener une politique active de lutte et de traitement des toxicomanies. Il s'agit d'une approche de santé publique de la problématique des toxicomanies, comme je viens de le rappeler.
- La Commission communautaire française soutiendra notamment des centres d'accueil et d'accompagnement des personnes toxico-dépendantes, les réseaux de médecins généralistes, les actions menées dans les établissements pénitentiaires, les programmes de formation, etc.

Ces crédits peuvent aussi être affectés à des soutiens pour l'organisation de colloques et séminaires et, de manière plus générale, à des activités d'information sur la problématique des toxicomanies. Dans un premier temps, le collège poursuivra la politique qu'avait initiée la Communauté française, entre autres, en concluant des conventions avec les associations concernées, dans l'attente de la nouvelle réglementation pour laquelle des moyens budgétaires supplémentaires ont été prévus, comme j'ai eu l'occasion de l'exposer en commission.

Le projet de décret et les programmes qui le mettront en œuvre seront soumis préalablement pour avis au Comité francophone de concertation et de coordination.

En matière de maintien à domicile, ainsi que Mme Willame a bien voulu le relever, le budget soumis à votre vote confirme la volonté annoncée par le collège, dans le cadre de sa déclaration, d'en faire une priorité.

Le programme 4 de la division santé regroupe les deux articles budgétaires concernés par les soins à domicile.

Pour mémoire, 43 millions sont prévus dans le cadre des centres de coordination et 9 millions pour les associations en matière de soins palliatifs.

Pour répondre à la préoccupation du groupe Ecolo dans un autre secteur — je pense aux toxicomanies —, il va de soi que ce sont d'abord les initiatives et associations existantes qui seront concernées.

Vous me permettrez, en ce qui concerne les subventions aux centres de coordination, de vous renvoyer aux documents soumis à la commission et plus particulièrement aux commentaires par allocations de base.

Pour répondre plus précisément en ce qui concerne les soins palliatifs, je voudrais rappeler qu'il convient de distinguer les unités de soins palliatifs, ou continus, en milieux hospitaliers, voire en maisons de repos ou en MRS, des initiatives visant la situation du patient à domicile. Ce sont des réalités bien différentes.

Pour mémoire, l'INAMI peut intervenir, par le biais de conventions, tant en milieu hospitalier qu'à domicile, sur base de l'arrêté royal du 19 août 1991, «fixant les conditions dans lesquelles une intervention de l'INAMI peut être accordée dans le coût des expériences de soins palliatifs».

Ceci ne concerne pas l'ensemble des initiatives ou associations et ne résout pas, loin s'en faut, toutes les difficultés vécues pas ces équipes.

C'est pourquoi la Communauté française intervenait, jusqu'au 31 décembre de l'année passée, auprès de quatre associations francophones bruxelloises. Par ailleurs, le Cocof intervenait de manière subsidiaire pour des programmes de formation ou d'encadrement du personnel et des bénévoles.

Contrairement à ce que M. Cools a laissé entendre ce matin, ceci est un exemple concret de l'intérêt réel du collège et de sa connaissance des matières transférées.

Dans son intervention, Mme Willame a rappelé le titre de «femme de l'année» attribuée à Mme Marion Faingnaert dans le cadre de ses activités au sens de l'ASBL «Aremis». Pas plus tard qu'hier, j'ai eu l'occasion de la rencontrer longuement, ainsi que des membres de son équipe, avec mon collègue Jos Chabert.

Le cas de l'ASBL «Aremis» est exemplatif du rôle spécifique que peut jouer la Cocof dans la lignée de ce que faisait la Communauté française. Cette ASBL figure précisément parmi celles qui n'ont pas obtenu de convention INAMI, et ce notamment en raison de sa spécificité: travail essentiellement orienté vers les malades atteints du sida. Le subside de la Cocof est donc essentiel pour cette association.

Mais, parallèlement, avec mon Collègue de la Santé au niveau bicommunautaire, nous porterons les revendications de ces associations dans le cadre de la prochaine Conférence interministérielle de la Santé du 22 février à laquelle je faisais allusion dans le cadre du protocole intergouvernemental.

Cette conférence examinera l'application du protocole d'accord du 28 juillet 1993 concluentre les différents niveaux de pouvoir concernés par la politique de santé. Il y a en effet des dispositions spécifiques concernant les soins palliatifs au sein du protocole. C'est ainsi qu'un groupe d'experts doit remettre d'ici à la conférence interministérielle un rapport avec des propositions précises.

Voilà pour rassurer M. de Patoul et d'autres intervenants...

Mme De Goyet, au nom du groupe Ecolo, a rappelé la nécessité de renforcer, voire de développer, ce qui existe en matière de formation. La Cocof avait déjà — je vous l'ai dit — développé des efforts en la matière. Je crois qu'il s'agit là d'une responsabilité spécifique de notre institution. Je veillerai à poursuivre et à renforcer ces efforts.

En conclusion: supprimer:

- 1. Les moyens accordés par la Communauté française aux associations bruxelloises jusqu'en décembre 1993 seront non seulement confirmés, mais renforcés.
  - 2. L'aspect formation sera, lui aussi, poursuivi et renforcé.
- 3. Parallèlement, nous poursuivrons les négociations avec l'ensemble de nos collègues des autres pouvoirs communautaires pour obtenir une meilleure prise en charge par l'INAMI.

A présent, je voudrais répondre aux interventions de Mme Lemesre et de MM. Smits et Cools concernant la problématique du tourisme et ses aspects budgétaires.

Je remercie les honorables membres pour leurs questions en matière de budget.

Ce budget n'a pas été préparé au «vogelpik», contrairement à ce que suggérait Mme Lemesre ce matin, ni «à la louche» pour reprendre les termes de M. Smits.

L'OPT, notre administration du tourisme, reçoit en effet la moitié de notre bourse, soit 89,370 millions sur base du décret du 19 juillet 1991 relatif à la promotion du tourisme.

L'autre moitié n'est pas — comme le laissait entendre M. Smits — seulement pour la visibilité des lieux touristiques (je suppose qu'il voulait viser par là la signalisation). Ceci ne représenté que 14 millions dans le budget 1994, soit moins de 7 p.c. du budget total. De plus, comme eexpliqué dans la déclaration politique, nous voulons développer un espace propice au développement du tourisme bruxellois. La signalisation fait partie de l'amélioration de cet espace propice.

Près de 50 p.c. du budget seront consacrés à la promotion du tourisme bruxellois, hormis la subvention à l'OPT. Les articles AB 12.02, 33.01, 33.02, 33.03, 73.01, 53.03 sont des dépenses de promotion, de publication, de diffusion, de soutien aux fédérations et ligues touristiques, aux associations actives en matière de tourisme de loisirs, d'affaires et de tourisme social, soit 94,5 millions.

Ce budget confirme dans les faits notre affirmation en quatre points, pour reprendre l'expression de Mme Lemesre, absente — je le regrette — aux débats en commission, ainsi que ma volonté de soutenir le tourisme social dans ses investissements. A ce sujet, je rassure Mme Guillaume: près de 80 millions seront consacrés rien qu'au tourisme social et des jeunes sous forme de subventions d'investissements afin d'aider au développement des structures d'accueil des jeunes.

Par ailleurs, Mme Lemesre s'étonne que l'on subsidie les comités techniques. Je réponds à l'honorable membre qu'il existe un décret en la matière, du 2 décembre 1988, statuant sur la création d'un conseil supérieur au tourisme et de six comités techniques. Il s'agit là uniquement de jetons de présence qui ne devraient pas dépasser un montant global de 100 000 francs.

Je me félicite que Mme Lemesre approuve notre soutien à l'énergique association «Visit Brussels» qui a mis sur pied, avec l'aide de la STIB et de ses 85 membres, un passeport touristique. Pour rappel à Mme Willame, le passeport touristique revient à 220 francs belges, contient dans sa forme actuelle un ticket de 24 heures valable sur tout le réseau de la STIB et est assorti d'une série de bons de réductions pour diverses attractions et musées. Ce passeport est vendu dans 700 librairies et autres points de vente de la STIB et via les bureaux étrangers de l'OPT.

Quant au transfert du personnel du commissariat au tourisme à la COCOF, je vous signale que nous avons demandé aux membres du personnel de l'administration de mettre par écrit leur souhait d'être affectés soit à la Région wallonne, soit à la COCOF. Dès que les sollicitations nous seront transmises, nous agirons en conséquence. Quant aux agréations en matière d'agences de voyage et d'hôtels, nous avons déjà fait le nécessaire — et c'est un élément important car mon attention avait déjà été attirée en Commission à ce sujet — avec l'administration de la COCOF.

Par ailleurs, le soutien au CHAB se justifie par notre volonté de poursuivre nos efforts en matière de développement du tourisme des jeunes, visiteurs adultes de demain à Bruxelles.

Quant aux hôtels de 1 et 2 étoiles, je remercie Mme Lemesre d'attirer mon attention ainsi que celle des honorables membres sur ce problème. Je rassure l'intervenante: dès à présent, une

cellule Horeca sera constituée au sein du groupe de travail que je suis en train de mettre sur pied, avec notamment un représentant du groupe, B, ainsi que deux représentants de l'asbl Horeca afin de répondre aux attentes de ces hôtels de moindre catégorie, ce terme n'étant — bien évidemment — en rien péjoratif.

Quant à l'OPT, je confirme que j'exercerai mon pouvoir de tutelle en la matière et qu'un maximum sera fait pour que tout le budget alloué à l'OPT par la COCOF soit consacré à la promotion de Bruxelles en tant que destination touristique.

J'apprécie le souci de Mme Guillaume quant à l'accueil des jeunes dans notre Région. Je vous signale que, là aussi, j'ai pensé à créer une cellule «tourisme social et des jeunes» au sein du futur groupe de travail qui est mis en place à l'heure actuelle.

Quant à la mobilité, je vous confirme notre soutien au passeport touristique qui a bien pour but de promouvoir Bruxelles à un prix plus abordable en matière de transport et d'attraction.

M. de Patoul est intervenu dans le débat budgétaire pour affirmer l'identité francophone. Je demanderai à l'Assemblée de ne pas douter de mon engagement en ce sens.

Je serai à tout point attentif à l'identité francophone du tourisme bruxellois, tant au niveau de la promotion, des publications et de la signalisation touristique tout en coopérant avec la Communauté flamande pour des soucis évidents de bonne lecture par les touristes étrangers.

Je signale à Mme de Ville de Goyet qu'en matière de gestion en commun avec les matières régionales comme le patrimoine, le transport, l'emploi et les matières communautaires telles que la Culture, je mets en place un groupe de travail regroupant les différents pouvoirs publics concernés, et qu'une invitation sera adressée fin février, début mars, aux différents cabinets responsables de ces matières afin de coordonner l'ensemble des parties formant le secteur du tourisme. J'ai répondu dans le même sens à la question orale de M. Smits.

Nous tiendrons compte aussi de tous les aspects, y compris ceux de la Culture, au sein de ce même groupe de travail, et nous ne nous limiterons pas à la promotion d'un ou deux sites bruxellois.

Nous veillerons à un meilleur ciblage et à une recentralisation sur la base de l'étude réalisée par l'OPT et qui servira de document de base pour le groupe de travail.

Je voudrais maintenant répondre à l'intervention de Mme Lemestre.

Dans la déclaration de politique générale du Collège de la Commission communautaire française, faite à votre Assemblée le 22 novembre 1993, il vous a été signifié que le Collège veillerait — c'est important! — à assurer la continuité opérationnelle du service des transports scolaires, et cela, au bénéfice des enfants, des parents, des écoles et des transporteurs.

Nous ne voulions pas, en effet, que le transfert des compétences crée, sur le terrain, des dysfonctionnements dans l'organisation concrète des services.

C'est dans cet esprit qu'un accord a été conclu avec l'administration de la Communauté française pour que, tant que la cellule spécialisée n'est pas constituée au sein de la COCOF, tous les dossiers continuent à être traités par les fonctionnaires chargés précédemment de ces matières. De plus, la majorité des dossiers se poursuivent naturellement jusqu'en juin de cette année. Il n'y a donc pas d'extrême urgence dans ce domaine.

Des négociations intercabinets pour le transfert global du personnel de la Communauté vers la Région ont, malgré tout, bien avancé et ont débouché, en ce qui concerne le transport scolaire, sur un accord de principe pour le transfert de trois agents qui traitent, actuellement déjà, cette matière pour Bruxelles et qui sont volontaires pour rester à Bruxelles.

Que pourrait-on espérer de mieux pour garantir la continuité du service?

Vous me posez aussi cinq questions précises auxquelles je répondrai point par point.

En ce qui concerne le contrôle, celui-ci est de deux ordres : administratif et technique.

Du point de vue administratif, je vous signale que les lois de régionalisation de 1989 ont transféré à la Région de Bruxelles-Capitale les matières liées au transport en commun urbain et vicinal, en ce compris le contrôle de la réglementation sur le transport régulier spécialisé.

A cette fin, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a créé, au sein de l'administration régionale bruxelloise, un service chargé du traitement de cette matière. Ce service a, dans ses effectifs, un contrôleur.

Afin d'éviter la multiplication inutile et coûteuse des postes de travail en Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et considérant que le transport scolaire est une forme de transport régulier spécialisé, d'autre part, il est convenu que ce même contrôleur effectuera, sur voirie, le contrôle administratif pour compte de la COCOF.

Mme Lemesre. — Il est urgent qu'il se mette au travail.

M. Thys, membre du Collège. — Ce travail est en cours. Soyez certaine que je le ferai suivre de façon intelligente.

Du point de vue technique, la déclaration de politique générale précisait également qu'il entrait dans les intentions du Collège de développer une synergie entre la Commission communautaire française et l'opérateur régional dans le domaine de transport urbain, la STIB. C'est cette dernière qui apportera donc son expérience technique et d'organisation, notamment pour le contrôle technique, l'entretien et le renouvellement de véhicules. Le même principe est également développé en Région wallonne, où c'est la société régionale wallonne des transports qui supervise l'aspect technique des véhicules affectés au transport scolaire.

Comme je l'ai dit en Commission, en ce qui concerne les services «internes» des établissements scolaires de la Communauté française, assurant les déplacement vers les lieux de loisir, les restaurants scolaires, etc., la STIB a déjà réalisé un examen technique du parc d'autobus utilisé.

L'état de vétusté est réel et il faudra vraisemblablement envisager un renouvellement à court et moyen termes. Les compétences de la STIB dans le domaine de l'acquisition de nouveaux véhicules seront également mises à profit.

En ce qui concerne le Collège des six chargés de mission responsables du contrôle de l'application du pacte scolaire, un accord de coopération entre la Région wallonne et la COCOF permettra à cette dernière de recourir à l'actuel Collège, afin d'éviter de créer un deuxième Collège de six personnes uniquement pour Bruxelles. Les négociations sont en cours, mais nous avons déjà l'accord de principe de nos collègues wallons.

Le principe de la prise en charge des transports scolaires transrégionaux est effectivement en cours de négociation avec les Wallons. Le problème est de savoir quelle est l'autorité qui va prendre en charge le transport. Dans un but de simplification administrative, on s'oriente vers un principe clair. C'est la localisation de l'établissement scolaire qui déterminera l'autorité responsable. Les différents circuits de rammassage s'organisent et sont rationalisés, en effet, au départ des établissements. Cette conception va dans le sens d'une défense des intérêts des écoles francophones implantées dans notre Région.

Le statut des convoyeurs est de type «contractuel». Leurs salaires sont des dépenses en personnel: les montants des rémunérations seront donc bien transférés aux Régions.

Je vous rassure en vous informant que, comme chaque année, une circulaire sera adressée en temps opportun aux directeurs d'école, en vue de la prochaine rentrée scolaire de septembre. Cette circulaire sera bien évidemment adaptée aux spécificités et nouveautés bruxelloises.

Pour ce qui est de la nécessité d'intensifier la concertation entre toutes les parties concernées, je ne peux que me rallier à votre point de vue.

Je veillerai, en effet, à favoriser le dialogue à trois niveaux : pour résoudre les problèmes communs à la Région wallonne et à la Région bruxelloise, je renforcerai la position de notre Région au sein de la « Commission consultative centrale » qui sera maintenue. Je constituerai, avant les vacances scolaires, une Commission régionale pour Bruxelles qui regroupera, comme le prévoit la loi sur les transports scolaires, des représentants des réseaux d'enseignement, des transporteurs, des associations de parents et de l'administration. C'est à ce niveau qu'une large concertation sera assurée. Enfin, un des six chargés de mission, dont il fut question précédemment, est chargé plus spécialement du suivi quotidien de l'organisation des services pour le Brabant wallon et Bruxelles. L'accord de coopération entre la Région wallonne et la COCOF précisera une mise à disposition gratuite à mi-temps de ce chargé de mission, exclusivement pour le traitement des affaires bruxelloises. C'est à ce niveau que l'étude des améliorations dans les circuits de ramassage, ainsi que le contrôle des conditions de sécurité, doivent être assurés, en s'appuyant sur la cellule administrative en cours de constitution au sein de la COCOF.

Une fois ces trois niveaux de concertation mis en place, et l'administration bruxelloise opérationnelle, je serai prêt à rencontrer les directeurs d'établissements concernés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — Nous allons interrompre ici cette discussion pour entendre les questions d'actualité.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE MME WILLAME A M. LE MINISTRE HOTYAT, QUANT AU RETARD DE SUBSIDIATION DE CERTAINES ASSOCIATIONS

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour poser sa question.

Mme Willame. — Monsieur le Président, créée en 1987, l'asbl «La voix des femmes» s'occupe, à Saint-Josse, de l'intégration et de l'insertion sociale des femmes d'origine étrangère.

Elle dispense des cours d'alphabétisation, de perfectionnement du français et de la langue arabe mais, surtout, elle accueille très chaleureusement des femmes qui affirment que l'asbl est devenue leur deuxième famille.

La commune de Saint-Josse participe d'ailleurs financièrement à la gestion de cette asbl puisqu'elle lui fournit des locaux gratuitement et qu'elle participe au paiement du salaire de deux permanents.

L'asbl «La voix des femmes» fait partie de ces asbl qui précédemment, étaient subsidiées par la Communauté française.

Si mes renseignements sont exacts, l'asbl a dû — devait ou devra — recevoir de la Communauté française, un subside de

2 millions. Très récemment, la presse s'est fait l'écho des problèmes de liquidation du subside et de la poursuite de l'activité de cette asbl, laquelle me paraît particulièrement intéressante dans le tissu social de notre Région.

Le ministre-président pourrait-il m'éclairer sur les difficultés de liquidation du subside ou sur les raisons du retard de paiement de celui-ci?

- M. le Président. La parole est à M. Picqué, ministreprésident du Collège.
- M. Picqué, Président du Collège. Monsieur le Président, je voudrais relever trois éléments en ce qui concerne les subventions.

Premièrement, la Communauté française n'a pas encore liquidé les sommes dont l'octroi résultait d'une décision prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Deuxièmement, la subvention accordée par la COCOF et ce, pour l'année 1993, sera mise en liquidation. Cependant, d'après mes informations, l'asbl devrait encore renvoyer la déclaration de créance nécessaire à la liquidation du subside.

Troisièmement, dans le cadre régional, la commune de Saint-Josse reçoit les subsides régionaux qui devraient, être liquidés par la commune pour 1993, les subsides régionaux ayant été versés.

A mon sens, le problème peut être assez facilement rencontré si, le budget ayant été voté, nous pouvions dégager les subsides de transition qui garantiraient la poursuite de l'action de l'asbl.

Dès lors, dans les semaines à venir, et à la suite du vote que vous ne manquerez pas d'émettre, nous pourrions assurer la continuité de l'asbl.

M. le Président. — L'incident est clos.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. LE MINISTRE PICQUE, CONCERNANT LE CENTRE DE TELEVISION RTBF BRUXELLES

M. le Président. — La parole est à Mme Huyrebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre-président, au mois de mars 1993, M. Smits avait déjà développé une interpellation concernant les rumeurs alarmantes relatives à un éventuel dégraissage du Centre de production de Bruxelles de la RTBF. Nous étions alors tous intervenus dans le débat; M. Gosuin se disait très attentif à cette question à l'époque et prêt à réagir si ces rumeurs devaient se confirmer.

Aujourd'hui, ces rumeurs n'en sont plus. En effet, nous avons appris que le Centre de production de Bruxelles — et plus particulièrement, le département télévision — connaîtra un dégraissage certain. On parle d'une importante diminution du budget, à savoir 14,6 p.c., alors que des centres régionaux, tels Mons ou Namur, ne connaissent aucune diminution. La diminution moyenne — s'élève généralement à 7 p.c. dans les centres régionaux.

Selon moi, il y a là un déséquilibre certain, tout à fait dommageable au Centre de Bruxelles.

Je voudrais savoir si le Collège a déjà réagi ou s'il compte le faire face à cette situation.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministreprésident du Collège. M. Picqué, Président du Collège. — Monsieur le Président, dans ce débat relatif à la RTBF, il faut distinguer deux éléments.

Le premier élément qui m'intéresse au plus haut point, comme je l'ai dit à cette tribune, voici peu — est la couverture de l'information bruxelloise à la RTBF et la couverture des autres événements, autres manifestations de toute nature — culturelles et autres — qui se produisent à Bruxelles. Ce déficit évident nous interpelle en tant qu'institution régionale et communautaire à Bruxelles. Nous avons d'ailleurs le devoir d'évoquer le problème dans cette assemblée, et nous l'avons déjà fait.

Autre choses est l'organisation des programmes au sein de la RTBF et la manière dont est déléguée aux différents centres la production de programmes ou d'émissions. Cette question relève beaucoup plus du conseil d'administration de la RTBF, où la plupart des composantes politiques sont représentées, et de la Communauté française dont dépend la RTBF.

Dès lors, autant nous devons manifester la plus grande vigilance au sujet de la couverture de l'information et des événements relatifs à Bruxelles, autant je considère que l'organisation des programmes à l'intérieur de la RTBF relève, dans un premier temps du conseil d'administration et, dans un second, de la Communauté française.

Cela dit, à titre personnel, je déplore comme vous le sort fait au Centre de production de Bruxelles, mais nous ne sommes pas compétents en matière de tutelle.

S'il y a lieu de distinguer les deux aspects, je suis cependant convaincu que l'un et l'autre sont liés. Le fait que la RTBF soit peu soucieuse de donner à Bruxelles sa place dans les émissions pourrait s'accompagner d'un désintérêt à l'égard des moyens mis à la disposition du Centre de Bruxelles. Néanmoins ce débat sur la programmation interne doit plutôt être mené par le conseil d'administration ou par la Communauté française.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour une réplique.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, je comprends que vous distinguez les programmes d'information des émissions plus distractives comme «Scoubidou», «Dynamique», «Le Grand Ecran» ou «La Soirée du Mardi», qui sont néanmoins des émissions tout à fait intéressantes produites par le Centre de Bruxelles. Il me semblait qu'il eût été bon de réagir afin de défendre la survie de telles émissions.

- M. le Président. La parole est à M. Picqué, ministreprésident du Collège.
- M. Picqué, Président du Collège. Vous avez tout à fait raison, madame. On pourrait très bien constater à la RTBF une dérive qui viserait à réduire les moyens du Centre de production de Bruxelles. Cet aspect est tout aussi inquiétant que le manque de couverture des événements bruxellois. Je partage vos préoccupations légitimes, mais j'estime que celles-ci doivent s'exprimer dans un autre lieu.
  - M. le Président. L'incident est clos.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE M. DUPONCELLE AU MINISTRE THYS, CONCERNANT L'ACTION «JEUNES DIABETIQUES»

- M. le Président. La parole est à M. Duponcelle pour poser sa question.
- M. Duponcelle. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, vous vous souviendrez sans doute que mon Collègue,

Paul Galand, vous avait interrogé en novembre dernier sur le cri alarmant que lançaient les responsables de la politique de prévention du diabète et sur l'annonce de la suppression du service offert par l'ONE aux familles dont un enfant souffrait de cette maladie.

Vous nous aviez annoncé alors que vous alliez entrer en contact avec la ministre Onkelinx, qui a cette matière dans ses attributions, afin de voir comment résoudre ce problème. Depuis lors, l'échéance est dépassée et ce service a donc été supprimé le 1<sup>er</sup> janvier.

Deux questions se posent à cet égard. Quelle est la suite donnée à vos entretiens avec la ministre et quelles garanties avez-vous pu obtenir? Par ailleurs, cette matière se situe à la limite des compétences conservées par la Communauté française et de celles qui nous sont transférées.

Si l'action menée par ce service peut être considérée comme de l'éducation à la santé, d'une manière préventive, il ne faut pas oublier qu'un diabète mal soigné peut conduire à des graves handicaps. De cette manière, les mêmes enfants entreraient alors dans des institutions qui relèvent de nos compétences. Il faut donc veiller à une certaine cohérence entre les deux Assemblées.

De plus, ce service, qui est vraiment une aide aux familles, ne serait-il pas davantage de nos compétences que de celles de la Communauté française?

Première question: quels sont vos rapports avec la ministre Onkelinx?

Deuxième question: ne serait-il pas temps pour nous d'envisager l'amplification de ce service à Bruxelles?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, membre du Collège.

M. Thys, membre du Collège. — Monsieur le Président, je remercie l'intervenant qui relaie la question de M. Galand. Effectivement, comme je m'y étais engagé le 19 novembre dernier, je suis intervenu auprès de la ministre Onkelinx au sujet de la problématique de l'abandon par l'ONE de l'action «Jeunes diabétiques».

A ce jour, notre Collègue compétente en matière de médecine préventive ne m'a formulé aucune réponse concernant ses intentions pour assurer la continuïté de cette action en attendant le relais par l'INAMI.

Pour répondre à votre question, je crois donc que l'objectif de l'ensemble des ministres de la santé des différents Gouvernements doit être de tenter de faire reprendre cette problématique par l'INAMI. Cela me paraît la logique normale.

J'interpellerai à nouveau notre Collègue dès la semaine prochaine pour en savoir plus. En fonction de la réponse qui me sera — je l'espère — donnée, j'aviserai du suivi. Je fais ici référence à la démarche que j'ai entreprise dans le cadre du budget, où je parlais d'une Conférence interministérielle des ministres de la santé dans le cadre du protocole du mois de juillet. Nous verrons alors si, à ce moment-là, nous ne pouvons pas insister sur la reprise de cette action par l'INAMI.

Par ailleurs, j'espère obtenir une réponse de Mme Onkelinx dans le cadre de la médecine préventive. Sinon, nous aviserons avec la section éducation à la santé et prévention du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé de la façon dont ils réagissent. Le cas échéant, il conviendra de pallier la situation.

Mais nous devons d'abord épuiser la possibilité auprès de la Communauté française et de l'INAMI avant de nous engager dans une participation budgétaire qui, si elle est importante quant au fond pour les personnes concernées, n'en serait pas moins non-récurrente par rapport à d'autres solutions.

M. le Président. — L'incident est clos.

#### QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART AU MI-NISTRE GOSUIN CONCERNANT L'ACTION DE COOPERATION CULTURELLE AVEC SARAJEVO

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, en décembre dernier, nous avons voté unanimement une résolution relative à une coopération culturelle entre les villes de Sarajevo et de Bruxelles. L'actualité a dramatiquement remis Sarajevo en avant, ce qui prouve que tout acte, quel qu'il soit, même symbolique, est important dans la situation actuelle.

Dans cette résolution, il était demandé que le Collège prenne des contacts avec le Gouvernement de la Communauté française afin de définir un certain nombre d'actions à mener.

Ma question porte sur les dates auxquelles les contacts ont eu lieu et les actions définies en concertation avec la Communauté française.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Gosuin, membre du Collège. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, immédiatement après le vote de cette résolution, nous avons fait part au ministre de la Culture de notre intention, concrétisée par le vote que vous avez cité, d'organiser une action culturelle en Région bruxelloise, et, si les événements nous le permettent, une coopération qui irait jusqu'à une présence sur place.

Nous avons bien entendu demandé une coopération et une coordination qui ont abouti à une mise en contact formelle avec le CGRI pour faciliter l'ensemble des relations internationales et des éventuels transferts, qui sont évidemment soumis aux aléas du moment.

Hormis son engagement concrétisé par le vote des douze ministres européens, la Communauté française se limite à une intervention financière dans le cadre de la reconstruction de la bibliothèque de Sarajevo. Sur le plan de l'organisation, il n'y a donc pas directement de coopération qui serait entreprise concrètement, hormis le fait du CGRI que j'ai cité.

M. le Président. — L'incident est clos.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994  BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994 — MOTION DE CONFORMITE

# INTERPELLATIONS JOINTES A LA DISCUSSION BUDGETAIRE

- DE M. SMITS A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LES LACUNES DES ORIENTATIONS DES JEUNES APRES L'ECOLE FONDAMENTALE
- DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, PRESIDENT DU COLLEGE, CONCERNANT LA FIN DU REGIME DE MISE A DISPOSITION D'OBJECTEURS DE CONS-CIENCE

Reprise de la discussion générale conjointe

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets de décret et de règlement.

La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, je voudrais répliquer à quelques réponses que j'ai obtenues des ministres. M. Hotyat m'a dit que le budget prévoyait des marges suffisantes pour rembourser suivant le plan établi en plusieurs années et qu'il n'y avait donc aucune raison de nous inquiéter. S'il est exact que ce plan comporte une certaine marge, nous n'en sommes pas moins inquiets après avoir entendu le ministre déclarer que le plan serait respecté à condition que n'apparaissent pas des besoins nouveaux et que l'on ne doive pas procéder à de nouveaux emprunts pour des actions nouvelles. Nous maintenons que nous aurions dû nous montrer plus prudents dans nos dépenses au cours de cette année.

M. Hotyat a déclaré également que nous procédons cette année à des dépenses parce qu'il existe des nécessités. J'estime, quant à moi, que nous nous sommes créé une partie de ces nécessités. Je pense notamment à l'augmentation de personnel prévue pour l'Institut de formation professionnelle et pour le Fonds des handicapés.

Lorsqu'il est question de nouveau personnel cela sousentend évidemment des besoins en bâtiments et en matériel pour ce personnel, et donc forcément des dépenses.

Je voudrais dire à M. Picqué que j'ai effectivement bien compris l'articulation entre l'administration de la COCOF et l'Institut de formation professionnelle au niveau des articles budgétaires. Je n'approuve pas entièrement cette articulation parce qu'elle risque de compliquer les choses et de contribuer à répéter certaines incohérences.

Si je puis être d'accord en ce qui concerne l'agrément à l'administration, je le suis beaucoup moins quant au fonctionnement de base. Une fois de plus, une association devra multiplier ses démarches puisqu'elle pourra relever de plusieurs domaines — éducation permanente COCOF, formation professionnelle COCOF et l'Institut — tout en ayant un budget réduit. C'est une situation incohérente et impossible à vivre.

En ce qui concerne le domaine social et les AVJ, contrairement à ce qu'a répondu M. Picqué, les arrêtés étaient sortis dans le bicommunautaire. Il ne s'agit donc pas d'un petit problème technique mais bien d'un gros problème budgétaire qui empêche toute nouvelle reconnaissance. Nous maintenons qu'il faudrait ouvrir des centres AVJ au niveau monocommunautaire.

Si j'ai bien compris le ministre, il y aura une section séparée du reclassement social des personnes handicapées auprès du Conseil consultatif. Cette incohérence rendra impossible une politique globale concernant les problèmes des personnes handicapées. Pour ECOLO, il ne fallait pas deux sections.

M. Picqué a déclaré que le Comité de coordination sociale sera mis sur pied incessamment. Cependant, le secteur social bruxellois n'a toujours pas été invité à désigner ses représentants.

Pour terminer je voudrais dire à M. Gosuin qu'en matière de politique des personnes d'origine étrangère, nous pensons qu'il faut mieux reconnaître les spécificités de ces personnes. Nous avons l'impression que dans ce budget, ces spécificités sont diluées au maximum et que l'on ne cherche pas à répondre réellement aux besoins.

Comme le disait le Conseil consultatif des personnes étrangères, «l'expression culturelle de ces populations doit pouvoir être prise en compte et encouragée, notamment au travers de la vie associative. Des actions spécifiques doivent pouvoir être développées dans le domaine de la pédagogie interculturelle et de l'apprentissage du français, langue étrangère. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

#### M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les ministres, Chers Collègues, peut-être est-ce dû à la chaleur ambiante de cet après-midi, mais il me semble que les réponses des différents ministres étaient posées. Nous avons eu l'occasion d'avoir un débat serein et, sur certains points précis, je dirais même que les réponses étaient parfois instructives!

Malgré cela, je reste néanmoins sur ma faim et je suis toujours convaincu du fait que ce budget a été réalisé dans la hâte et qu'il manque de préparation à certains égards. Je prendrai deux exemples qui ont été cités tout à l'heure: la toxicomanie et la promotion du tourisme.

M. le ministre Thijs nous a fait connaître ses intentions dans ce secteur et, à priori, nous pouvons souscrire aux objectifs généraux qu'il a définis.

Mais un budget, c'est autre chose. C'est, normalement, avoir défini au préalable les actions concrètes qui seront réalisées, avoir évalué leur coût budgétaire et, en fonction de cela, avoir déterminé les crédits à prévoir.

Dans le cas présent, nous avons l'impression qu'il s'agit d'un budget par enveloppes et non d'un budget par programmes. Bien sûr, chaque ministre vérifie si les budgets sont utilisés à bon escient mais, dans le cas présent, ce n'est pas la philosophie d'un budget par programmes.

M. Picqué nous a quittés, mais, en ce qui concerne la formation professionnelle, je n'ai pas entendu, sauf si j'ai été distrait, de réaction sur le problème de la politisation des primonominations au niveau de l'Institut francophone bruxellois de formation professionnelle. On feint d'ignorer la chose, bien réelle pourtant.

J'ai noté qu'une révision du décret de juillet 1987 sur la formation professionnelle serait effectuée. Le débat que nous aurons à ce sujet, au niveau du Conseil, sera certainement intéressant parce qu'il me semble que notre objectif commun doit être de viser à une politique efficace en ce domaine.

Par contre, nous ne partageons toujours pas l'avis du ministre lorsqu'il prétend qu'il faut distinguer, en matière de formation professionnelle, les missions de l'Administration de celles de l'Institut. Bien sûr, s'il s'agit de deux partenaires agissant dans un même secteur, autant connaître les missions de chacun, mais, comme beaucoup d'autres, j'estime qu'il aurait été préférable de déterminer un seul partenaire comme acteur dans ce secteur. En effet, s'il connaissent chacun leur rôle, il n'en va pas de même des citoyens bruxellois, qui n'arrivent pas toujours à saisir les différences existant entre ces attributions fort proches l'une de l'autre.

M. Picqué nous a également dit que la formation professionnelle relevait des relations collectives de travail. Oui ou non. Les partenaires sociaux ont évidemment un rôle important à jouer dans ce domaine, mais il ne faut tout de même pas donner l'impression que cette problématique relève uniquement de ces derniers, d'autant plus qu'il me semble qu'il existe deux types d'actions de formation professionnelle.

Il existe tout d'abord une sorte de formation continuée pour les personnes, qui ont perdu leur emploi, pour celles qui en ont un mais dont la qualification doit éventuellement être réactualisée, ou qui doivent changer d'orientation. Cette formation se situe dans le cadre de celles décrites par le ministre des Relations collectives du Travail.

Une formation professionnelle d'un second type est vitale dans notre Région: elle s'adresse aux adultes qui n'ont pas de formation de base.

C'est là le rôle essentiel et principal des pouvoirs publics.

Les ASBL de la COCOF ont été largement évoquées. En fait, les partis politiques ont en général des choix de société et des objectifs politiques différents. Ainsi, ECOLO et PRL ont des choix de société différents. Je crois qu'il en est d'autant plus significatifs que notre opposition soit commune au fonctionnement où à l'existence de certains ASBL. Pourquoi par exemple subsidier une ASBL pour organiser des conférences alors que tout le monde peut le faire?

Si l'on considère d'autres ASBL comme CFC Editions, la mission d'édition est peut-être intéressante, mais comprenez qu'en tant que libéral, je sois assez réticent à l'égard de la librairie publique de cette ASBL. Il est également assez significatif que l'on s'interroge sur l'opportunité d'une initiative telle que celle du magazine *Cinergie*.

Je voudrais aussi relever un point de l'intervention de M. Smits qui a été mal compris par le Collège. Selon ce dernier, M. Smits a dit que l'on mettrait des années pour transférer l'administration. En fait, il voulait dire que plusieurs années seraient nécessaires pour que le personnel soit efficace et pleinement opérationnel. Ce ne sera probablement pas le cas, espérons-le du moins, mais nous devons effectivement regretter qu'au 1<sup>er</sup> janvier, les personnels n'aient pas été transférés, même si des solutions transitoires sont recherchées. Il ne suffit pas de dire que ce transfert sera effectué sous peu pour croire que nous sommes au bout de notre parcours. Les nouvelles structures doivent aussi être opérationnelles.

M. Hotyat a estimé que nous étions cataclysmiques. L'Histoire nous départagera!

M. Hotyat, membre du Collège. — Nous sommes entrés dans l'Histoire aujourd'hui, le rapporteur l'a souligné.

M. Cools. — En 1988, les ministres socialistes ont tenu de grands discours à la Communauté française sur la viabilité financière de cette institution au regard de la nouvelle réforme de l'Etat. On a déchanté quelques années plus tard. Peut-être ne faut-il pas remonter si loin. Je vous rappelle qu'en 1989-1990, lors des premières réunions du Conseil régional, l'Exécutif bruxellois craint qu'il y ait des problèmes financiers pour notre Région. Tout allait très bien. Mais, depuis l'année dernière, MM. Chabert et Picqué ont commencé à dire qu'il convenait de faire attention, de procéder à des réductions de dépenses à l'occasion des contrôles budgétaires et de se serrer la ceinture. On a également tenté d'obtenir des moyens supplémentaires auprès des autorités nationales, ce que je ne critique pas. Les chiffres que nous avions avancés se sont vérifiés. Je crains qu'il en aille de même pour la Commission communautaire française si nous ne veillons pas à gérer correctement l'ensemble de notre

Il est vrai qu'un certain nombre de nos actions ne sont pas récurrentes. En effet, si l'on achète un bâtiment pour y loger l'administration, on ne renouvellera pas cette opération chaque année. Par contre, d'autres éléments que le Collège veut non récurrents poseront tout de même des problèmes. Quand il est dit que l'effort pour les matières sociales et de la santé ne devra pas être poursuivi au-delà de 1995...

M. Hotyat, membre du Collège. — Il s'agit d'investissements!

M. Cools. — Mais les investissements dans ce type de secteur ne peuvent pas être stoppés. Ils doivent être récurrents. Il convient d'éviter que, disposant de liquidités pendant un certain temps, on investisse pour entrer par la suite dans une période d'austérité. Une planification équilibrée dans le temps doit être faite. Il ne faut pas perdre de vue les menaces qui planent bien qu'il s'agisse d'une donnée exogène, encore que les majorités qui ont voté les décrets sont identiques à la Communauté française et dans notre Commission.

Nous devons rester prudents et ne pas ignorer l'évolution financière de la Communauté française. Bien entendu, nous ne devons pas supporter l'ensemble des difficultés de la Communauté française, mais nous devons remplir notre mission et accorder les moyens suffisants. Il faut savoir cependant que demain, nous serons peut-être de nouveaux appelés à secourir cette Communauté. Dès lors, nous ne devons pas nous étrangler financièrement.

Ce principe est sain. Tout nouveau pouvoir public ne souffre pas d'un héritage du passé et peut gérer ses finances sans difficultés. Il convient toutefois de rester prudent car on peut se créer assez rapidement des boulets qu'il faut traîner par la suite. L'effort d'assainissement doit être accompli par tous les pouvoirs publics, en ce compris notre Commission communautaire française.

Quant à la problématique relative au secteur des handicapés, la réponse du ministre ne fut pas très précise. Notre Assemblée a voté un décret en 1981. Des organisations du secteur se sont plaintes d'un certain nombre d'effets budgétaires. On nous demande de réaliser des efforts budgétaires de l'ordre d'environ 50 p.c.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, ceci est probablement justifié mais il faudra voir comment affecter concrètement ces moyens. Je n'ai pas non plus de réponse précise à cet égard. (Applaudissements.)

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale conjointe est close.

Examen et vote des articles des projets de décret et de règlement

M. le Président. — Nous passons à l'examen et au vote des articles des projets de décret et de règlement.

Tous les tableaux ont été adoptés en Commission. Ils figurent en annexe au présent compte rendu.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de décret.

Article 1<sup>er</sup>. Le présent décret règle une matière visée à l'article 59bis de la Constitution, en vertu de l'article 59quinquies de la Constitution.

Adopté.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 1994, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à:

conformément au tableau ci-annexé.

— Adopté.

Art. 3. Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 1994.

- Adopté.

M. le Président. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de décret.

Article 1<sup>er</sup>. Le présent décret règle une matière visée à l'article 59bis de la Constitution, en vertu de l'article 59quinquies de la Constitution.

— Adopté.

Art. 2. Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 1994, des crédits s'élevant aux montants ci-après:

	Crédits d'en- gagement	Crédits d'or- donnancement
Crédits non dissociés .F	5 562 872 572	5 562 872 572
Crédits dissociés	520 000 000	259 000 000
TotalF	6 082 872 572	5 821 872 572

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

- Adopté.

Art. 3. Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1946, des avances de fonds d'un montant de 10 000 000 de francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 200 000 francs.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 200 000 francs.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers, peut également se faire par avance de fonds, quelqu'en soit le montant.

- Adopté.

Art. 4. Par dérogation à l'article 40, § 1<sup>er</sup>, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectuent conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

— Adopté.

Art. 5. Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

— Adopté.

Art. 6. Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux:

AB 21.00.11.03: Rémunération du personnel;

AB 21.00.12.01: Frais de fonctionnement;

AB 22.10.33.03: Subvention aux centres de service social;

AB 22.30.33.10: Subventions aux IMP;

AB 22.40.33.12: Subventions aux services agréés d'aide aux familles;

AB 22.40.33.13: Subventions aux centres PMF;

AB 23.20.33.04: Subventions aux services de santé mentale;

AB 23.20.33.05: Subventions aux centres de télé-accueil.

— Adopté.

Art. 7. Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après:

Subventions pour des études et des initiatives en matière sociale: 22.10.33.02

Subventions visant l'intégration sociale des immigrés: 22.20.33.04

Subventions aux initiatives d'aide précoce: 22.20.33.07

Subventions aux initiatives d'accompagnement: 22.20.33.08

Subventions relatives à la prévention, la promotion, l'aide et l'intégration sociale des personnes handicapées: 22.30.33.09

Subvention à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle : formation d'aides familiales : 22.40.40.03

Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées: 22.40.33.14

Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de campement pour nomades: 22.50.63.24

Subventions pour recherches dans le domaine de la santé: 23.10.33.01

Subventions aux centres de santé intégrés: 23.10.33.02

Subventions aux associations en matière de santé: 23.10.33.03

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale: 23.20.33.06

Subventions pour les lieux d'accompagnement psycho-social de la petite enfance: 23.20.33.07

Subventions aux actions dans le domaine des toxicomanies: 23.30.33.08

Subventions aux associations en matière de soins palliatifs: 23.40.33.09

Subventions aux centres de coordination en matière de soins à domicile: 23.40.33.10

Subventions aux fédérations et ligues touristiques: 24.00.33.01

Subventions aux associations actives en matière de tourisme: 24.00.33.02

Subventions aux associations de tourisme social: 24.00.33.03

Subvention de fonctionnement à l'OPT: 24.00.33.04

Subvention à l'OPT pour ses dépenses d'investissement: 24.00.52.01

Subventions aux attractions touristiques pour la signalisation (secteur privé): 24.00.53.02

Subventions aux attractions touristiques pour leur signalisation (secteur public): 24.00.63.03

Promotion d'activités en matière de formation professionnelle: 26.10.33.01

Subventions à la délégation interministérielle aux solidarités urbaines: 26.10.43.03

Initiatives nouvelles en matière d'entreprises d'insertion professionnelle: 26.10.33.04

Subventions en matière de formation des indépendants: 26.20.33.01

Subventions pour la formation des indépendants: 26.20.41.01

Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises: 26.20.41.02

Charges immobilières des centres de formation: 26.20.61.01

Subventions destinées aux asbl pour le partenariat en matière de formation professionnelle et d'insertion: 26.30.43.06

Subventions destinées aux entreprises pour le partenariat en matière de formation professionnelle et d'insertion: 26.30.43.07

— Adopté.

Art. 8. Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 1994.

- Adopté.

M. le Président. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

Article 1<sup>er</sup>. Le présent règlement règle une matière visée à l'article 108ter, § 3, de la Constitution.

- Adopté.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 1994, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à:

conformément au tableau ci-annexé.

- Adopté.

**Art. 3.** Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

- Adopté.

M. le Président. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

Article 1<sup>er</sup>. Le présent règlement règle une matière visée à l'article 108ter, § 3, de la Constitution.

- Adopté.

Art. 2. Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 1994, des crédits s'élevant aux montants ci-après:

	Crédits d'en- gagement	Crédits d'or- donnancement
Crédits non dissociés .F Crédits dissociés	375 836 564 —	375 836 564 —
TotalF	375 836 564	375 836 564

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

- Adopté.

Art. 3. Par dérogation à l'article de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1946, des avances de fonds d'un montant de 10 000 000 de francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 200 000 francs.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 200 000 francs.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers, peut également se faire par avance de fonds, quel qu'en soit le montant.

— Adopté.

- Art. 4. Par dérogation à l'article 40, § 1<sup>er</sup>, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectuent conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.
  - Adopté.
- Art. 5. Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.
  - Adopté.
- Art. 6. Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent règlement et relatives aux:

AB 10.00.11.03: Rémunération du personnel;

AB 10.00.12.01: Frais de fonctionnement.

- Adopté.

Art. 7. Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après:

Subvention au Service social: 10.00.33.01;

Subventions à des tiers (relations publiques): 10.10.33.01;

Subventions aux associations (culture): 11.11.33.01;

Subventions aux associations

(danse, musique, théâtre): 11.12.33.01;

Subventions aux associations

(livre, littérature et langue française): 11.13.33.01;

Subventions aux associations

(folklore, tourisme): 11.14.33.01;

Subventions aux associations

(arts plastiques, musées): 11.15.33.01;

Subventions aux associations (audio-visuel): 11.16.33.01:

Subventions aux associations (jeunesse): 11.21.33.01;

Subventions aux associations (ludothèques): 11.21.33.02;

Subventions aux associations (sport): 11.22.33.01;

Subventions aux associations (petite enfance): 11.23.33.01;

Subventions aux associations — secteur privé

(enseignement): 11.30.33.01;

Subventions aux associations — secteur public

(enseignement): 11.30.43.01;

Subventions aux associations (éducation

permanente, activités socio-culturelles): 11.41.33.01;

Subventions aux associations (réinsertion post-pénitentiaire): 11.42.33.01.

- Adopté.

M. le Président. — Le Collège a déposé un amendement tendant à insérer un article 7bis, libellé comme suit.

Un article 7bis est inséré dans le dispositif du budget:

«Sur la proposition du membre chargé du Budget, le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française au leasing contracté par l'ASBL Télé-Bruxelles en vue de l'acquisition de bâtiments, pour un montant n'excédant pas 34 millions en 1994.»

Puis-je considérer que l'Assemblée est d'accord sur cet amendement? (Assentiment.)

Il est donc adopté.

Art. 8. Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

- Adopté.

M. le Président. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de règlement.

#### BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994 — MOTION DE CONFORMITE

M. le Président. — Une erreur matérielle s'étant glissée dans le budget administratif, une correction de forme a été apportée. Elle a trait uniquement à une colonne de références. Ce tableau sera corrigé en conformité avec la rectification qui vous a été distribuée.

Nous voterons tout à l'heure sur la motion de conformité.

Notre ordre du jour étant épuisé et les votes étant prévus à partir de 18 heures, nous suspendons nos travaux.

— La séance est suspendue à 17 h 10.

Elle est reprise à 18 h 05.

M. le Président. — La séance est reprise.

#### **VOTES NOMINATIFS**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets de décret et de règlement dont l'examen est terminé.

#### PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

51 membres ont pris part au vote.

40 ont voté oui.

10 ont voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Collège.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mmes Huyte-broeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. Cools, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Derny, Mme Lemesre, MM. Michel, Simonet et Zenner.

S'est abstenu:

M. Smits.

M. Smits. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. le Secrétaire d'Etat van Eyll. Il en sera de même pour les votes suivants.

#### PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

51 membres ont pris part au vote.

33 ont voté oui.

17 ont voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Collège.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

S'est abstenu:

M. Smits.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement. - Il est procédé au vote nominatif.

51 membres ont pris part au vote.

33 ont voté oui.

17 ont voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

S'est abstenu:

M. Smits.

#### PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement tel qu'amendé par le Collège.

- Il est procédé au vote nominatif.

51 membres ont pris part au vote.

33 ont voté oui.

17 ont voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Zenner.

S'est abstenu:

M. Smits.

#### BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote sur la motion de conformité

M. le Président. — En sa réunion du 21 janvier, la Commission réunie du Budget, a constaté la conformité du budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 avec le contenu et les objectifs des projets de décret et de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994, et a recommandé l'adoption par l'Assemblée d'une proposition de motion en ce sens.

La proposition de motion de conformité est distribuée sur les bancs et libellée comme suit:

#### «L'Assemblée

Vu la recommandation de la Commission réunie du budget, CONSTATE la conformité du budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994, tel que modifié en séance, avec le contenu et les objectifs des projets de décret et de réglement contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.»

Je mets cette motion aux voix.

- Il est procédé au vote nominatif.
  - 51 membres ont pris part au vote.
  - 33 ont voté oui.
  - 18 se sont abstenus.

En conséquence, la motion de conformité est adopté.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

#### Se sont abstenus:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

Nous avons épuisé l'ordre de nos travaux.

La séance est levée.

— La séance est levée à 18 h 10.

### Vendredi 17 décembre 1993 Commission de la Culture

Proposition de résolution relative à la coopération culturelle entre Bruxelles et Sarajevo.

#### Présents:

MM. Cools (supplée M. Mesot), de Patoul (remplace Mme Govers), Mmes Derny (supplée M. Smits), de Ville de Goyet, Dupuis (supplée M. Leduc), M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel (supplée M. de Marcken de Merken), Hermans, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Parmentier (supplée M. Demannez), Smal (Président), Mme Willame.

#### Absents:

MM. de Jonghe d'Ardoye, Demannez (suppléé), de Marcken de Merken (suppléé), Mmes Dereppe, Govers (remplacée), MM. Leduc (suppléé), Mesot (suppléé), Smits (suppléé).

#### Mardi 18 janvier 1994

#### Commission réunie du Budget

Projet de décret contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de décret contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Budget des Recettes et des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 — Exposé général.

Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

#### Présents:

MM. Beauthier, Clerfayt, Cools (supplée Mme Lemesre pour la Commission de la Culture et remplace Mme Lemesre pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), De Coster, de Jonghe d'Ardoye (et supplée M. De Grave pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul (remplace Mme Govers pour la Commission de la Culture), Mmes Dereppe, Derny (et supplée M. Mesot pour la Commission de la Culture), de Ville de Goyet, M. Duponcelle, Mme Dupuis (supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), M. Escolar (et supplée M. Moureaux pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Huytebroeck, MM. Lemaire, Maingain Parmentier, Mme Payfa, MM. Rens, Smal, Smits (Président), Mme Willame.

#### Absents:

M. De Grave (suppléé), Mme Govers (remplacée), MM. Guillaume (excusé), Leduc (suppléé), Mme Lemesre (suppléée et remplacée), MM. Mesot (suppléé), Moureaux (suppléé).

### Mardi 25 janvier 1994 Commission réunie du Budget

Projet de décret contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de décret contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Budget des Recettes et des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 — Exposé général.

Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

#### Présents:

MM. De Coster, de Jonghe d'Ardoye (et supplée Mme Lemesre pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), de Marcken de Merken (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Dereppe (et remplace Mme Payfa pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), M. Duponcelle (et supplée Mme de Ville de Goyet pour la Commission de la Culture), Mmes Dupuis (supplée M. Hermans pour la Commission de la Culture et remplace M. Moureaux pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Foucart (et supplée M. Demannez pour la Commission de la Culture), Guillaume-Vanderroost, Huytebroeck (et supplée M. Galand pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), MM. Lemaire, Parmentier (et supplée M. Escolar pour la Commission de la Culture), M. Smal (Président) (et remplace M. Clerfayt pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Willame.

#### Absents:

MM. Beauthier (suppléé), Clerfayt (remplacé), De Grave, Demannez (suppléé), Mmes Derny (excusée), de Ville de Goyet (suppléée), M. Escolar (suppléé), Mme Govers, MM. Guillaume (excusé), Hermans (suppléé), Leduc, Mme Lemesre (suppléée), MM. Maingain (excusé), Mesot (excusé), Moureaux (remplacé), Mme Payfa (remplacée), MM. Rens (excusé), Smits.

#### Mardi 1er février 1994

#### Commission réunie du Budget

Projet de décret contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de décret contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

Budget des Recettes et des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 — Exposé général.

Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.

#### Présents:

M. De Coster, Mmes Dereppe (remplace Mme Payfa), Dupuis (remplace Mme Mouzon), Guillaume-Vanderroost, Huytebroeck (Présidente), MM. Magerus, Parmentier, Smal (remplace M. Maingain), Mme Willame.

#### Absents:

MM. Cools (excusé), Cornelissen, Mme de Ville de Goyet, M. Harmel, Mme Lemesre (excusée), M. Maingain (remplacé), Mmes Mouzon (remplacée), Payfa (remplacée), MM. Simonet, Smits.

#### Mardi 1er février 1994

Commission de Coopération entre le Conseil de la Communauté française et l'Assemblée de la Commission communautaire française

Nomination du Bureau

Organisation des travaux

Présents:

M. De Coster, Mmes Dereppe (remplace Mme Payfa), Dupuis (remplace Mme Mouzon), Guillaume-Vanderroost, Huytebroeck (Présidente), MM. Magerus, Parmentier, Smal (remplace M. Maingain), Mme Willame.

#### Absents:

MM. Cools (excusé), Cornelissen, Mme de Ville de Goyet, M. Harmel, Mme Lemesre (excusée), M. Maingain (remplacé), Mmes Mouzon (remplacée), Payfa (remplacée), MM. Simonet, Smits.

#### Mardi 22 février 1994

#### Commission réunie du Budget

Projet de décret relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées — 60 (1993-1994) nº 1.

Projet de décret portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle — 61 (1993-1994) nº 1.

Projet de décret habilitant le Collège à fixer le cadre organique du personnel de l'Administration de la Commission communautaire française — 62 (1993-1994) nº 1.

#### Présents:

Mme Blanchez (supplée M. Hermans pour la Commission de la Culture), MM. De Coster, de Jonghe d'Ardoye (et supplée M. De Grave pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), de Marcken de Merken (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme de Ville de Goyet, MM. Duponcelle (et supplée Mme Huytebroeck pour la Commission de la Culture), Escolar, Mmes Foucart (et supplée M. Demannez pour la Commission de la Culture), Guillaume-Vanderroost, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Moureaux (Président), Parmentier, Rens, Mme Payfa, MM. Smal, Smits, Mme Willame (et supplée M. Lemaire pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

#### Absents:

MM. Beauthier (suppléé), Clerfayt (excusé), De Grave (suppléé), Demannez (suppléé), Mmes Dereppe (excusée), Derny, M. Galand, Mme Govers, MM. Guillaume, Hermans (suppléé), Mme Huytebroeck (suppléée), MM. Lemaire (suppléé), Maingain, Mesot (excusé).

#### **TABLEAUX**

- Annexe 1 Décret contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.
- Annexe 2 Décret contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.
- Annexe 3 Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 (Décret).
- Annexe 4 Règlement contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.
- Annexe 5 Règlement contenant le budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994.
- Annexe 6 Budget administratif de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1994 (Règlement).

### (en francs)

Articles	Désignation des produits	Evaluations pour 1994
	TITRY 1 - RECETTES COURANTES	
06.05	Boni présumé des années antérieures	21,044,670
06.06	Fonds de réserve "Santé"	15.106.372
06.07	Fonds de réserve "Droit de tirage"	800.000.000
29.06	Intérêts financiers	15.000.000
46.05	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	1.600,000.000
46.06	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7, §§ 1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19 juillet 1993 et du décret III de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française).	3.324.500.000
46.07	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré (art. 7, §7 du décret II de la Communauté française du 19 juillet 1993 et du décret III de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française).	50.000.000
	Total des recettes courantes	5.825.651.042
	TITRE II - RECETTES DE CAPITAL	
	pm	
	Total des recettes	5.825.651.042

				1994 CCF	CREDITS
INTITULES	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE					,
TOTAL DIVISION 01	cnd	0	0	6.000.000	
DIVISION 02 : CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. GOSUIN					
TOTAL DIVISION 02	end	0		2.500.000	
DIVISION 01 : CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE J.L. THYS					
TOTAL DIVISION 03	cnd	0	0	6.000.000	
DIVÍSION 04 : CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. HOTYAT					
TOTAL DIVISION 04	end	0	0	3.000.000	
DIVISION 05 : CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. van EYLL					
TOTAL DIVISION 05	end	0	0	2.500.000	
DIVISION 06 : Assemblée de la C.C.F.					
TOTAL DIVISION 06	end	0	0	10.000.000	
DIVISION 21 : ADMINISTRATION					
Prog. 0: Subsistance	cnd cd	0	0	362.034.572 10.000.000	100.000.00
TOTAL DIVISION 21	end ed	0	0	362.034.572 10.000.000	100.000.00
DIVISON 22 : AIDE AUX PERSONNES			, +		
Prog. 1 : Action sociale total prog. 1	cnd	46.832.000	187,400.000	130.500.000	
Prog. 2 : Intégration sociale des immigrés total prog. 2	cnd	1.300.000	92.900.000	74.000.000	
Prog. 3 : Personnes handicapées total prog. 3	cnd	1.065.500.000	3.185.300.000	2.485.000.000	
Prog. 4 : Famille total prog. 4	end	235.703.000	20.700.000	406.000.000	
Prog. 5 : Infrastructures sociales total prog. 5	cnd cd	0 0	1	6,900.000 120,000.000	
TOTAL DIVISION 22	end ed	1.349.335.000	5.370.000.000	3.102,400,000 120,000,000	

DIVISION 23 : SANTE						
Prog. 1 : Support de la politique générale	total prog. 1	cnd	4.925.000	73.800.000	47.000.000	
Prog. 2 : Santé mentale	total prog. 2	and	262.169.000	38.600.000	333.968.000	
Prog. 3 : Lutte contre les toxicomanies	total prog. 2	cnd	202.109.000	36.000.000	333.908.000	•
tragit v band come les toxiconames	total prog. 3	end	1.300.000	76.000.000	75.000.000	
Prog. 4 : Soins à domicile	total prog. 4	end	0	131,300.000	52:000.000	
Prog. 5 : Infrastructure	total prog. 5	cd		0	40.000.000	126.000.000
TOTAL DIVISION 23		end ed	268.394.000	319.700.000	507.968.000 40.000.000	120.000.000
DIVISION 24 : TOURISME						
TOTAL DIVISION 24		cnd cd		296,700.000	122.070.000 89.000.000	120.000.000
DIVISON 25 : TRANSPORTS SCOL	AIRES					
TOTAL DIVISION 25		end		73.800.000	80.000.000	
DIVISION 26 : FORMATION PROFESS	IONNELLE					
Prog. 1 : Support de la politique de forma professionnelle	tion					
	total prog. I	end		106.600.000	53.000.000	
Prog. 2: Classes moyennes						
	total prog. 2	end		843.600.000	160.900.000	
Prog. 3 : Institut bruxellois francophone professionnelle	our la formation					
	total prog. 3	end		1.549,200,000	738.000.000	
TOTAL DIVISION 26	i e	cnd		2.499.400.000	951.900.000	
DIVISION 27 : BATIMENTS SCOL	AIRES					
TOTAL DIVISION 27		end			406.500.000	
TOTAL BUDGET MATIERES art. 59	quinquies	end	1.617.729.000	8.559,600.000	5.562.872.572	
		cd			259.000.000	520.000.000

									r	
BUDGET 1994	(Décre	et)							1994 CCF (	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	end		·		6.000.000	
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	end				0	
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd				0	
TOTAL DIVISION 01					end	0			6.000.000	
DIVISION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. GOSUIN								,		
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	()	0	11.02	end				2.500.000	
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	end				0	
Dépenses patrimoniales du cabinet	2	0 .	0	74.01	end				0	
TOTAL DIVISION 02					end	0			2.500.000	
DIVISION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE J.L. THYS										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	end				6.000.000	
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	end				0	
Dépenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	end				. 0	
TOTAL DIVISION 03					end	0			6.000.000	
	#*************************************							The last transfer and the second seco		

BUDGET 1994 (	(Décr	et)							1994 CCF C	REDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCI <sup>F</sup> INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. HOTYAT										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	end				3.000.000	
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd				0	
Dépenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	end				0	
TOTAL DIVISION 04					end	0			3.000.000	
DIVISION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. van EYLL					·					
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	end				2.500.000	(
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	end	,			0	
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	end				0	
TOTAL DIVISION 05					end	0	-		2.500.000	
DIVISION 06: ASSEMBLEE DE LA CCF										
Dotation à l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd				10.000.000	
TOTAL DIVISION 06		•			end	0			10.000.000	

BUDGET 1994	(Décr	et)							1994 CCF	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 21: ADMINISTRATION										
Prog. 0: Subsistance										
Crédit provisionnel pour la rémunération du per- sonnel transféré de la C.F.	21.	0	. 0	11.02	end				50.000.000	
Rémunération du personnel	21	0	0	11.03	end				48.836.402	-
Pensions pour cause d'inaptitude	21	0	0	11.30	end					
Frais de fonctionnement (y compris loyers)	21	()	()	12.01	end				10.154.170	
Subvention au Service social	21	0	0	33.01	end	And the second s			544.000	
Achat de matériel	21	0	0	74.01	end				1.250.000	
Achat de matériel informatique et burcautique	21	0	0	74.02	cnd				1.250.000	
Achat d'un bâtiment administratif	21	0	0	71.01	end				250.000.000	
Aménagement bâtiment administratif	21	0	0	72.01	end				10.000.000	100.000.000
TOTAL DIVISION 21					end ed	. 0			362.034.572 10.000.000	100.000.000

BUDGET 1994	(Décr	et)							1994 CCF (	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 22: AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1: Action sociale				ļ						
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque	22	1	0	12.01	cnd	500.000	DO 41-12.01 DO 41-12.70	2.300.000 2.400.000	4.500.000	
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	end	1.820.000			5.000.000	
Subventions à organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	33.01	cnd	3.600.000	DO 41-33.01	16.000.000	25.000.000	,
Subventions pour des études et des initiatives en matière sociale	22	1	0	33.03	end end	000.000.1	DO 41-33.02 DO 42-33.17	5,000,000 9,300,000	15.000.000	
Centres de service social	22	1	0	33.03	end	39,912,000	DO 41-33.19 DO 42-43.01	131.300.000 21.100.000	81.000.000	
Total programme 1					end	46.832.000		187.400.000	130.500.000	
Prog. 2: Intégration sociale des immigrés			,							
Dépenses de toute nature en matière d'immigration	22	2	0	12.02	end	1.300.000	DO 42-12.60	1.000.000	2.000.000	
Subventions visant l'intégration sociale des immigrés	22	2	0	33.04	cnd	()	DO 42-33.15 DO 42-01.01 DO 64-33.17 DO 42-33.14 DO 64-33.18 DO 42-33.18	35.100.000 39,900.000 2.100.000 5.600.000 2.500.000 6.700.000	72.000.000	
Total programme 2					end	1.300.000		92.900.000	74.000.000	

BUDGET 1994	(Décre	et)							1994 CCF C	REDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
Prog. 3: Personnes handicapées										
Dépenses de toute nature pour la politique d'aide aux handicapés	22	3	0	12.03	end				5.000.000	
Subventions aux initiatives d'aide précoce	22	3	0	33.07	end		:		20.000.000	•
Subventions aux initiatives d'accompagnement	22	3	()	33.08	end				20.000.000	
Subventions relatives à la prévention, promotion, à l'aide et intégration sociale des personnes handicapées	22	3	0	33.09	cnd	. ()	DO 43-33.05 DO 43-41.04	20.000.000 90.000.000	1	
IMP y compris nouveaux agréments (secteur privé)	22	3	0	33.10	end	1.065.500.000			1.413.000.000	
Dotation au Fonds pour intégration sociale et professionnelle des handicapés	22	3	0	41.03	cnd	0	DO 43-41.03	3,075.300.000	997.000.000	
Total programme 3					end	1.065.500.000		3.185.300.000	2.485.000,000	

BUDGET 1994 (	Décre	et)							1994 CCF CREDIT	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	се
Prog. 4: Famille									•.	
Dépenses de toute nature en matière de politique familiale	22	4	0	12.04	end				5.000.000	
Subventions à services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	163.250.000			273.000.000	
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	end	72.453.000			113.000.000	
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	0	DO 44-33.68 DO 44-43.67	8.900.000 7.200.000	10.000.000	
Formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	0	DO 82-40.03	4.600.000	5.000.000	
Total programme 4					end	235,703,000		20.700.000	406.000.000	
Prog. 5: Infrastructures sociales										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	22	5	0	43.21	cnd	0	DO 38-43.21	67.100.000	5.000.000	
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	22	5	0	63.26	cnd	()	DO 38-63.26	19.600.000	1.600.000	
Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales (secteur privé)	22	5	0	52.01	cd	0	DO 38-41.30 DO 38-61.30 DO 38-61.32 DO 38-52.22	735.500.000 240.100.000 817.900.000 1.100.000	100.000.000	150.000.000
Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales (secteur public)	22	5	0	63.21	cd	()	DO 38-52.21	1.400.000	20.000.000	30.000.000
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camp. pour nomades	22	5	()	63.24	end	()	DO 38-63.24	1.000,000	300.000	
Total programme 5					end ed	0		1.883.700.000	6.900.000 120.000.000	180.000.000
TOTAL DIVISION 22					ed	1.349,335,000		5.370,000,000	3.102.400.000 120.000.000	180.000.000

BUDGET 1994 (	Décre	et)							1994 CCF C	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
DIVISION 23: SANTE										
Prog. 1: Support de la politique générale										
Prestations de tiers, frais d'étude colloque	23	1	0	12.01	end	175.000	DO 21-12.01	1.600.000	2.000.000	
Promotion, publications, diff.	23	1	0	12.02	end	1.300,000	DO 21-12.20	29.600.000	3.000.000	
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd		DO 21-33.01	10.000.000	5.000.000	
Subventions aux centres de santé intégrés	23		0	33.02	end	()	DO 22-33.04 DO 31-01.06	32.600.000	16.000.000	
Subventions aux associations en matière de santé	23	1	0	33.03	end	3.450.000			21.000.000	
Total programme I					end	4.925.000		73.800.000	47.000.000	
Prog. 2: Santé mentale										
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	end	257.069.000			301.268.000	
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	end		DO 23-33.02	22.100.000	18.000.000	
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	2	0	33.06		- 4.000.000	DO 23-33.04	16.500.000	12,500.000	
Subventions pour les lieux d'accompagnement psychosocial de la petite enfance	23	2	0	33.07	end	1.100.000			2.200.000	
Total programme 2					end	262.169,000		38.600.000	333.968.000	
Prog. 3: Lutte contre les toxicomanies										
Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé	23	3	0	33.08	cnd	1.300.000	DO 23-33.07	76.000.000	75.000.000	
Total programme 3					end	1.300,000		76.000.000	75.000.000	

BUDGET 1994 (	Décr	et)							1994 CCF CREDITS	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	end et co	ce
Prog. 4: Soins à domicile										
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	4	0	33.09	cnd	0	DO 23-33.06	98.700.000	9.000.000	
Subventions aux centres de coordination	23	4	0	33.10	cnd	0	DO 31-01.06	32.600.000	43.000.000	
Total programme 4					end	0		131.300.000	52.000.000	
Prog. 5: Infrastructure Subventions d'investissement dans les infrastructures										
de santé	23	5	0	52.01	cnd				40.000.000	120.000.00
Total programme 5									40.000.000	120.000.0
TOTAL DIVISION 23					end ed	268.394.000		319.700.000	507.968.000 40.000.000	120.000.00

BUDGET 1994 (	Décre	et)							1994 CCF (	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INTITAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	end et co	ce
DIVISION 24: TOURISME										
Prestations de tiers	24	0	0	12.01	cnd		DO 71-12.01 DO 71-12.02	1.600.000 14.700.000	500.000	
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	end		DO 72-12.20 DO 72-12.30	6.600.000 500.000	5.000.000	
Subventions aux fédérations et ligues touristiques	24	0	0	33.01	end		DO 72-33.01	11.500.000	2.500.000	
Subventions aux associa- tions actives en matière de tourisme	24	0	. 0	33.02	end		DO 72-33.03 DÓ 72-52.01 DO 72-34.01 DO 72-33.02	8.700.000 2.000.000 200.000 300.000	15,000,000	
Subventions aux associations de tourisme social	24	0	0	33.03	end		DO 72-33.07	2.500.000	4.500.000	
Subvention de fonct. à l'O.P.T.	24	O	0	43.01	cnd		DO 72-33.04 DO 72-33.05	142.200.000 76.600.000	89.370.000	
Subvention à l'O.P.T. pour ses dépenses d'investissement	24	0	0	53.01	end		DO 72-52.02	18.500.000	5.200.000	
Subvention aux attractions touristiques pour la signali- sation (secteur privé)	24	0	0	53.02	ed		DO 72-51.03	300.000	7.000.000	10.000.000
Investissement en tourisme social (secteur public)	24	0	0	73.01	ed		DO 38-72.64	2.500.000	15.000.000	25.000.000
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	53.03	cd				60.000.000	75.000.000
Subventions aux attractions touristiques pour leur signalisation (secteur public)	24	0	0	63.03	cd		DO 38-72.63	8.000.000	7.000.000	10.000.000
TOTAL DIVISION 24	<u> </u>		1	<u></u>	end ed	0		296.700.000	122.070.000 89.000.000	120.000.000
DIVISION 25: TRANS- PORTS SCOLAIRES							,			
Dépenses de toute nature relative au transport scolaire	25	0	0	12.02	end		DO 91-12.24	1.000.000	1.000.000	
Frais de transport	25	0	0	12.03	end		DO 91-12.22	72.800.000	79,000.000	
TOTAL DIVISION 25					end	0		73.800.000	80.000.000	

BUDGET 1994	BUDGET 1994 (Décret)											
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF ENITIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce		
DIVISION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE												
Prog. 1: Support général de la politique de forma- tion professionnelle												
Prestations de tiers	26	1	0	12.01	cnd				3.000.000			
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	end				3.000.000			
Promotion d'activités	26	1	0	33.01	end		DO 82-40.01.10 DO 82-40.07.11	3.000.000 2.600.000	3.000.000			
Sub. à la délégation interministérielle aux solidarités urbaines	26	1	0	43.03	end				4.000.000	1		
Décret du 17 juillet 1987 agrément et fonct, de base	26	1	0	33.02	end		DO 82-40.06.21	101.000.000	30.000.000			
Initiatives nouvelles en matière d'entreprises d'insertion professionnelle	26		0 ,	33.04	end		,		10.000.000			
Total programme 1					end	0		106.600.000	53.000.000			
Prog. 2: Classes moyennes												
Subventions en matière de formation des indépendants	26	2		33.01	end		DO 82-40.05.31 DO 82-40.06.30 DO 82-40.08.32	200.000 1.500.000 34.000.000	2.000.000			
Subvention pour la formation des indépendants	26	2		41.01	cnd		DO 82-40.02.40	640.000.000	97.600.000			
Subvention, de fonct. à l'institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.02	cnd		DO 82-40.01.40 DO 82-40.04.40	102.000,000 2.600.000	33.800.000			
Charges immobilières des centres de formation	26	2		61.01	end		DO 82-33.23.41	63.300.000	27.500.000			
Total programme 2					end	0		843,600,000	160.900.000			

BUDGET 1994	(Décr	et)							1994 CCF (	CREDITS
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INTTIAL	1993 CF REFERENCES	1993 CF INITIAL	cnd et co	ce
Prog. 3: Institut bruxellois francophone pour la formation profes- sionnelle										
Subvention accordée à l'Institut pour son fonctionnement	26	3	. 0	43.05	cnd		DO 82-41.01.22 DO 82-41.06.23	1.399.000.000	668.000.000	
Subvention accordée à l'Institut pour ses investissements	26	3	: ()	63.05	cnd		DO 82-61.51.22	119.000.000		
Subventions destinées aux ASBL pour le partenariat en matière de formation professionnelle et d'insertion	26	3	0	43.06	end	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e			30,000.000	
Subventions destinées aux entreprises pour le parte- nariat en matière de forma- tion professionnelle et d'insertion	26	3	0	43.07	cnd		DO 82.41.01.22	1.399.000.000	40,000,000	
Total programme 3					end	0		1.548.000.000	738.000.000	
TOTAL DIVISION 26			L	l	end	0		2.499.400.000	951.900.000	
DIVISION 27: BATIMENTS SCOLAIRES										
Intérêts emprunt de soudure	27	0	0	43.02	end				206.500.000	
Amortissement emprunt de soudure	27	0	0	63.02	end				200.000.000	
TOTAL DIVISION 27					end	0		0	406.500.000	
TOTAL BUDGET MATIERES art. 59 quinquies					end ed	1.617.729.000		8.559.600.000	5.562.872.572 259.000.000	520.000.0

(en francs)

Articles	Désignation des produits	Evaluations pour 1994
	TITRE I - RECETTES COURANTES	
06.01	Recettes diverses	390.000
06.04	Boni présumé des années antérieures	21.044.670
28.01	Location et sous-location	700.000
29.01	Intérêts financiers	15,000.000
46.01	Dotation de la Communauté française (art. 82, §2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	340.600.000
	Total des recettes courantes	377.734.670
	TITRE II - RECETTES DE CAPITAL	
	pm	
	Total des recettes	377.734.670

INTITULES	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
DIVISION 10: ADMINISTRATION			
Programme 0 : Subsistance			
Total programme 00	end	216.255,000	168.199.564
Programme 1 : Relations publiques			
Total programme 01	end	100.000	150.000
TOTAL DIVISION 10		216.355.000	168.349.564
DIVISION 11 : CULTURE, EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT			
Programme 1: Culture			
Total programme 1	end	86.326.000	111.395.000
Programme 2 : Sports et éducation physique			
Total programme 2	end	23.090.000	27.490.000
Programme 3: Enseignement			
Total programme 3	end	18.960.000	24.440.000
Programme 4: Education permanente, activités socio-culturelles			
Total programme 4	cnd	17.330.000	19.575.000
Programme 5: Maisons de repos		·	
Total programme 5	end	1.000.000	3.500,000
TOTAL DIVISION 11		146.706.000	186.400.000
DIVISION 12 : DETTE			
TOTAL DIVISION 12	·	13.403.277	20.987.000
TOTAL BUDGET MATIERES ART, 108ter Par.3		376.464.277	375.736.564.

		BU	DGE	T 199	4 (Règle	ment)	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
DIVISION 10: ADMINISTRATION							
Prog. 0: Subsistance							
Rémunération personnel	10	0	0	11.03	end	169,740.000	130.755.284
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	end	2.200.000	2.450.000
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.01	end	37.115.000	27.044.280
Subvention au service social	10	0	0	33.01	end	2.200.000	1.700.000
Dotation Assemblée CCF	10	0	0	33.02	end	5,000,000	0
Achat de matériel	10	0	0	74.01	end	0	1.250.000
Achat de matériel informatique et bureautique	10	O	0	74.02	end	0	5,000,000
Total programme 0						216.255.000	168.199.564
Prog. 1: Relations publiques							
Dépenses générales	10	1	υ	12.01	end	100.000	150.000
Subventions à des tiers	10	1	0	33.01	end	0	0
Total programme 1						100.000	150,000
TOTAL DIVISION 10		<u> </u>		216.355.000	168.349.564		

		BU	DGE	Т 199	4 (Règle	ment)	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
DIVISION 11: CULTURE, EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO- VISUEL ET ENSEIGNEMENT							
Prog. 1: Culture							
Activité 1: Support de la politique culturelle en général							
Prestations de tiers	11	1	1	12.01	end	1.600.000	2.000.000
Dépenses de promotion,							
diffusion, publication	11	1	1	12.02	end	2.500.000	2.700.000
Subventions aux associations	11	1	1	33.01	end	25.800.000	29.820.000
Total activité 1				1		29,900.000	34.520.000
Activité 2: Danse, musique, théâtre							
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	end	1.650.000	1.850.000
Subventions aux associations	11	l	2	33.01	end	11.800.000	19.900.000
Total activité 2						13.450.000	21.750.000
Activité 3: Livre, littérature et langue française							
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	end	6.250.000	6.400.000
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	end	8.351.000	9.200.000
Total activité 3						14.601.000	15.600.000

		BU	JDGE	Т 199	4 (Règlen	nent)	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
Activité 4: Folflore, tourisme						-	
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	end	0	. 0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	end	500.000	950.000
Total activité 4						500.000	950.000
Activité 5: Arts plastiques, musées	·						
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	end	2.250.000	2.750.000
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	end	7.750.000	9.900.000
Total activité 5						10.000.000	12.650.000
Activité 6: Audio-visuel			:				
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	end	1.275.000	3.975.000
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	16.600.000	21.950.000
Total activité 6						17.875.000	25.925.000
Total programme 1						86.326.000	111.395,000

		BU	DGE	T 199	4 (Règle	ment)	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
Programme 2: Sports et éducation physique							
Activité 1: Jeunesse, ludothèques							
Prestations de tiers	11	2	1	12.01	end	1.690.000	1.950.000
Autres dépenses de promotion, diffusion jeunesse	11	2	1	12.02	end	2.300.000	2.500.000
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	12.03	end	270.000	270.000
Subventions aux associations en matière de jeunesse	-11	2	1	33.01	end	7.550.000	8.000.000
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	end	400.000	400.00
Total activité 1						12.210.000	13.120.00
Activité 2: Sports							
Prestations de tiers	11	2	2	12.01	end	150.000	150.00
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	end	550.000	800.00
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	and	5.650.000	6.920.00
Total activité 2						6.350.000	7.870.00
Activité 3: Petite enfance							
Prestations de tiers	11	2	3	12.01	end	0	1.550.00
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	end	4.530.000	4.950.00
Total activité 3						4.530.000	6.500.00
Total programme 2	<u> </u>	1		L	<u></u>	23.090,000	27.490.00

		BU	DGE	Т 199	4 (Règle	ment)	
INTITULES	DIV.	PROG.	АСТ.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
Programme 3: Enseignement							
Prestations de tiers	11	3	0	12.01	cnd	150.000	150.000
Promotion de l'enseignement, diffusion et publication	11	3	0	12.02	end	3.170.000	7.590.000
Subventions aux associations (secteur privé)	11	3	0	33.01	end	1.600.000	8.350.000
Subventions aux associations (secteur public)	11	3	0	43.01	end	14.040.000	8.350.000
Total programme 3						18.960.000	24.440.000
Programme 4: Education permanente, activités socio-culturelles						·	(
Activité 1: Support de la politique générale							
Prestations de tiers en matière d'éducation permanente	11	4	1	12.01	end	50,000	50.000
Autres dépenses de promotion, disfusion, publications	11	4	1	12.02	end	4.030.000	4.615.000
Subventions aux associations	11	4	1	33.01	end	12.450.000	13.510.000
Total activité 1						16.530.000	18.175.000
Activité 2: Réinsertion post- pénitentière							
Prestations de tiers	11	4	2	12.01	end		100.000
Dépenses de promotion, diffusion, publications	11	4	2	12.02	end		350.000
Subventions aux associations	11	4	2	33.01	end	800.000	950.000
Total activité 2						800.000	1,400,000
Total programme 4		<u> </u>	1	I	L	17.330.000	19.575.000

		BU	DGE	T 199	4 (Règle	ment)	
INTITULES	DIV.	PROG.	ACT.	A.B.	Crédits	1993 CCF INITIAL	1994 CCF CREDITS
Programme 5: Maisons de repos			,				
Dépenses de promotion, diffusion, publications	11	5	0	12.02	cnd	1.000.000	3.500.000
Total programme 5						1.000.000	3.500.000
TOTAL DIVISION 11						146.706.000	186.400.000
DIVISION 12: DETTE							
Intérêts des emprunts	12	0	0	21.01	end	2.941.730	12.978.000
Amortissement des emprunts	12	0	0	91.01	end	10.461.547	8.009.000
TOTAL DIVISION 12		<u> </u>	1	1	<u> </u>	13.403.277	20.987.000
TOTAL BUDGET MATIERES ART. 108ter par. 3						376.464.277	375.736.564

•